

## RAPPORT D'ACTIVITE 2014

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2014, ce rapport donne néanmoins quelques informations sur les perspectives 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, PARCUB est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par la CUB, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4.

PARCUB qui a remis à niveau son patrimoine, fort d'une situation financière saine est rentré désormais dans une phase active de développement en accompagnant la croissance de l'agglomération et ceci dans une logique d'établissement public. Au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé sur 7 parkings à relativement court terme, ce qui matérialise la politique de développement engagée depuis quelques années.

Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

A noter que les rapports des années précédentes sont disponibles sur le site internet de PARCUB.

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB .....</b>	<b>page 3</b>
<b>CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – POINTS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2014 .....</b>	<b>page 4</b>
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2014 .....	page 4
2.2 – La politique tarifaire et les tarifs 2014 .....	page 6
2.3 – L’analyse de l’activité sous l’angle de l’évolution de la fréquentation des parkings .....	page 9
2.4 – Un niveau d’investissement et de grosses réparations qui reste soutenu.....	page 18
2.5 – Les principales actions menées dans le cadre du développement de PARCUB .....	page 21
2.6 – Les réclamations des clients .....	page 22
<b>CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2014 .....</b>	<b>page 23</b>
3.1 – Section d’exploitation .....	page 23
3.2 – Section d’investissement .....	page 29
<b>CHAPITRE 4 – L’ACTIVITE FOURRIERE .....</b>	<b>page 30</b>
4.1 – Principales caractéristiques sur le plan juridique .....	page 30
4.2 – Caractéristiques essentielles du service public pour l’usage du service public .....	page 31
4.3 – Les éléments marquants de l’année 2014 .....	page 33
4.4 – Comptes 2014 .....	page 35
<b>ANNEXES</b>	
<b>ANNEXE 1 : Organigramme</b>	
<b>ANNEXE 2 : Liste des parkings</b>	
<b>ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs 2014</b>	
<b>ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois</b>	
<b>ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois</b>	
<b>ANNEXE 6 : Capacité des espaces 2 roues</b>	
<b>ANNEXE 7 : Synthèse des sinistres et des réclamations</b>	
<b>ANNEXE 8 : Compte administratif</b>	
<b>ANNEXE 9 : Comparatif compte administratif 2014 par rapport au compte administratif 2013 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par M. l’Administrateur des Finances Publiques</b>	

## CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination initialement de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1<sup>er</sup> mai de la même année. L'objet social de la régie a été élargi à 2 reprises. La dernière modification de son objet social est allée de pair avec le transfert de la gestion de la fourrière automobile suite à une délibération du conseil de Bordeaux Métropole.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de Bordeaux Métropole ayant la qualité d'administrateur et donc qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations et deux représentants du personnel.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2014 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou potentiellement qui lui ont été remis en gestion par des tiers. La gestion des parkings porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Depuis sa création, PARCUB a accru concrètement son activité et en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1<sup>er</sup> niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- les 2 mandats confiés par la Cub à la régie pour la construction de 2 parkings dans le cadre de la ligne D du tramway ont été interrompus du fait de la position retenue par le tribunal administratif de Bordeaux sur l'enquête publique,
- gestion du service de la fourrière automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- validation par le conseil d'administration de PARCUB en octobre 2012 de la convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS pour la construction par PARCUB sur ses fonds propres du parking Bègles les Sècheries d'une capacité de 415 places,
- convention de partenariat avec EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction de 3 parkings publics dans le cadre de la ZAC St Jean Belcier,
- adoption d'une convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur une emprise foncière dont est propriétaire l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la gestion du parking Château Descas pour une capacité de 220 places validée par le conseil d'administration en novembre 2014,
- convention PARCUB/CUB validé par le conseil d'administration du 11 juillet 2014 pour la construction et l'exploitation du parking de 960 places Quai de Floirac attenant à la future grande salle de spectacle.

Fin 2014, PARCUB gérait 19 parkings représentant une capacité de 8831 places VL. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

## **CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014**

Sur les premières années de son existence, PARCUB a dû mener un important programme de remise à niveau des parkings qui a été achevé. Le développement de PARCUB, comme cela ressort des éléments énoncés ci-dessus, permet d'accompagner de façon active le développement de l'agglomération. PARCUB est engagé juridiquement à ce jour sur 7 nouveaux parkings.

En ce qui concerne les parkings actuellement gérés, leur nombre est de 19.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2014
- 2 – La politique tarifaire et les tarifs 2014
- 3 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu
- 5 – Les réclamations des clients
- 6 – Le déménagement de la fourrière
- 7 – Une matérialisation de la politique de croissance de PARCUB

### **2.1 – LES POINTS MARQUANTS DE LA VIE SOCIALE 2014**

	<b>Dates</b>	<b>Nombre de délibérations</b>
<b>Année 2013 (6 conseils d'administration)</b>		<b>69</b>
<b>Année 2014 (8 conseils d'administration)</b>		<b>76</b>
1 <sup>er</sup> conseil d'administration	22 janvier	6
2 <sup>ème</sup> conseil d'administration	19 mars	5
3 <sup>ème</sup> conseil d'administration	12 mai	3
4 <sup>ème</sup> conseil d'administration	3 juin	9
5 <sup>ème</sup> conseil d'administration	11 juillet	13
6 <sup>ème</sup> conseil d'administration	14 octobre	17
7 <sup>ème</sup> conseil d'administration	19 novembre	11
8 <sup>ème</sup> conseil d'administration	16 décembre	12

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration,
- une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnements, de l'évolution des recettes abonnés et horaires. Un point est fait sur les opérations neuves et sur la gestion de la fourrière.
- un point synthétique sur l'évolution des travaux,
- autres points selon les besoins.

Parmi les délibérations adoptées en 2014, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats).
  - Plan à moyen terme actualisé période 2014-2024,
  - Club des entreprises de Mériadeck : cotisation – Manifestation Les Toqués en folie : subvention,
  - subvention à l'association sportive du personnel,
  - repas de fin d'année : subvention exceptionnelle au comité d'entreprise,
  - frais de représentation du Directeur Général – Dotation 2015.
- En ce qui concerne le personnel :
  - accord salarial 2014,
  - adaptation du tableau des effectifs,
  - accord collectif d'entreprise relatif à la garantie complémentaire de remboursement de santé,
  - renforcement de l'équipe polyvalents.
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
  - convention d'occupation du domaine public pour le développement d'une activité de type « Drive » sur une partie du parking Front du Médoc,
  - convention relative à des prestations de nettoyage/lavage sur le parking Bonnac privé pour le compte de l'AFUL Bonnac,
  - convention de prise en charge de coûts d'équipement et de gestion d'un système de contrôle d'accès par digicode et ventouse électromagnétique de l'escalier n° 1 du parking Porte de Bordeaux pour le compte d'Appart'City,
  - convention de prise en charge de coûts d'équipement et de gestion d'un système de contrôle d'accès par digicode et ventouse électromagnétique d'un escalier spécifique du parking 8 mai 1945 pour le compte de l'hôtel Novotel Bordeaux centre Mériadeck,
  - parking Pessac Centre : offre promotionnelle portant sur les abonnements permanents,
  - convention PARCUB/Association Handicap International : contribution à l'opération Pyramide des chaussures,
  - convention PARCUB/EPA Bordeaux Euratlantique :
    - . montant du décaissement initial places permanents foisonnées dans le cadre de l'option 4,
    - . avenants n° 1 et n° 2,
    - . aménagement et l'exploitation du parking public provisoire Château Descas,
  - convention PARCUB/Ville de Bordeaux :
    - . passage d'un câble téléphonique d'une borne d'appel taxis par l'intérieur du parking St Jean,
    - . valorisation des eaux d'infiltration des parkings,
  - convention de partenariat PARCUB/Packcity France : autorisation d'occupation temporaire d'espaces pour y installer des consignes,

- parking Jardin de l'Ars : intégration de l'éco-point : convention CUB/PARCUB,
- parking Château Descas : règlement intérieur et tarifs,
- convention PARCUB/Ville de Pessac relative à la gratuité partielle du stationnement horaire : avenant n° 4 : prolongation du dispositif à titre provisoire dans l'attente du passage d'une nouvelle convention,
- convention PARCUB/Ville de Mérignac, association des commerçants du centre-ville relative à la gratuité partielle du stationnement horaire – Avenant n° 3 : prolongation du dispositif à titre provisoire dans l'attente du passage d'une nouvelle convention,
- parking Quai de Floirac :
  - . ajustement de la capacité du parking,
  - . convention de prestation intégrée pour la réalisation de travaux et la gestion du parking public « Quai de Floirac » entre PARCUB et Bordeaux Métropole,
  - . convention de location de places de stationnement,

Demande d'approbation de la procédure et autorisation de signature pour les marchés suivants :

- parking Abattoirs Paludate :
  - maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parking – Attribution,
  - validation de l'estimation prévisionnelle des travaux APD du maître d'œuvre,
- marché 13S0043 prestations de nettoyage et de lavage sur les parkings – Avenant n° 1,
- marché relatif à la fourniture et à la pose d'équipements de signalétique pour le parking Centre Commercial Mériadeck et l'ensemble des parkings,
- parking Jardin de l'Ars :
  - lancement du concours,
  - ajustement – Compromis de vente,
- mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées : point général, demande de dérogation et programme de travaux à venir,
- marché relatif aux travaux d'ordre électrique dans les parkings pour optimiser les consommations liées à l'éclairage : actualisation de la délibération 2013/01/17P,
- parking Quai de Floirac :
  - convention financière avec Bordeaux Métropole, lancement du concours,
  - augmentation des indemnités de concours,
- mise en œuvre de liaisons ADSL et SDSL dans le cadre du VPN/IP de PARCUB,
- marché de services de télécommunication liaisons filaires et abonnements, communication,
- parking Château Descas :
  - projet d'un parking provisoire sur les quais aux droits du Château Descas – Premières décisions en attente d'un engagement juridique,
  - aménagement du parking Château Descas,
- consultation en vue de la souscription d'un contrat de responsabilité civile maîtrise d'ouvrage,
- marché 2012SE006 : entretien des installations d'extinction automatique d'incendie par sprinkleurs dans les parkings – Avenant n° 1,
- parking Bègles les Sècheries : attribution des marchés,
- marché relatif à la mise en place d'une infrastructure virtuelle et de stockage,
- marchés de maintenance des portails automatiques de garage et des installations Sprinkleurs,
- parking IDDAC : autorisation de lancement des procédures de travaux,
- marché relatif à la complémentaire santé,
- avenant au marché 2013PI001 contrôles règlementaires dans les parkings.

## 2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRES ET LES TARIFS 2014

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par Bordeaux Métropole. Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

C'est dans ce cadre que les tarifs 2014 (voir annexe n° 3) ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2013. Les tarifs 2015 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2014 sont disponibles sur le site Parcub.com.

En synthèse, il convient de mettre en exergue les 3 points suivants :

- PARCUB a une politique tarifaire vis-à-vis des résidents très volontariste qui a été confortée d'année en année :

- le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 19 novembre 2013, le quota étant de 40 % pour les parcs de l'hypercentre avec un quota plus élevé pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland 50 %.
- le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 300 à 400 m autour de chaque parking.
- le tarif préférentiel dit « petit rouleur » a fait l'objet d'une délibération en novembre 2011 avec réalisation des investissements nécessaires à sa mise en œuvre en 2012. Il a été opérationnel en décembre 2012 sur 8 parkings qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Cette offre a rencontré un succès immédiat, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 265 abonnements étaient en cours, soit seulement après un an de commercialisation 13,8 % du total des abonnés résidents.
- En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule électrique, hybride, GNV, fonctionnant à l'éthanol, au GNV et d'un petit véhicule de moins de 3 m émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub> bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système particulièrement innovant fonctionne sur 7 parkings grâce au développement d'un logiciel spécifique et les équipements de lecture de plaques. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le nombre d'abonnés bénéficiant de ce tarif est au nombre de 5. Surtout au-delà des abonnés résidents, il bénéficie également à des usagers horaires, ce qui est une première en France qui a été remarquée par le club, de dimension nationale, des voitures écologiques et la presse.
- Les tarifs résidents sont restés inchangés en 2014.

- Les tarifs abonnements ont été ajustés en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB. Ces tarifs restent, surtout pour les abonnés résidents, très compétitifs par rapport à ceux proposés par d'autres gestionnaires.

- Les tarifs horaires sont restés inchangés en 2014, ce qui était déjà le cas en 2013.

## 2.2.1 - TARIFS TTC DES ABONNEMENTS PAR MOIS ET NIVEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Tarifs mensuels 2014 TTC

	Hypercentre*	Front du Médoc et Cité Mondiale**	Parking Victoire*	Centre	Péphérie
Tarifs permanents	118,72 €	105,00 €	100,29 €	94,15 €	59,36 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	20%	50%
Ecart constaté en 2014		-11,6%	-15,5%	-20,7%	-50,0%
Tarifs résidents 2014	71,74 €	58,19 €	61,20 €	55,69 €	38,83 €
Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté en 2014	-39,6%	-44,6%	-39,0%	-40,8%	-34,6%

\* tarif résident Centre commercial Mériadeck de 50,17 € TTC en 2014

\*\*Les Parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés dans le secteur hypercentre respectivement en janvier 2009 pour Front du Médoc et Cité Mondiale et en janvier 2011 pour le parking Victoire.

En ce qui concerne les tarifs permanents, les objectifs d'écart par rapport à la zone hypercentre sont respectés pour la périphérie et à 0,7 % près pour la zone hypercentre. Les parkings Front du Médoc et Cité Mondiale ont été rattachés à la zone hypercentre en 2009 et Victoire en 2011. L'écart est pour les 2 premiers de 11,6 % et pour le 2<sup>ème</sup> de 15,5 %. Ces niveaux ont été sensiblement réduits par rapport à l'an passé.

Alors que l'objectif d'écart entre l'abonnement résident et permanent est de 33,3 %, ce niveau est atteint pour les seuls parkings de périphérie. Pour les autres parkings, l'écart constaté est resté proche de celui constaté en 2012.

## 2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Les tarifs horaires sont déterminés en cohérence avec :

- le plan à moyen terme,
- les ajustements à opérer pour les parcs qui ont été rattachés antérieurement à la zone hypercentre,
- la spécificité du parking St Jean qui est un parking de gare et de PESSAC qu'il l'est dans une moindre mesure.

Les premières heures de la zone hyper centre sont facturées 2.40 €TTC, celle de la zone centre sur une base de 2 € TTC l'heure, ceux de la zone périphérique à un prix de 1 € TTC l'heure.

La période soirée tranquille couvre la période 20 h 00 à 7 h 00 pour un tarif de 3,50 € hormis pour la zone périphérie qui conserve la plage horaire 19 H à 7 H pour un tarif de 3 €.

En 2014, les tarifs horaires sont restés inchangés comme en 2013. Il est à noter que les tarifs 2015 sont restés également inchangés par rapport à 2014.

## **2.3 – L’ANALYSE DE L’ACTIVITE SOUS L’ANGLE DE L’EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS**

### **2.3.1 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE**

#### **a) Analyse globale**

Pour une bonne appréciation de la fréquentation horaire, il est éclairant, dans un contexte de profonde mutation, de procéder à une analyse remontant à la 1<sup>ère</sup> année de la régie. Par ailleurs, il convient pour faire une analyse pertinente de raisonner à périmètre constant, c'est-à-dire en faisant abstraction des parcs de surface dont la régie assurait la gestion au début de sa création.

L’activité du parking St Jean a fondamentalement évolué avec la création de 2 arrêts minutes en service depuis octobre 2010.

L’activité de 2 autres parkings est marquée également par des évolutions majeures avec des incidences durables :

- Gambetta : avec la reprise intégrale du Square des Commandos de France et surtout la modification du plan de circulation a connu une baisse significative de son activité. Il restera, comme cela ressort des analyses effectuées de mois en mois par PARCUB, fortement pénalisé. Il comptabilisait en 2008 203 648 entrées pour 146 195 en 2014 (après 138 494 en 2012 et 142 879 en 2013). Alors qu’en 2014, la situation peut être considérée comme globalement stabilisée, ce parking en hypercentre et qui génère une part significative des recettes horaires a donc enregistré un recul de fréquentation horaire d’environ 60 000 entrées par rapport à 2008 (- 30 %).

- Le parking République a également été pénalisé par l’évolution du plan de circulation de surface et de plus, par des accès voitures fortement dégradées (l'accès du parking se fait par le cours d'Albret certes dans les 2 sens mais avec une absence de voie spécifique au plus près de l'entrée lorsque l'on vient de la place de la Victoire sachant que dans l'autre sens, le tourne à gauche au feu de stationnement a une capacité limitée d'accueil en nombre de véhicules). En 2014, le nombre d'entrées en 2014 a été de 64 232 contre 59 198 en 2013 et 55 718 en 2012.

L’activité du parking Victoire a été fortement pénalisée en 2013 par les travaux de réfection de voirie. En effet, ce parking représentait en 2004 7 % du total de la fréquentation horaire tous parcs.

En 2014, l’activité horaire tous parcs confondus a progressé de 2,6 %. Si l’on se réfère à l’année avant création de la régie, à savoir 2003, le recul de l’activité horaire est de 8,5 %. Ces quelques chiffres appellent une analyse plus détaillée.

## b) Analyse et éléments détaillés

Pour mieux cerner la tendance de fond, le tableau ci-après est donné globalement hors parkings St Jean et Gambetta mais également du fait de l'impact significatif des travaux en surface du parking Victoire en 2013 hors ce parking.

**Fréquentation horaire annuelle (2010, 2011, 2012 et 2003 hors parcs de surface pour permettre la comparaison des derniers exercices avec 2003)**

**Chiffres en milliers**

années	2003*	2004**	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2003
Tous parcs	2 481,7	2 620,1	2 707,5	2 603,2	2 499,6	2 372,8	2 265,0	2 358,5	2 292,4	2 257,9	2 214,4	2 271,1	-8,5%
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		5,6%	3,3%	-3,8%	-4,0%	-5,1%	-4,5%	4,1%	-2,8%	-1,5%	-1,9%	2,6%	
Fréquentation parking st Jean (2)	214,4	208,0	217,4	198,6	190,2	213,1	164,7	261,9	269,6	255,1	247,3	250,9	17,0%
Gambetta	140,2	141,7	223,9	234,4	213,2	203,6	188,8	136,3	132,9	138,5	142,9	146,2	4,3%
Tous parcs hors Saint Jean et Gambetta	2 127,1	2 270,4	2 266,2	2 170,2	2 096,3	1 956,1	1 911,5	1 960,4	1 890,0	1 864,2	1 824,2	1 874,0	-11,9%
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		6,7%	-0,2%	-4,2%	-3,4%	-6,7%	-2,3%	2,6%	-3,5%		-2,1%	2,7%	
<b>République</b>	<b>104,0</b>	<b>98,3</b>	<b>93,4</b>	<b>90,4</b>	<b>77,3</b>	<b>82,7</b>	<b>75,1</b>	<b>79,4</b>	<b>69,6</b>	<b>55,7</b>	<b>64,2</b>	<b>64,2</b>	-38,2%
tous parcs hors Saint Jean, Gambetta et République	2 023,1	2 172,1	2 172,9	2 079,9	2 019,0	1 873,3	1 836,4	1 880,9	1 820,4	1 808,5	1 760,0	1 809,8	-10,5%
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		7,4%	0,0%	-4,3%	-2,9%	-7,2%	-2,0%	2,4%	-3,2%	-0,7%	-2,7%	2,8%	
<b>Victoire</b>	<b>122,9</b>	<b>187,0</b>						<b>151,0</b>	<b>145,3</b>	<b>136,0</b>	<b>95,0</b>	<b>122,2</b>	-0,5%
tous parcs hors Saint Jean, Gambetta et République et victoire	1 900,2	1 985,1	2 172,9	2 079,9	2 019,0	1 873,3	1 836,4	1 729,9	1 675,1	1 672,5	1 665,0	1 687,6	-11,2%
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		7,4%	0,0%	-4,3%	-2,9%	-7,2%	-2,0%	-5,8%	-3,2%	-0,2%	-0,4%	1,4%	
<b>Parkings Provisoires</b>													
<b>Quai Deschamps</b>												12,6	
<b>Château Descas</b>												1,2	

La fréquentation horaire tous parcs confondus et hors parcs de surface a reculé significativement depuis la création de la régie : - 8,5 %. Cette variation est fortement impactée par l'intégration dans le parking St Jean des arrêts minutes qui ont généré une progression significative du trafic. Hors ce parking, le recul entre 2003 et 2014 de la fréquentation horaire s'établit à 10,9 %.

Compte tenu de la forte variation récente enregistrée sur les parkings Gambetta, République et Victoire, il convient également pour bien appréhender la tendance globale de raisonner hors ces parkings. Dans ce cas, la variation de l'activité entre 2003 et 2014 est négative de - 11,2 %.

Si la tendance globale depuis 2003 est défavorable et ceci d'autant plus qu'en 2004, il avait été constaté pour rappel une progression de l'activité horaire alors que l'entrée 2003 avait été fortement pénalisée par les travaux du tramway. Il faut observer qu'en 2014 l'activité a été relativement stable si l'on raisonne hors parkings St Jean, Gambetta, République et Victoire : variation négative de 2,7 % en 2013 par rapport à 2012 et positive de + 2,8 % en 2014 par rapport à 2013.

Ces premiers éléments appellent des constats complémentaires à partir des 2 tableaux qui suivent.

## Evolution de la fréquentation horaire annuelle en milliers par parking et par zone 2004 et 3 derniers exercices

	en 2004, % du total 2004	en 2014, % du total 2014	2004	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2004	2014/2013
Centre com. Mériadeck	54,5%	48,9%	1 429,0	1179	1178	1 222	1 154,0	1 147,8	1 123,6	1 110,7	-22,3%	-1,2%
Pey Berland	13,1%	12,7%	343,7	323	286	285	271,8	253,7	267,8	289,5	-15,8%	8,1%
Gambetta	5,4%	6,4%	141,7	203,6	188,8	136,3	132,9	138,5	142,9	146,2	3,2%	2,3%
République	3,8%	2,8%	98,3	82,7	75,1	79,4	69,6	55,7	64,2	64,2	-34,6%	0,0%
Cité Mondiale	2,0%	2,6%	52,9	54	49	49	53,5	51,9	55,4	58,4	10,4%	5,5%
Front du Médoc	1,8%	1,1%	47,3	29	27	25	21,3	20,5	23,1	24,5	-48,2%	6,0%
Victoire	7,1%	5,4%	187,0	164	153	151	145,3	136,0	95,0	122,2	-34,7%	28,7%
<b>total hyper centre</b>	<b>87,8%</b>	<b>79,9%</b>	<b>2 300,0</b>	<b>2 034</b>	<b>1 958</b>	<b>1 948</b>	<b>1 848,3</b>	<b>1 804,1</b>	<b>1 772,0</b>	<b>1 815,7</b>	<b>-21,1%</b>	<b>2,5%</b>
<b>total hyper centre hors Gambetta</b>	<b>82,4%</b>	<b>73,5%</b>	<b>2 158,3</b>	<b>1 831</b>	<b>1 769</b>	<b>1 812</b>	<b>1 715,5</b>	<b>1 665,7</b>	<b>1 629,2</b>	<b>1 669,5</b>	<b>-22,6%</b>	<b>2,5%</b>
Huit Mai 1945	2,0%	1,9%	51,7	40	43	40	43,0	40,0	42,3	42,7	-17,4%	0,8%
Porte de Bordeaux	0,7%	1,0%	19,1	17	17	18	16,2	18,3	21,8	23,8	24,5%	9,2%
<b>total centre</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,9%</b>	<b>70,8</b>	<b>56</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>59,0</b>	<b>58,0</b>	<b>64,1</b>	<b>66,5</b>	<b>-6,0%</b>	<b>3,7%</b>
Barrière du Médoc	0,9%	3,2%	22,9	41	55	58	71,6	81,7	73,5	72,9	219,0%	-0,8%
Charles de Gaulle	0,4%	1,0%	11,5	23	19	24	28,3	28,8	24,2	23,6	104,5%	-2,7%
Pessac centre	0,3%	1,8%	6,9	5	8	8	16,5	29,9	38,2	41,5	499,5%	8,6%
<b>total périphérie</b>	<b>1,6%</b>	<b>6,1%</b>	<b>41,3</b>	<b>69</b>	<b>82</b>	<b>90</b>	<b>116,0</b>	<b>140,0</b>	<b>136,0</b>	<b>138,0</b>	<b>234,1%</b>	<b>1,5%</b>
Saint Jean	7,9%	11,0%	208,0	213,1	164,7	261,9	269,6	255,1	247,3	250,9	20,6%	1,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 620,1</b>	<b>2373</b>	<b>2265</b>	<b>2359</b>	<b>2 292,0</b>	<b>2 258,0</b>	<b>2 214,0</b>	<b>2 271,1</b>	<b>-13,3%</b>	<b>2,6%</b>
<b>TOTAL hors Saint Jean</b>	<b>92,1%</b>	<b>89,0%</b>	<b>2 412,1</b>	<b>2160</b>	<b>2100</b>	<b>2097</b>	<b>2 022,4</b>	<b>2 002,9</b>	<b>1 966,7</b>	<b>2 020,2</b>	<b>-16,2%</b>	<b>2,7%</b>
<b>TOTAL hors Saint Jean et Gambetta</b>	<b>86,7%</b>	<b>82,5%</b>	<b>2 270,4</b>	<b>1956</b>	<b>1912</b>	<b>1960</b>	<b>1 889,6</b>	<b>1 864,4</b>	<b>1 823,8</b>	<b>1 874,0</b>	<b>-17,5%</b>	<b>2,8%</b>
<b>TOTAL hors Saint Jean Gamb. Rép.</b>	<b>82,9%</b>	<b>79,7%</b>	<b>2 172,1</b>	<b>1 873,3</b>	<b>1 836,9</b>	<b>1 880,6</b>	<b>1 819,9</b>	<b>1 808,6</b>	<b>1 759,6</b>	<b>1 809,8</b>	<b>-16,7%</b>	<b>2,9%</b>

Comme cela est constaté depuis plusieurs années, les variations de l'activité horaire d'un parking à un autre sont extrêmement contrastées.

Entre 2014 et 2013, l'activité des parkings de périphérie ont progressé de 1.5%. Une évolution qui résulte des opérations promotionnelles mises en œuvre qui consistent à offrir une gratuité partielle du stationnement dans le cadre de conventions passées avec les municipalités de Pessac et Mérignac.

Les parkings de l'hypercentre ont progressé de + 2.5 % et les parkings de la zone centre de 3.7% en 2014. L'évolution positive des parkings de l'hypercentre s'explique pour une large part par l'évolution favorable du parking Victoire dont la fréquentation avait été fortement pénalisée en 2013 par des travaux de voirie ayant limité sur plusieurs mois l'accès au parking.

Pour rappel, les résultats des années 2012 et 2013 du parking de Mérignac étaient fortement impactés par les travaux du tramway

Au-delà du constat récent, il convient de rappeler que les parkings de la périphérie ont progressé dans des proportions très conséquentes depuis plusieurs années. Aussi, en 2014, ces 3 parkings représentent 6,1 % du total de la fréquentation horaire contre seulement 1,6 % en 2004, date de création de la régie.

L'évolution favorable des 2 parkings qui sont restés dans la zone centre, à savoir 8 mai 45 et Porte de Bordeaux, doit être relativisée car ces parkings représentent une part tout à fait modérée de la fréquentation horaire totale (2,9 %).

Le parking Centre Commercial Mériadeck représente la moitié de la fréquentation horaire de PARCUB. Il n'a pas évolué au même rythme que la tendance globale tous parcs confondus - 1.2 % pour +2.5 %. Cela signifie donc que les autres parkings de la zone hypercentre ont enregistré une évolution favorable. Par ordre décroissant :

- Pey-Berland + 8.1%
- Front du Médoc : + 6%
- Cité Mondiale : + 5.5%
- Gambetta : + 2.3%
- République : 0%,

### 2.3.2 – Evolution et composition des abonnements

#### a) Analyse globale des abonnements

##### **Evolution et composition des abonnements**

	Au 1er mai 2004	1/01/2013 tous parcs	Répartition au 1/01/2013	01/01/2014 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2015 tous parcs	Répartition au 01/01/2015	Variation du 01/01/14 au 01/01/15 tous parcs en valeur	Variation en %
<b>Résidents</b>	<b>741</b>	<b>2088</b>	<b>32,3%</b>	<b>1925</b>	<b>31,2%</b>	<b>1 941</b>	<b>31,9%</b>	<b>16</b>	<b>0,8%</b>
Permanents hors multicartes et nuit	5198	3894	60,1%	3759	60,9%	3 691	60,7%	68	-1,8%
Autres Multicartes & Nuits	647	492	7,6%	487	7,9%	444	7,3%	43	-8,8%
<b>total hors résidents</b>	<b>5845</b>	<b>4386</b>	<b>67,7%</b>	<b>4246</b>	<b>68,8%</b>	<b>4 135</b>	<b>68,1%</b>	<b>111</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Total général</b>	<b>6586</b>	<b>6474</b>	<b>100,0%</b>	<b>6171</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 076</b>	<b>100,0%</b>	<b>95</b>	<b>-1,5%</b>

Années	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15
Tous profils	6684	6 891	7 121	6 470	6 921	6 771	6 647	6 474	6 171	6 076
Variation d'une année à l'autre		3,1%	3,3%	-9,1%	7,0%	-2,2%	-1,8%	-2,6%	-4,7%	-1,5%

Parking Provisoire	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15
Château Descas										21

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les abonnements de tous types au nombre de 6 076 sont en recul de 1.5 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit un niveau inférieur à ce qui avait été constaté sur les 3 précédents exercices, comme cela ressort du tableau ci-avant. Cela s'explique par le fait que les abonnements résidents, alors qu'ils ont progressé dans des proportions considérables sur les dernières années, ont évolué en 2014 en enregistrant une progression de seulement 0.8%, soit un niveau supérieur à l'évolution globale. Les abonnements non résidents sont en recul de 2.6 %

**b) Evolution des abonnés résidents entre 2004 et 2014 au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sauf en 2004 (Conventions longue durée et amodiations incluses)**

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Janv 2015/Janv 2014	1 <sup>er</sup> janv 2015/1 <sup>er</sup> janv 2004
<b>C.C. Mériadeck</b>							25	45	41	61	66	98	48,48%	
<b>Pey Berland</b>	171	208	233	255	274	265	273	288	332	362	307	326	6,19%	90,6%
<b>Gambetta</b>	173	163	122	159	174	164	124	116	132	156	163	161	-1,23%	-6,9%
<b>Bonnac</b>	0	0	0	0	0	0	42	45	41	33	28	22	-21,43%	
<b>République</b>	107	100	93	134	141	143	143	134	144	141	134	142	5,97%	32,7%
<b>cité mondiale</b>	115	137	153	218	252	232	236	260	296	314	293	295	0,68%	156,5%
<b>Front du Médoc</b>	36	58	77	179	184	182	201	198	192	190	196	191	-2,55%	430,6%
<b>Victoire</b>	110	98	125	197	181	203	180	173	203	223	179	179	0,00%	62,7%
<b>Rue Lhôte</b>		106	117	133	131	129	121	116	117	144	129	123	-4,65%	
<b>total hyper centre</b>	<b>712</b>	<b>870</b>	<b>920</b>	<b>1275</b>	<b>1337</b>	<b>1318</b>	<b>1345</b>	<b>1375</b>	<b>1498</b>	<b>1624</b>	<b>1495</b>	<b>1537</b>	<b>2,8%</b>	<b>115,9%</b>
<b>Huit Mai 1945</b>	4	9	36	79	66	123	133	136	122	124	127	115	-9,45%	2775,0%
<b>Bergonié</b>	19	26	54	48	46	51	52	53	48	50	56	53	-5,36%	178,9%
<b>Porte de Bordeaux</b>	0	20	27	25	27	30	32	30	33	40	44	45	2,27%	
<b>Croix de Seguey</b>	0	0	0	40	39	40	41	44	46	60	57	44	-22,81%	
<b>total centre</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>117</b>	<b>192</b>	<b>178</b>	<b>244</b>	<b>258</b>	<b>263</b>	<b>249</b>	<b>274</b>	<b>284</b>	<b>257</b>	<b>-9,5%</b>	<b>1017,4%</b>
<b>Barrière du Médoc</b>	0	12	30	42	49	52	57	57	58	60	58	55	-5,17%	
<b>Charles de Gaulle</b>	6	13	22	17	18	19	24	23	28	60	21	21	0,00%	250,0%
<b>Pessac centre</b>	0	1	10	11	13	31	77	86	80	70	67	68	1,49%	
<b>total périphérie</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>102</b>	<b>158</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>190</b>	<b>146</b>	<b>144</b>	<b>-1,4%</b>	<b>2300,0%</b>
<b>Saint Jean</b>														
<b>TOTAL</b>	<b>741</b>	<b>951</b>	<b>1099</b>	<b>1537</b>	<b>1595</b>	<b>1664</b>	<b>1761</b>	<b>1804</b>	<b>1913</b>	<b>2088</b>	<b>1925</b>	<b>1938</b>	<b>0,68%</b>	
<b>variation d'une année à l'autre</b>	28,3%	15,6%	39,9%	3,8%	4,3%	5,8%	2,4%	6,0%	9,1%	-7,8%	0,7%			

Château Descas 3

Il ressort du tableau ci-dessus les principaux points suivants :

- les abonnés résidents ont connu depuis la création de la régie une évolution extrêmement favorable puisqu'au nombre de 741 au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ils ont atteint le nombre de 1938 en 2014, progression qui a permis de limiter la baisse globale du nombre d'abonnés .
- Cette très forte progression d'abonnements résidents en tendance s'explique largement par les mesures prises par PARCUB énoncées ci-avant (augmentation des quotas réservés aux résidents à plusieurs reprises, accroissement du périmètre permettant de bénéficier du tarif résident, politique tarifaire très favorable marquée récemment par la création du tarif petit rouleur et un abattement de 50 % du tarif de base résident pour les véhicules dits écologiques). Grâce à cette politique, les abonnements résidents représentaient au 1<sup>er</sup> janvier 2015 près d'un tiers du total des abonnés (31,9 %).

c) Les abonnements non résidents (Conventions longue durée et amodiatisons incluses) –  
Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier sauf pour 2004

Permanents	1er mai 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014	Janv.2015/Mai 2004	
<b>C.C. Mériadeck</b>	573	333	305	232	213	199	204	216	196	174	189	189	0,0%	-67,0%	
<b>Pey Berland</b>	379	303	389	396	399	366	269	244	225	226	239	234	-2,1%	-38,3%	
<b>Gambetta</b>	479	413	410	419	438	471	430	393	398	413	410	394	-3,9%	-17,7%	
<b>Bonnac</b>	0	0	0	0	0	0	142	170	162	156	153	151	-1,3%		
<b>République</b>	366	364	515	461	574	560	531	529	506	436	435	442	1,6%	20,8%	
<b>cité mondiale</b>	847	801	694	712	684	630	595	544	503	446	409	407	-0,5%	-51,9%	
<b>Front du Médoc</b>	750	808	882	844	869	853	811	815	766	711	717	711	-0,8%	-5,2%	
<b>Victoire</b>	482	434	466	418	433	360	340	305	263	258	252	266	5,6%	-44,8%	
<b>Rue Lhôte</b>															
<b>total hyper centre</b>	<b>3 876</b>	<b>3 456</b>	<b>3 661</b>	<b>3 482</b>	<b>3 610</b>	<b>3 439</b>	<b>3 322</b>	<b>3 216</b>	<b>3 019</b>	<b>2 820</b>	<b>2 804</b>	<b>2 794</b>	-0,4%	-27,9%	
<b>Huit Mai 1945</b>	762	806	854	814	824	795	713	670	644	625	614	523	14,8%	-31,4%	
<b>Bergonié</b>	0	3	9	27	6	7	7	8	6	8	5	4	20,0%		
<b>Porte de Bordeaux</b>	412	373	331	322	331	360	506	482	445	443	301	285	-5,3%	-30,8%	
<b>Croix de Seguey</b>															
<b>total centre</b>	<b>1 174</b>	<b>1 182</b>	<b>1 194</b>	<b>1 163</b>	<b>1 161</b>	<b>1 162</b>	<b>1 226</b>	<b>1 160</b>	<b>1 095</b>	<b>1 076</b>	<b>920</b>	<b>812</b>	-	-11,7%	-30,8%
<b>Barrière du Médoc</b>	149	144	121	120	110	99	109	113	109	95	88	81	-8,0%	-45,6%	
<b>Charles de Gaulle</b>	119	109	101	97	89	82	79	71	74	30	58	54	-6,9%	-54,6%	
<b>Pessac centre</b>	304	305	303	303	384	345	295	302	345	277	291	296	1,7%	-2,6%	
<b>total périphérie</b>	<b>572</b>	<b>558</b>	<b>525</b>	<b>520</b>	<b>583</b>	<b>526</b>	<b>483</b>	<b>486</b>	<b>528</b>	<b>402</b>	<b>437</b>	<b>431</b>	-1,4%	-24,7%	
<b>Saint Jean</b>	223	228	205	189	172	154	129	105	92	88	85	80	-5,9%	-64,1%	
<b>TOTAL</b>	<b>5 845</b>	<b>5 424</b>	<b>5 585</b>	<b>5 354</b>	<b>5 526</b>	<b>5 281</b>	<b>5 160</b>	<b>4 967</b>	<b>4 734</b>	<b>4 386</b>	<b>4 246</b>	<b>4 117</b>	-3,0%	-29,6%	
<b>variation d'une année à l'autre</b>		-7,2%	-2,9%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,3%	-3,2%	-3,0%	-4,8%		

<b>Parking Provisoire</b>	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15
<b>Château Descas</b>										18
<b>TOTAL hors Saint Jean et Descas</b>	5622	5196	5380	5165	5354	5127	5031	4862	4642	4298
<b>Variation N-1</b>		-7,6%	3,5%	-4,0%	3,7%	-4,2%	-1,9%	-3,4%	-4,5%	-7,4%

Commentaires :

La baisse des abonnements non résidents de 29,6 % depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014, soit depuis la création de la régie, est tout à fait conséquente avec des reculs constatés d'année en année.

Après un recul de 6,1% % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le recul des abonnés non résidents a été plus contenu sur l'année 2014 – 3,00 %. Il convient par ailleurs d'observer que la zone hypercentre a été quasiment stable (- 0,4 %).

## Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings - Chiffres au 1/01/2014

	Capacité Parking VL hors places privées	Capacité Parking hors fourrière	Abonnés non résidents	en % de la capacité du parking	Abonnés résidents	en % de la capacité du parking	total abonnés	en % de la capacité du parking	total en % de la capacité du parking hors fourrière
C.C. Mériadeck	1 363	1363	189	13,9%	98	7,2%	287	21,1%	21,1%
Pey Berland	688	688	234	34,0%	326	47,4%	560	81,4%	81,4%
Gambetta	515	515	394	76,5%	161	31,3%	555	107,8%	107,8%
Bonnac	164	164	151	92,1%	22	13,4%	173	105,5%	105,5%
République	421	421	442	105,0%	142	33,7%	584	138,7%	138,7%
cité mondiale	712	712	407	57,2%	295	41,4%	702	98,6%	98,6%
Front du Médoc	1144	965	711	62,2%	191	16,7%	902	78,8%	93,5%
Victoire	455	455	266	58,5%	179	39,3%	445	97,8%	97,8%
Rue Lhôte	106	106	0	0,0%	123	116,0%	123	116,0%	116,0%
<b>Total hyper centre ville</b>	<b>5568</b>	<b>5389</b>	<b>2794</b>	<b>50,2%</b>	<b>1537</b>	<b>27,6%</b>	<b>4331</b>	<b>77,8%</b>	<b>80,4%</b>
Huit Mai 1945	726	443	523	72,0%	115	15,8%	638	87,9%	144,0%
Bergonié	64	64	4	6,3%	53	82,8%	57	89,1%	89,1%
Porte de Bordeaux	724	536	285	39,4%	45	6,2%	330	45,6%	61,6%
Croix de Seguey	40	40	0	0,0%	44	110,0%	44	110,0%	110,0%
<b>Total centre ville</b>	<b>1554</b>	<b>1083</b>	<b>812</b>	<b>52,3%</b>	<b>257</b>	<b>16,5%</b>	<b>1069</b>	<b>68,8%</b>	<b>98,7%</b>
Barrière du Médoc	132	132	81	61,4%	55	41,7%	136	103,0%	103,0%
Charles de Gaulle	290	290	54	18,6%	21	7,2%	75	25,9%	25,9%
Pessac centre	355	355	296	83,4%	68	19,2%	364	102,5%	102,5%
<b>Total périphérie</b>	<b>777</b>	<b>777</b>	<b>431</b>	<b>55,5%</b>	<b>144</b>	<b>18,5%</b>	<b>575</b>	<b>74,0%</b>	<b>74,0%</b>
<b>Total hors Saint Jean</b>	<b>7899</b>	<b>7249</b>	<b>4037</b>	<b>51,1%</b>	<b>1938</b>	<b>24,5%</b>	<b>5975</b>	<b>75,6%</b>	<b>82,4%</b>
Saint Jean	512	512	80	15,6%	0	0,0%	80	15,6%	15,6%
<b>Total Général</b>	<b>8411</b>	<b>7761</b>	<b>4117</b>	<b>48,9%</b>	<b>1938</b>	<b>23,0%</b>	<b>6055</b>	<b>72,0%</b>	<b>78,0%</b>

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de tous les abonnements y compris les abonnements de longue durée et des amodiations.

Les pourcentages de places abonnés permanents ou résidents ramenés à la capacité du parc sont extrêmement variables d'un parking à un autre du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage.

Aussi, l'analyse pour les secteurs hypercentre et centre est peu pertinente alors que chacun de ces secteurs comprend des parcs très spécifiques comme le parking Centre Commercial Mériadeck qui est de fait un parking de surface commerciale. Les parkings réservés exclusivement à des abonnés résidents ou de façon prioritaire « faussent » également les chiffres par secteur. Par ailleurs, les pourcentages de la capacité du parking occupé par des résidents doivent tenir compte du fait que pour les parkings saturés, il existe un temps entre la souscription de nouveaux abonnements et la libération de places. Aussi, lorsqu'on est à 2 ou 3 % du seuil maximum de places réservées aux résidents, dans les faits, cela correspond au seuil le plus élevé du quota résident.

Au-delà des spécificités propres à chaque parking qui ont été développées dans le rapport annuel de l'an passé consultable sur internet, il faut observer que le nombre d'abonnés représente environ 80 % de la capacité des parkings. Si l'on exclut les espaces réservés aux besoins du service de la fourrière, le pourcentage d'abonnement par rapport à la capacité des parkings est précisément de 83,4 %. Le niveau de ce pourcentage s'explique par les caractéristiques des parkings de PARCUB, la plupart des parkings enregistrant un niveau de fréquentation horaire limitée permettant de délivrer un nombre d'abonnements significatifs qu'il s'agisse d'abonnements résidents ou non.

Ces pourcentages soulignent l'intérêt du foisonnement qui est pratiqué sur les parkings : l'ensemble des abonnés n'étant pas tous présents en même temps, un nombre d'abonnements significatifs par rapport à la capacité du parking est possible tout en permettant d'accueillir un nombre d'usagers horaires conséquents.

#### d) Abonnements 2 roues (2 roues motorisés et vélos)

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
2 roues motorisés	78	112	92	97
Variation année n-1		+ 34	- 20	+ 5
Vélos (cumul)	754	814	875	936
Variation année n-1		+ 60	+ 61	+ 61

Depuis sa création, PARCUB mène une politique favorable à l'accueil des vélos et des 2 roues motorisés. Les premiers espaces 2 roues au nombre de 5 avaient été inaugurés en octobre 2005 et comprenaient sur les parcs où cela était possible (8 mai 45, Front du Médoc) un espace commun aux motos et aux vélos. Ces espaces se caractérisent par un excellent niveau de sécurité alors qu'ils sont intégralement grillagés et équipés d'un système de contrôle d'accès et d'une surveillance par caméra.

Les sites 8 mai 45 et Front du Médoc disposent d'un espace complémentaire non clôturé et accessible à tous les cyclistes et donc sans souscription d'un abonnement.

Fin 2014, la capacité pour les vélos est de 498 places et pour les motos de 212 (voir en annexe le tableau correspondant). L'importance de ces capacités est liée à une politique volontariste favorable aux 2 roues depuis la création de la régie. Tous les parkings appropriés du fait de leur possibilité d'accès disposent d'espace dédié aux espaces vélos, motos séparés lorsque cela est possible et justifié par un niveau de fréquentation suffisant. Le parking Pey-Berland a été équipé d'un espace vélos spécifique courant de l'année 2013 d'une capacité de 40 vélos. Cet espace indépendant s'est ajouté à l'espace motos créé antérieurement.

Le nombre d'abonnés motos qui avait fortement progressé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (+ 43,6 %) a enregistré un recul sensible de 17,9 % l'année suivante -13,39 % pour repartir ensuite à la hausse. Le nombre d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 reste néanmoins supérieur au nombre d'abonnements constatés au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En ce qui concerne les abonnements vélos, ils sont au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de 936 avec une progression de 7 % par rapport à l'an passé.

Le nombre des abonnements vélos doit être analysé en tenant compte du fait que les abonnements ne sont pas résiliés. En effet, lors de l'abonnement, seuls 15 € sont réglés au titre des droits de souscription, l'abonnement étant ensuite à ce jour gratuit. La progression constatée d'environ 60 unités d'une année à l'autre traduit l'intérêt de l'offre de PARCUB pour les cyclistes.

## **2.4 – UN NIVEAU D’INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU**

### **2.4.1 TRAVAUX RELATIFS A L’AMELIORATION DE LA QUALITE D’AMBIANCE**

#### **2.4.1.1 TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DES SOLS ET DES PLAFONDS**

##### **- Saint-Jean :**

Les remontées d'eau permanentes dans la partie gauche (vers les boulevards) de la trémie de sortie du parking Saint-Jean ont été résorbées suite aux travaux de reprise du profilage de la trémie. Ils ont été réalisés au mois de septembre et réceptionnés sans réserve au début octobre.

#### **2.4.1.2 TRAVAUX DE PEINTURE REALISES EN 2014 PAR L’EQUIPE DE PEINTURE DE PARCUB**

Les travaux de peinture réalisés en 2014 par l'équipe peinture de la régie ont porté en grande partie sur le parking Centre Commercial Mériadeck, la réalisation de parcs de surface provisoires et l'entretien courant des ouvrages au niveau de la résorption des tags.

##### **a) Parking Centre Commercial Mériadeck**

Comme prévu, les travaux de peinture ont commencé au mois d'avril 2013. Ils étaient prévus pour s'achever à la fin du mois de septembre, période la plus propice, notamment en juillet et août, pour traiter certaines zones, sans que les condamnations de places et de couloirs de circulation voitures, ne perturbent trop la clientèle de cette ouvrage. Comme indiqué dans le compte rendu d'activité 2013, des retards de travaux liés à plusieurs facteurs indépendants de la bonne volonté de Parcub, notamment des intempéries en juillet/août 2013, ont retardé ces travaux qui n'ont pu reprendre qu'en début d'année 2014.

Les travaux de rénovation peinture sur le niveau -1 « Mauve » (entrées/sorties voitures) se sont achevés en juin 2014, à la suite desquels la reprise peinture des piliers des niveaux +1 et +2 du parking a été réalisée de manière à ce que les dispositions de la charte signalétique soient respectées au niveau des couleurs. **Au 1<sup>er</sup> juillet 2014, les travaux de rénovation peinture du parking Centre Commercial Mériadeck étaient terminés.**

##### **b) Les travaux sur les 2 parcs provisoires de surface**

Le parking Quai Deschamps : le marquage des sols et peintures des murs et des équipements ont été réalisés en mai et juin.

Le parking Château Descas : les travaux de marquage au sol, la réalisation de potelets de ceinturage du parking et autres travaux divers ont été réalisés en novembre-décembre.

##### **c) Entretien courant des parkings au niveau du traitement des tags**

Comme en 2013, l'équipe peinture de la régie a dû intervenir sur l'ensemble des parkings de la régie afin de supprimer dans les meilleurs délais des tags et graffitis divers.

#### **2.4.1.3 TRAVAUX DE SIGNALTIQUE**

##### **- Centre Commercial Mériadeck**

Le marché relatif à l'habillage et à la signalétique des abords des trémies d'entrée/sortie voitures du parking Centre Commercial Mériadeck a été notifié à l'entreprise retenue en fin d'année 2013 et les travaux réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Le lot pour la rénovation de la signalétique des niveaux a été déclaré infructueux fin 2013. Il a dû être relancé dans le cadre d'un marché global suite à délibération en janvier 2014 du conseil d'administration.

La rénovation complète de la signalétique des quatre niveaux du parking (exception faite du niveau terrasse) a été réalisée dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

#### **2.4.1.4 TRAVAUX DE MISES EN CONFORMITE AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES**

PARCUB a engagé depuis plusieurs années un important programme d'amélioration des passages entrées/sorties piétons, ce qui est un élément important de la perception de la qualité des ouvrages.

Suite à la rénovation des escaliers des parkings les plus anciens (Gambetta, Victoire, République, 8 mai 1945 et en partie Front du Médoc) réalisée avant 2011, PARCUB a lancé au début de l'année 2012 une étude de diagnostic relative à la mise aux normes d'accessibilité aux ERP des personnes PMR concernant les escaliers de quatre parkings (Saint-Jean, Victoire, République et pour le parking centre commercial sur 3 escaliers situés côté tramway). Cette première étude a ensuite été suivie d'une deuxième étude attribuée au mois d'octobre 2013 et qui concernait l'ensemble des autres parcs de stationnement. Fin 2014, de nouveaux textes réglementaires relatifs aux mises en conformité exigées dans les ERP existants ont été publiés amendant les textes précédents. C'est ainsi que des échéanciers, appelés dossiers Ad'ap, sont à présent réalisables et devront être déposés avant septembre 2015 afin de faire valider les programmes de travaux à réaliser et leur échéance temporelle par les autorités départementales compétentes.

PARCUB a fait réaliser ces dossiers Ad'ap et les déposera en préfecture avant fin septembre 2015.

Les travaux relatifs à la construction d'un ascenseur sur le parking République ont démarré fin septembre 2013. Cet ascenseur doit desservir les trois niveaux de stationnement et débouchera sur la place de la République devant le palais de justice, côté rue du maréchal Joffre. Le chantier a dû être arrêté du fait de la mise à jour de canalisations stratégiques appartenant à Orange et dont le positionnement était mal répertorié sur les documents remis à PARCUB et au maître d'œuvre lors de l'étude d'implantation de l'ouvrage. Courant 2014, Orange a fait procéder à des travaux pour libérer un espace suffisant pour permettre à PARCUB de construire la gaine de l'ascenseur. A la reprise des travaux début décembre 2014, l'entreprise titulaire du lot gros œuvre a informé PARCUB qu'elle souhaitait, puisque son marché a été interrompu pendant plus d'une année, mettre fin à son contrat de travaux au titre de l'article 49 du CCAG travaux. PARCUB lancera en conséquence une nouvelle consultation début 2015.

##### **Mise en conformité accessibilité des ascenseurs des parcs de stationnement :**

Dans le cadre de la loi du 17 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et plus particulièrement pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP, PARCUB a dû réaliser, entre autres obligations, la mise en conformité d'ascenseur de parcs de stationnement selon la norme en vigueur.

Ces travaux ont concerné les ascenseurs des parcs Porte de Bordeaux (2 appareils), Charles de Gaulle (1 appareil), Pessac Centre (1 appareil), Saint-Christoly Pey-Berland (4 appareils), Lhôte (1 appareil) et ont été exécutés sur les mois de novembre et décembre 2014.

#### **2.4.1.3 TRAVAUX ELECTRIQUES ET D'AMELIORATION DES ECLAIRAGES**

Ce marché de travaux relatifs aux changements des luminaires sur l'ensemble des parcs de stationnement associés à des dispositifs de gestion de l'éclairage afin de réaliser des économies importantes d'électricité a été repoussé à 2014. Actuellement, la procédure est au stade négociation des offres avec les candidats. Les travaux pourraient débuter en été 2015.

#### **2.4.1.4 LES TRAVAUX RELATIFS A LA SECURITE DES PARKINGS**

##### **Mise en conformité de la propagation des ondes radioélectriques à l'intérieur des parcs de stationnement :**

En 2013, un marché de travaux relatif à la mise en conformité de la continuité radioélectrique des moyens de communication des organismes de secours dans les parcs de stationnement Centre Commercial Mériadeck, Victoire, Pey-Berland, Porte de Bordeaux, Cite Mondiale et Saint-Jean a été lancé et attribué, suite à un diagnostic obligatoire réalisé par un bureau de contrôle.

Les travaux ont été réalisés courant 2014, vérifiés par les services concernés du ministère de l'Intérieur et validés par un bureau de contrôle comme l'exige la réglementation.

##### **Travaux relatifs au changement des systèmes de détection d'incendie sur les parcs Pessac Centre et Charles de Gaulle Mérignac :**

Une étude avait été confiée, après mise en concurrence, à un cabinet spécialisé pour une mission de coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) afin de réaliser en premier lieu les dossiers de présentation aux commissions de sécurité concernées. En suivant, une assistance de PARCUB était prévue afin de permettre le lancement d'une consultation et l'attribution du marché relatif aux travaux à réaliser.

Les dossiers SSI avaient été présentés aux commissions de sécurité et validés par celles-ci en octobre 2013. Les DCE ont été constitués et les consultations pour la réalisation des travaux engagées sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Les travaux se sont déroulés du mois d'Octobre 2014 au mois de décembre 2014 pour le parc de stationnement Mérignac et se sont achevés fin janvier 2015 pour le parc Pessac.

Lors de son passage, la commission de sécurité a validé les travaux réalisés sur le parc de Mérignac. Une commission est en cours de programmation pour le parc de Pessac au moment de la rédaction de ce document.

##### **Changement de rideaux coupe-feu de compartimentage sur le parc de stationnement Gambetta à Bordeaux :**

Suite à des observations de la commission de sécurité lors de son dernier passage sur le parc de stationnement Gambetta sur le fonctionnement des rideaux coupe-feu qui assurent le compartimentage entre les deux zones de stationnement de ce parc, PARCUB a fait procéder à leur remplacement par des rideaux dernières générations, à savoir des rideaux pare-flammes souples tissés pilotés par un dispositif de déclenchement réglementaire,

dispositif de déclenchement également installé dans le cadre de ces travaux sur les 3 portes coupe-feu existantes. Ces éléments participent dorénavant à la mise en sécurité renforcée de cet ouvrage dans le droit fil des actions que PARCUB mène en relation étroite avec les services prévention du SDIS 33.

## **2.4.2 Autres travaux**

Travaux relatifs à la récupération des eaux d'infiltration dans des parcs de stationnement :

PARCUB, constatant le potentiel en eau d'infiltration drainée dans certains parcs de stationnement, avait proposé à la Ville de Bordeaux de pouvoir utiliser cette ressource pour le lavage des chaussées et l'arrosage.

Après étude de faisabilité technique et financière et avis favorable de la part de l'ARS, PARCUB et la Ville de Bordeaux ont signé une convention afin de permettre la récupération de ces eaux à l'usage des services de nettoyage de la voirie sur les parcs de stationnement Front du Médoc, Porte de Bordeaux, Cité Mondiale et Saint-Jean.

Après études techniques de réalisation confiées à un bureau d'étude et les procédures de consultation des entreprises, les travaux ont été réalisés sur le dernier trimestre 2014 et réceptionnés en janvier 2015.

Une inauguration et une mise en service officielle ont été prévues début 2015.

## **2.5 – LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE PARCUB**

### **2.5.1 – Aménagement de 2 parkings de surface provisoires**

**« Parc DESCHAMPS » quai Deschamps à Bordeaux :**

Dans le cadre de la suppression de places de stationnement le long de la berge de la Garonne quai Deschamps pour la création d'un parc paysager, l'EPA Bordeaux Euratlantique, par convention, a missionné PARCUB afin de créer et exploiter un parc de stationnement de compensation de 282 places sur un terrain lui appartenant.

PARCUB qui disposait d'un planning serré pour livrer ce parking a mobilisé les compétences de son service technique pour réaliser les aménagements : clôture de la zone, création des pistes d'entrée et de sortie, aménagement d'un container en local technique abritant en particulier la caisse automatique, la pose des équipements de péage et le marquage au sol des places de stationnement.

Le parking a été livré dans les délais attendus et a été mis en exploitation début juillet 2014.

**« Parc DESCAS » quai de PALUDATE à Bordeaux :**

Après la réussite de l'opération Deschamps, l'EPA Bordeaux Euratlantique a de nouveau sollicité PARCUB pour lui confier la création et l'exploitation d'un nouveau site provisoire de stationnement en pied du pont Saint-Jean sur des zones déjà aménagées en parcs aériens de stationnement ainsi que sur une partie normalement en espace vert objet d'un fort stationnement sauvage. Cette opération était motivée par la nécessité de restituer des places de stationnement en compensation de places supprimées sur les parkings Belcier et Armagnac en raison des travaux entrepris dans ce quartier.

C'est ainsi que PARCUB, après consultation, a fait procéder à des travaux de VRD pour créer un ensemble unique de stationnement sur les trois zones attribuées, puis a réalisé les aménagements nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage avec un fort investissement de nouveau de l'équipe technique de PARCUB.

Cet aménagement a demandé la pose de potelets pour clore l'ensemble de stationnement ainsi que la pose de blocs de pierre pour condamner les accès possible aux espaces verts objet de stationnement sauvage.

Le parc a été mis en exploitation le 11 décembre 2014.

## **2.5.2 - Mandats de construction des parcs de stationnement DENIS et Rex BEAUJON pour Bordeaux Métropole dans le cadre de la ligne D du tramway :**

### **Parc de stationnement DENIS au Bouscat (capacité environ 120 places) :**

Le premier concours de maîtrise d'œuvre a été déclaré sans suite en mai 2013. Une nouvelle consultation a alors été lancée. Trois équipes ont été admises à concourir.

Les équipes ont remis leurs prestations le 13 janvier 2014. Le jury de concours s'est réuni le 28 février 2014 et a classé 1<sup>er</sup> l'équipe F.GUIBERT.

Compte tenu de l'annulation de la DUP de la ligne D du tramway par le tribunal administratif, le mandant, Bordeaux Métropole, a décidé d'ajourner cette opération et ne s'est pas prononcé sur le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Alors que la rémunération de PARCUB est conventionnellement assise sur les dépenses, PARCUB n'a perçu en 2014 aucune rémunération en sa qualité de mandataire.

### **Parc de stationnement REX BEAUJON à Bordeaux (capacité finale 93 places VL) :**

A l'issue d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, l'agence d'architecture BLP a été désignée lauréat du concours et son marché lui a été notifié en octobre 2013. La demande de permis de construire a été déposée le 27 décembre 2013.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, les études de conception se sont poursuivies. A la demande de Bordeaux Métropole, le parc de stationnement a été adapté pour intégrer un poste de transformation ERDF à l'usage du tramway impactant la capacité du parc (3 places en moins) et les délais d'étude (reprise des calculs structurels /fondations aqueduc du Taillan). Un permis de construire modificatif a donc été déposé le 7 août 2014 et la livraison de l'ouvrage a été décalée de 3 mois.

La consultation des entreprises pour les marchés de travaux en procédure adaptée de type Giga MAPA s'est déroulée au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2014. Les négociations menées avec les entreprises par PARCUB et une conjoncture favorable ont conduit à une économie d'environ 18 % sur l'estimation travaux du maître d'œuvre.

Par arrêté en date du 12 aout 2014, Bordeaux Métropole a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 2 455 374 € HT.

Les marchés de travaux ont été déposés au contrôle de Légalité le 09 octobre 2014. Compte tenu de l'annulation de la DUP de la ligne D du tramway, le mandant, Bordeaux Métropole, a décidé d'ajourner cette opération. PARCUB n'a donc pas notifié les marchés de travaux en octobre 2014 comme il était prévu.

PARCUB en sa qualité de mandataire a perçu en 2014 une rémunération de 10 358,58 € TTC.

### **2.5.3 - Opérations propres de construction de parcs de stationnement :**

- Construction du parc de stationnement LES SECHERIES à Bègles (capacité finale 406 places VL) :**

*Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Mairie à Bègles pilotée par AQUITANIS, PARCUB construit un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.*

*L'agence d'architecture DUNCAN LEWIS a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre.*

*Le permis de construire a été délivré le 12 septembre 2013 par la mairie de Bègles. Les études de conception ont été finalisées au cours du dernier trimestre 2013.*

A la demande de l'aménageur AQUITANIS, la consultation des marchés de travaux en procédure adaptée prévue initialement en janvier 2014 a été repoussée en mai 2014. Les négociations menées avec les entreprises par PARCUB et une conjoncture favorable ont conduit à une économie d'environ 25 % sur l'estimation travaux du maître d'œuvre.

Par délibération en date du 14 octobre 2014, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 3 490 251 € HT. Les marchés de travaux déposés au contrôle de Légalité le 20 novembre 2014 ont été notifiés aux entreprises le 28 novembre 2014.

L'ordre de service de démarrage des travaux avec une période de préparation de 2 mois a été notifié le 28 novembre 2014. Conformément aux engagements contractuels de PARCUB, la livraison de l'ouvrage est prévue en février 2016.

- Construction du parc de stationnement PALUDATE à Bordeaux (capacité finale 566 places VL) :**

*Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique portant sur 3 parkings, PARCUB construit un parc de stationnement contigu à la future MECA quai de Paludate sur la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.*

*Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juin 2013, le lauréat a été désigné le 17 décembre 2013.*

*L'agence d'architecture LOISIER a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé au cours du second semestre 2013.*

Le marché de maîtrise d'œuvre après délibération du conseil d'administration de PARCUB a été notifié le 24 mars 2014. Les études de conception se sont poursuivies au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 en concertation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique/Ville de Bordeaux pour la mise au point notamment du traitement de la toiture terrasse. Le PC a été déposé le 27 juillet 2014.

A la demande de l'EPA, la capacité du parc de stationnement initialement de 380 places VL (pm coût travaux 4 890 000 € HT) a été portée à 566 places VL par l'ajout d'un niveau supplémentaire pour un coût travaux de 6 495 000 € HT suivant délibération de PARCUB du 19 décembre 2014.

La consultation des marchés de travaux initialement prévue au cours du mois de novembre 2014 a donc été repoussée au début du 2ème trimestre 2015 suite à cette modification du programme.

Conformément aux engagements contractuels de PARCUB, la livraison de l'ouvrage est prévue fin novembre 2016. Le permis initial a été annulé et un nouveau permis de construire a été déposé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

- **Construction du parc de stationnement LES JARDINS DE L'ARS à Bordeaux (capacité finale 473 places VL avec une extension possible d'un niveau supplémentaire) :**

*Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, PARCUB construit un parc de stationnement rue Charles Vernet en face du MIN sur le domaine des jardins de l'Ars de la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC comprenant un écopoint (micro déchetterie exploitée par Bordeaux Métropole).*

Au second semestre 2014, un concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de réaliser une mission de base loi MOP. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP et JOUE le 16 juin 2014. Le jury de sélection des candidatures s'est tenu le 24 septembre 2014. Par arrêté en date du 25 septembre 2014, PARCUB a validé la proposition du Jury de retenir les 3 équipes de maîtrise d'œuvre suivantes.

- **R architecture** mandataire du groupement (CETAB, M.FORGUE, EMACOUSTIC)
- **BALDELLI GUIRAO** mandataire du groupement (VIVALTO, ECO, VIAM ACOUSTIQUE, IDE ENVIRONNEMENT,
- **F. GUIBERT** mandataire du groupement (ECCTA INGENIERIE, IDB ACOUSTIQUE, COMPETENCE IS, YON ATON OLANO, TROUILLOT HEMEL

Le Dossier de consultation des concepteurs a été remis aux 3 équipes admises à concourir le 06 octobre 2014. Les prestations des concurrents ont été reçues le 24 novembre 2014.

La désignation du lauréat et la notification du marché de maîtrise d'œuvre est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

La livraison de l'ouvrage est prévue début juillet 2017 avec un démarrage travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

- **Construction du parc de stationnement QUAIS DE FLOIRAC à Floirac (capacité finale 958 places VL dont 178 places de surface avec une extension possible de un à deux niveaux supplémentaires) :**

*Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Quais de Floirac pilotée par BORDEAUX METROPOLE, PARCUB construit rue Jean Alfonséa sur l'îlot J1 au Sud de la ZAC un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes et plus particulièrement pour ceux de la future grande salle de spectacle implantés sur la ZAC.*

Au second semestre 2014, un concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de réaliser une mission de base loi MOP. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP et JOUE le 12 septembre 2014.

Le jury de sélection des candidatures s'est tenu le 17 novembre 2014.

Par arrêté en date du 19 novembre 2014, PARCUB a validé la proposition du Jury de retenir les 3 équipes de maîtrise d'œuvre suivantes :

- **JM IBOS – M VITART** mandataire du groupement (VP et GREEN, INEX.INGENIERIE, TALBOT et associés, AVEL ACOUSTIQUE, AIA MANAGEMENT, CASSO et associés).
- **Rudy RICCIOTTI** mandataire du groupement (L ET R INGENIERIE, IG CONCEPT, EMACOUSTIC).
- **FLINT** mandataire du groupement (THE ARCHITECTES, INGEROP, EMACOUSTIC).

Le Dossier de consultation des concepteurs a été remis aux 3 équipes admises à concourir le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

La désignation du lauréat et la notification du marché de maîtrise d'œuvre est prévue au début du 2<sup>eme</sup> trimestre 2015.

Conformément aux engagements contractuels de PARCUB, la livraison de l'ouvrage est prévue en février 2018 avec un démarrage travaux en septembre 2016.

## 2.6– LES RECLAMATIONS DES CLIENTS

Les réclamations qui regroupent les insatisfactions et les sinistres sont présentées sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2013 et 2014 (annexe n°7).

En premier lieu et pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB, à savoir que PARCUB avec 8831 places a accueilli, en 2014, 2 271 145 entrées horaires et comptabilisait fin d'année 2014, 6028 abonnés.

Les insatisfactions et les sinistres ont diminué : 141 en 2014 pour 202 en 2013. Plus précisément, les insatisfactions passe de 145 à 98 et les sinistres de 57 à 43. Au regard de la faiblesse de ces chiffres en valeur, ce qui est tout à fait positif, les variations en pourcentage doivent être relativisées. Pour autant, il convient de souligner désormais la baisse par rapport aux années précédentes des sinistres et réclamations qu'a permis le renouvellement du matériel.

## **CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2014**

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement une analyse synthétique d'ensemble.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives, qui ont été au nombre de 6 en 2014 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes de l'année objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

### **ANALYSE DES COMPTES 2014**

#### **3.1 - Section d'exploitation**

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis au millier d'euro – A compter de l'année 2012, la méthodologie appliquée pour les soldes intermédiaires de gestion correspond à celle du compte de gestion hors le chiffre d'affaires dont sont déduits les tickets restaurants, part salariale

	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation 2013/2014	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	13 094	13 809	+ 5,5 %	+ 715
Autres produits (chapitre 75)	1 429	1 675	+ 17,9 %	+ 246
Chiffre d'affaires* (hors tickets restaurants)	14 478	15 439	+ 6,6 %	+ 961
Chiffre d'affaires hors tickets restaurants et reprise provision pour grosses réparations	14 159	14 999	+ 5,9 %	+ 840
Subvention d'équilibre	0	0		
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 498	6 537	+ 0,6 %	+ 39
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	7 138	7 050	- 1,2 %	- 88
Achats et charges externes (intérim exclus)	3 860	4 418	+ 14,4 %	+ 558
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	4 148	3 437	- 17,1 %	- 711
<b>Résultat courant non financier</b>	- 668	+ 534	+ 180 %	+ 1 202
<b>Résultat financier</b>	2	11	+ 450 %	9
<b>Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)</b>	- 666	+ 545	+ 181,8 %	+ 1 211
<b>Résultat exceptionnel</b>	1 312	741	- 43,5 %	- 571
<b>Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations</b>	1 244	1 471	+ 18,2 %	+ 227
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	681	136	- 80 %	- 545
(2) Reprise sur la PGR	319	441	+ 38,2 %	+ 122
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	0	0		
<b>(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations</b>	<b>+ 362</b>	<b>- 305</b>	<b>184,2 %</b>	<b>- 667</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement hors IS **</b>	<b>1 012</b>	<b>2 010</b>	<b>+ 98,6 %</b>	<b>+ 998</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice</b>	<b>562</b>	<b>1 335</b>	<b>+ 137,5 %</b>	<b>+ 773</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>1657</b>	<b>1 326</b>	<b>- 20 %</b>	<b>- 331</b>

\*selon le logiciel de comptabilité publique HELIOS

\*\*sur l'exercice ou d'un exercice antérieur

### 3.1.1 – Analyse du résultat de la section d'exploitation : résultat tel que donné par les comptes et résultat retraité pour une meilleure lecture sur le plan économique

En 2014, est comptabilisé à la section d'exploitation avec un total de recettes de 16 937 239 € contre 16 564 382 € l'an passé. Le total des charges impôts sur les sociétés inclus est de 15 601 794 € en 2014 contre 16 002 198 € l'an passé. L'exercice 2014 dégage un excédent de 1 335 445 € à comparer au résultat de l'an passé de 562 183 €. Aussi, le résultat comptable progresse de 773 261 €, soit + 137,5 %.

Pour bien appréhender l'évolution favorable du résultat, il convient de tenir compte des éléments suivants :

En premier lieu et comme précisé dans le rapport annuel de l'an passé, l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 a été comptabilisé dans les comptes 2013 pour un montant de 449 054 € si bien que ce retraitement effectué, le résultat 2013 s'élève à la somme de 1 011 237 €.

En second lieu, si comme l'an passé, les dépenses de grosses réparations se sont accompagnées d'une reprise à dû concurrence de la provision sur grosses réparations, la dotation à la provision pour grosses réparations qui s'est élevée à 680 950 € ne l'a été en 2014 que de 136 000 €, soit un écart de 545 950 €.

Le résultat exceptionnel tel que donné par la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles, c'est-à-dire selon l'approche du plan comptable de 1982 et non les retraitements effectués par Helios pour produire les soldes intermédiaires de gestion est de 385 073 € en 2013 est de 173 712 € en 2014, soit un recul de 211 360 € d'un exercice à l'autre.

Aussi, si l'on compare le résultat comptable 2014 au résultat comptable 2013 en neutralisant l'intégration du montant de l'impôt sur les sociétés 2012 sur l'exercice 2013, en ramenant le résultat exceptionnel 2013 au montant du résultat exceptionnel 2014 et en mettant le niveau de la provision pour grosses réparations 2014 au même niveau que l'an passé, le résultat comptable 2013 serait de 799 870 € et le résultat 2014 de 789 495 €.

Aussi, ces retraitements effectués, l'excédent de la section d'exploitation est stable, l'écart n'étant que de 10 374 €, soit – 1,3 %.

### **3.1.2 – Commentaires sur les principaux postes de la section d'exploitation**

#### **a) Les produits de la section d'exploitation**

Le total des produits de la section d'exploitation de 16 937 239 € en 2014 pour 16 564 382 € en 2013 progresse de 372 857 €, soit + 2,25 %.

Les chapitres 70 et 75, respectivement d'un montant de 13 809 778 € et de 1 235 554 € progresse respectivement de 5,5 % et de 11,3 %.

Le chiffre d'affaires au sens du plan comptable général de 1982, c'est-à-dire dans le tableau ci-dessus qui correspond à la ligne « chiffres d'affaires hors titres de restaurant et reprise de la provision pour grosses réparations » s'établit à la somme de 14,999 M€ contre 14,159 M€ en 2013, ce qui correspond à une progression de 839 812 €, soit + 5,9 %.

Pour mieux analyser cette progression du chiffre d'affaires, il convient de préciser les points ci-après :

Les recettes horaires qu'il s'agisse d'encaissements par CB, par espèces aux caisses automatiques ou par encaissements manuels se sont élevées en 2014 à la somme de 7 462 924 € contre 6 997 614 €, soit une progression de 465 309 €, soit + 6,65 %. Cette forte progression des recettes horaires s'explique par la progression de la fréquentation horaire (+ 2,6 %) mais également du ticket moyen alors que les tarifs horaires sont restés inchangés en 2014 comme en 2013.

Les recettes abonnés d'un montant de 5 721 799 € progressent en valeur de 18 634 €, soit + 0,3 %. Elles sont quasi stables.

La redevance perçue au titre de l'1H30 de gratuité sur Mériadeck, d'un montant de 973 234 €, progresse très significativement : + 119 169 € du fait :

- de la revalorisation de la redevance au-delà de la formule contractuelle de 0,75 % par an suite au dernier avenant,
- de l'ajustement des modalités de facturation dans le cadre du dernier avenant. (Plus précisément, antérieurement, la redevance était facturée en tenant compte du taux d'occupation pour l'intégralité du centre. Depuis l'avenant n° 5, la redevance est facturée dans un premier temps en supposant un taux d'occupation à 100 % et la prise en compte du taux d'occupation effectif donne lieu dans le 1<sup>er</sup> mois de l'année suivante au reversement tenant compte du taux d'occupation effectif. Comptablement, cet écart est comptabilisé en charges rattachées sur l'exercice considéré. Cette modification est donc neutre par rapport à l'évolution du résultat comptable entre 2013 et 2014. Par contre, il convient d'en tenir compte pour l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, lequel en tenant compte de ce point ne progresse plus que de 39 364 €)

Les remboursements de frais de fourrière comptabilisés à hauteur de 519 423 € pour toutes contributions de PARCUB SPIC progressent de 130 813 € (voir plus loin l'analyse du budget annexe).

A noter que les redevances pour locations diverses se sont élevées à 208 330 € en retrait de près de 3 000 €.

Les produits financiers d'un montant de 11 307 € pour 2 110 € en 2013 demeurent marginaux malgré l'importance de la trésorerie de PARCUB. (Au 31.12.2014, elle s'établit à 20,06 M€). Le faible montant des produits financiers s'explique par la faiblesse des rendements des placements auquel PARCUB a accès sachant que les BTN qui sont arrivés à terme courant de l'année 2014 n'ont pu être replacés alors que la rémunération sur ces produits a été nulle tout au long de l'année.

## **b) Les dépenses de la section d'exploitation, impôts sur les sociétés inclus**

Quasi stables en 2011 par rapport à 2010 et en retrait en 2012 de 4,5 % par rapport à 2011, les dépenses de la section d'exploitation en 2014 d'un montant de 15 601 794 € s'établissent en retrait de 400 404 € par rapport à l'an passé de 2,5 %. Hors impôt sur les bénéfices, la contraction des dépenses de la section d'exploitation est supérieure puisqu'elle atteint la somme de 625 853 €. Comme signalé ci-avant, la dotation à la provision pour grosses réparations a été bien moindre en 2014 qu'en 2013, respectivement 136 000 € et 691 950 €. Aussi, hors impôts sur les sociétés et variation de la dotation à la provision pour grosses réparations, les charges d'exploitation sont en baisse de 7,53 %. Il est à noter que cette réduction a été réalisée malgré la progression du compte 6152 dépenses de grosses réparations de 111 677 € qui pour rappel ont été compensées en 2014 comme en 2013 en produits au même titre que les achats de peinture par une reprise en totalité équivalente sur la provision pour grosses réparations.

Le chapitre 11, charges à caractère général, progresse de 14,5 %, soit + 557 980 €. Cet écart s'explique pour l'essentiel par :

- la progression des dépenses de maintenance et en particulier de l'article 615.54, maintenance automatisme et informatique, et l'article 615.65, maintenance du matériel industriel, respectivement + 120 395 € et + 102 020 €. La progression de ces articles s'explique du fait de la fin de la période de garantie pour tout le matériel de contrôle d'accès et équipements de péage des parkings qui ont été renouvelés,
- la progression de l'article 6110, sous-traitance générale, de 114 990 € du fait de l'externalisation d'une partie du nettoyage,

- la progression de l'article 615200 qui correspond à des dépenses de grosses réparations pour un montant de 111 677 €,
- la progression de 60 671 € de l'article 6142, charges locatives.

A l'inverse, les principaux articles en baisse sont les suivants :

- la baisse de 34 239 € de l'article 603, stock, du fait de la variation entre la reprise des stocks des années 2012 et 2013,
- la baisse de 28 783 € de l'article 606 313, petits équipements auto-laveuse, du fait de la poursuite du programme de renouvellement de ce matériel,
- la baisse de 25 140 € de l'article 627, services bancaires et assimilés, du fait d'une baisse des tarifs des commissions sur les transactions CB. Cette baisse de 24,3 % d'un exercice à un autre est à souligner alors que le nombre de paiements par CB a augmenté ainsi que la fréquentation horaire,
- l'absence de dépenses à l'article 606.308, vêtements de travail, le nouveau marché ayant été exécuté début d'année 2015, ce décalage expliquant une baisse de charges de 23 269 € sur l'exercice 2014.

Le chapitre 12, charges de personnel, donne une vision globale de l'ensemble des moyens humains que mobilise PARCUB en tant qu'employeur ou au titre de l'intérim.

Le chapitre 12 d'un montant de 7 050 289 € est en retrait par rapport à l'exercice précédent de 87 475 €, soit – 1,2 %. Pour l'analyse, cette baisse est à apprécier en tenant compte de la progression de la sous-traitance lié à l'externalisation d'une partie du nettoyage (voir précisions apportées ci-dessus). Le personnel intérimaire d'un montant de 512 651 € contre 638 826 € en 2013 est en retrait significatif de 126 176 €, soit – 19,8 %.

L'article 64110, salaires et appointements, d'un montant de 4 218 037 € progresse de 0,6 % par rapport à l'an passé. Il convient de noter la baisse de 40 332 € des cotisations URSSAF.

Enfin, il convient de souligner la progression de l'article 6419, remboursement rémunération de personnel. A la différence de l'an passé, cet article intègre un nombre de remboursement plus important d'indemnités de fin de carrière (PARCUB effectue le règlement directement aux salariés et est remboursé par l'IPSA). Cet article intègre par ailleurs les remboursements faits à PARCUB en cas de maladie et d'accident du travail par la CPAM et l'IPSA. Aussi, la progression de 300 635 € de l'article 6419 doit être prise en considération dans l'analyse du chapitre 12 alors que cette dépense se retrouve dans ce dernier.

La masse salariale déduction faite des remboursements mentionnés ramenée au chiffre d'affaires est de 43,7 %. Avec ces mêmes retraitements, pour rappel, le ratio était en 2013 de 47,9 %.

Au-delà de ces éléments d'analyse essentiels, il n'en demeure pas moins que le niveau de la masse salariale reste à un niveau significatif alors qu'il est un facteur de rigidité et que celle-ci se doit, comme sur les années passées, d'être maîtrisée.

### c) Le résultat financier

Comme explicité ci-dessus, celui-ci est particulièrement faible malgré l'importance de la trésorerie de PARCUB et l'absence de dette de la régie.

#### **d) Résultat exceptionnel**

En 2014, les produits exceptionnels avec 762 403 € sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (567 318 €) et d'autres produits exceptionnels (régularisation d'écritures pour 195 085 €). Les charges exceptionnelles de 21 372 € sont en diminution de 381 062 € par rapport à 2013 (402 433 €). Au final, le résultat exceptionnel de 173 713 € est en diminution de 385 074 €, soit 43,5 % par rapport à 2013, ce qui a contribué à dû concurrence à l'augmentation du résultat comptable.

#### **e) En ce qui concerne les opérations d'ordre de transfert**

Outre les commentaires faits plus avant sur la reprise sur PGR, il est à noter que la quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice est en retrait de 359 389 € pour s'établir à la somme de 567 318 €. Cette somme correspond, alors que des subventions d'investissement sont rattachées à divers parkings, à la reprise de ces dernières sur la durée des amortissements. La baisse du niveau de ces reprises s'explique naturellement par l'arrivée à échéance des investissements les plus anciens.

#### **f) Conclusion sur la section d'exploitation**

**Globalement, il apparaît que l'exercice 2014 lorsqu'on procède au retraitement qui ont été développés aboutit à un résultat économiquement comparable à celui de 2013. Cela est de nature à aborder l'exercice 2015 avec des atouts alors qu'il convient sur cet exercice de procéder à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à une facturation horaire au 1/4 d'heure, laquelle est un facteur d'incertitude majeur.**

### **3.2 Section d'investissement**

La section d'investissement présente un excédent de 1 326 538 € pour 3 436 789 € de recettes et 2 110 431 € de dépenses.

Les recettes de cette section sont constituées exclusivement d'opérations d'ordre et de transfert et pour 96 % d'amortissements. Il faut préciser que l'amortissement des seuls bâtiments représente 75,13 % du total des dépenses de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont en diminution de 711 756 € alors que la provision pour grosses réparations diminue d'un exercice à un autre de 545 950 €. Aussi, la baisse des dotations aux amortissements entre 2013 et 2014 n'est que de 165 806 €. Ce faible recul traduit un niveau d'immobilisations en valeur nette assez stable. Cela est tout à fait cohérent avec la valeur des parkings dont le gros œuvre est majoritaire et amorti sur une durée de 50 ans conformément aux dispositions héritées de la Cub.

En ce qui concerne les dépenses, les immobilisations constituées par PARCUB sont restées à un niveau substantiel en valeur, 898 205 € en 2014, en diminution de 260 830 € par rapport à l'exercice précédent sur lequel avaient été enregistrées des dépenses d'investissements pour un montant de 1 159 035 €. Les opérations d'ordre et de transfert se sont élevées à la somme de 1 212 M€ pour 1 245 M€ en 2013, ce qui correspond précisément à une diminution de 33 M €. Cet écart résulte pour l'essentiel par la reprise de la provision pour grosses réparations (article 15722).

## CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé, après étude, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'année 2011 fût une année de transition. Il en fût de même en 2012 alors que la gestion en configuration définitive n'a été effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012. Plus précisément, celle-ci s'appuie sur l'utilisation pour partie des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux et sur un site extérieur en surface permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Sur toute l'année 2013, le service public de la fourrière a fonctionné sur la base de l'organisation qui a été prévue au départ et pour la première fois sur un exercice comptable complet.

Ce rapport comprend 3 parties :

- présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux,
- les éléments marquants de l'activité 2014,
- les comptes 2014.

### Présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux

#### 4.1 – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SUR LE PLAN JURIDIQUE

##### 4.1.1 – PARCUB est un établissement public à double visage.

En effet, la régie gère d'une part, le service public de la fourrière automobile qui est un service public administratif (SPA) et d'autre part, l'ensemble de ses autres activités qui relèvent d'un service public industriel et commercial (SPIC).

##### 4.1.2 – Une comptabilité spécifique

La comptabilité du SPA, service de la Fourrière, est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

##### 4.1.3 – Des moyens pour partie communs identifiés et répartis

Les 2 services relevant d'une entité unique, il va de soi qu'il existe un ensemble de moyens communs humains et matériels pour assurer la gestion des 2 services comme précisé ci-dessus, ce qui a donné lieu à des dispositions arrêtées d'un commun accord entre la Cub et PARCUB.

Au-delà d'une réalité matérielle, cette mutualisation permet d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. Cela est de l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux puisqu'en cas de déficit du SPA, celui-ci sera amoindri même s'il est à la charge de la Cub. En cas d'excédent, celui-ci, conforté par des charges d'exploitation moindres, revient intégralement à la Cub. Cela permet par ailleurs une plus grande souplesse et réactivité dans la gestion, gage d'une meilleure qualité de service. A ce titre, les moyens techniques de PARCUB, l'existence d'une équipe d'intervention, l'ensemble des services supports de la régie, la possibilité de recourir au marché d'intérim de PARCUB... sont des atouts précieux.

Dans un souci de parfaite clarté, pour une bonne identification des moyens communs aux 2 services et une bonne affectation des coûts correspondants, il a été arrêté par délibération conjointe de la Cub et de PARCUB (délibération PARCUB 2010/01/05) l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique. Cette délibération précise que 3 parkings : 8 mai 45, Front du Médoc et Porte de Bordeaux seront utilisés pour partie pour les besoins du service de la fourrière. Alors que ces ouvrages étaient pré-existants à la reprise de la gestion de la fourrière et que leurs équipements en matière de sécurité, électrique, etc répondent aux besoins de la gestion de chaque ouvrage dans sa totalité, les coûts d'exploitation non rattachés à une activité sont répartis au prorata des surfaces utilisées pour chaque service. Les moyens dédiés à 100 % pour chaque service font l'objet bien évidemment d'une affectation directe. Pour les autres moyens, ils donnent lieu à une affectation au plus près de la réalité de l'exploitation du service selon des clés de répartition précises.

#### **4.1.4 – Autres dispositions essentielles**

Il a été acté également par délibération n° 2010/01/01 que tous marchés passés par la régie pourront l'être pour les besoins du service automobile de la fourrière comme pour toutes les activités de la régie.

Il a été donné délégation au président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 90 000 € H.T ainsi que toutes décisions concernant leur avenant qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %.

Il est à noter que la Cub a modifié les statuts de PARCUB par délibération en date du 23 novembre 2012 et que l'ordonnateur du service public de la fourrière est désormais le directeur général de PARCUB qui, dans le cadre de la gestion de la fourrière, intervient en sa qualité de directeur de la fourrière automobile.

Les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres pour les besoins de la fourrière automobile ont été adoptées par délibération 2010/01/01.

Le service de la fourrière dispose d'un règlement intérieur (délibération 2010/10/07F du 14 décembre 2010).

L'agrément pour gérer la fourrière sur les sites actuels a été délivré par M. le Préfet en date du 9 octobre 2012, le directeur de la fourrière ayant la qualité de gardien de la fourrière et de ses installations par arrêté du 9 octobre 2012.

## **4.2 - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE POUR L'USAGER DU SERVICE PUBLIC**

### **4.2.1 - Un service fonctionnant 24 H/24 avec une forte proximité**

#### **a) Un service fonctionnant 24 H/24**

Suite à la délibération n° 2011/04/11F, le service de la Fourrière reçoit des véhicules sans interruption tous les jours de l'année et la restitution des véhicules se fait également sans aucune interruption.

#### **b) Utilisation depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour partie de 3 parkings, en privilégiant le parking Front du Médoc lieu d'accueil des contrevenants, auxquels s'ajoute un site en plein air**

Plus de 90 % des véhicules qui rentrent en fourrière proviennent de la commune de Bordeaux et pour l'essentiel d'entre eux de l'hypercentre. Pour récupérer son véhicule, le contrevenant doit passer par l'hôtel de police du quartier Mériadeck situé rue François de Sourdis. Aussi, les 3 parkings : Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux pour partie utilisés (respectivement pour Front du Médoc une partie du 1<sup>er</sup> niveau, pour 8 mai 45 une partie du niveau -1 et pour Porte de Bordeaux le niveau -4, pour une capacité au total pour les 3 parkings de l'ordre de places) sont géographiquement idéalement situés.

Le site Front du Médoc qui correspond au parking central de PARCUB est à 300 mètres environ du commissariat central. Sa salle de contrôle a été agrandie en 2011 ainsi que l'espace d'accueil de la clientèle pour recevoir les contrevenants. Ces derniers, après avoir rempli les formalités nécessaires, récupèrent leur véhicule rapidement alors que l'essentiel des véhicules est positionné sur ce site de stockage le plus utilisé car il est le seul des 3 parkings qui permet d'acheminer les véhicules avec des camions plateaux.

Sont acheminés sur un site extérieur situé à Mérignac :

- les véhicules brûlés pour lesquels il peut exister un risque de reprise d'incendie qui par ailleurs ne peuvent pas toujours être aisément déplacés,
- les véhicules accidentés,
- les véhicules hors gabarit.

### **4.2.2 - Une organisation humaine et technique adaptée, moderne et optimisée pour une gestion multi-sites avec des garanties nécessaires quant au bon gardiennage des véhicules**

Le personnel en charge de l'accueil des contrevenants étant intégré et positionné sur le poste central du parking Front du Médoc :

- tous les sites bénéficient d'un système de vidéosurveillance, les moyens préexistants ayant été renforcés,
- les sites ont été rendus étanches par rapport au reste du parking au moyen :
  - o de clôtures,
  - o de portails piétons et voitures automatisés,

- d'interphones,
- de système de contrôle d'accès avec usage de cartes magnétiques, etc.

Très concrètement, lorsque le contrevenant est passé par l'accueil de la fourrière (poste central de Front du Médoc) a réglé les sommes dues pour récupérer son véhicule, celui-ci se voit remettre un titre d'accès correspondant au site sur lequel est entreposé son véhicule. Avec ce titre d'accès, il passe, selon le cas, par l'ascenseur du parking (Porte de Bordeaux) et les sas piétons avec borne de contrôle, pour récupérer son véhicule. Il faut préciser que le personnel dispose d'un visu au moyen de caméras. Le véhicule récupéré, le contrevenant sort du site en présentant son titre d'accès et en appelant le personnel au moyen d'un interphone. Le personnel déclenche alors l'ouverture de la grille en sortie.

La fourrière dispose de personnels totalement dédiés à la gestion du service et qui ont le statut de fonctionnaire. D'autres personnels de PARCUB contribuent à la bonne gestion de la fourrière. Ces moyens qui correspondent au travail réalisé par le siège social et qui correspond aux fonctions supports (RH, comptabilité, service informatique, ...) et d'autre part, à des contributions de terrain (petites maintenances, interventions ponctuelles si besoin de l'équipe d'intervention...) sont mobilisés en fonction des besoins. Le service public administratif de la fourrière et le SPIC sont donc gérés dans une logique de mutualisation des moyens humains et des prestataires pour une bonne gestion. Cette mutualisation s'accompagne de facturations dans le cadre des dispositions contractuelles arrêtées entre la Cub et PARCUB.

Au moyen en personnel propre de PARCUB, s'ajoutent les moyens humains apportés par des prestataires externes avec qui un marché a été passé :

- le marché le plus important concerne l'enlèvement et le transport des véhicules détenu par le groupement Garage Fourrière Marseille/Assistance Dépannage 33,
- l'enlèvement, le recyclage et la destruction des véhicules ont été assurés par la société Dubourg Automobile jusqu'à la fin novembre 2014. Le nouveau marché a été attribué à la société Decons SA.
- l'expertise des véhicules est assurée par la SARL Audit Automobile Expertise.

La maintenance de l'ensemble des équipements techniques relève dans la plupart des cas de contrats communs à l'activité industrielle et commerciale et d'autre part, de la fourrière.

En matière informatique, la gestion de la fourrière bénéficie des outils les plus modernes équivalents à ceux utilisés pour la gestion de parkings mais aussi de logiciels spécifiques :

- un logiciel d'exploitation dédié (celui de la société Logitud), lequel permet outre le suivi de l'ensemble des véhicules d'assurer la facturation,
- un logiciel comptable spécifique.

De plus, le service comprend une régie d'avance et de recette.

## 4.3 - LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014

### 4.3.1 – DISPOSITIONS DIVERSES RETENUES POUR ADAPTER LE SERVICE EN VUE D'UNE GESTION OPTIMISEE

L'exercice 2013 avait été marqué par la refonte du règlement intérieur du personnel. Sans modifier la durée hebdomadaire de travail, les agents d'accueil sont deux en poste pendant

16 H par semaine. Cette adaptation a été possible avec la mutualisation des moyens avec PARCUB SPIC. Au vu du faible nombre de véhicules restitués les dimanches et jours fériés, les agents de PARCUB SPIC assure la restitution ce jour et ce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

L'analyse de l'exercice 2014 a conforté ces choix organisationnels, ces dispositions ont permis de diminuer les temps d'attente des contrevenants et d'améliorer les conditions de travail des agents de façon pérennes. D'autre part, en 2014 comme les six premiers mois de 2013, aucun dysfonctionnements majeurs n'ont été relevés les dimanches et jours fériés suite à la mise en place de cette mutualisation.

#### 4.3.2 – POINTS RELATIFS A L’ACTIVITE

**Les entrées de véhicules** se sont élevées à 14 858 en 2014 pour 14 493 en 2013, soit une progression de 2,52 %.

**Les opérations préalables** relatives à la mise en fourrière et de début d'exécution d'enlèvement se sont élevées à 1674 véhicules en 2014 pour 1656 en 2013 soit une progression de 1,09 %

**Les déplacements sans suite** se sont élevés à 1 120 véhicules en 2014 pour 1 062 en 2013 soit une progression de 5,46 %.

**La facturation sur usagers**, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 2 006 592 € en 2014 pour 1 967 141 € en 2013 soit une progression de 2,01 %.

Cette facturation comprend en partie :

**Les transactions payées**, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 13 108 € pour 12 014 € en 2013, soit + 9,11 %.

**Les frais de transport** (126 € pour un VL) ont représenté une recette de 1 642 067 € pour 1 607 727 € en 2013, soit une progression de 2,14 %.

**Les expertises** (conformément aux textes, l'expertise est réalisée au 3<sup>ème</sup> jour de l'entrée des véhicules sur le parc) se sont élevées à la somme de 29 295 € pour 23 560 €, soit + 24,30 %.

**Les frais de gardiennage** (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 296 058 € contre 292 862 € en 2013, soit une progression de 1,09 %.

**Les ferrailles et casse** ont représenté une recette de 294 735 € pour 283 157 € en 2013, soit une progression de 4,09 %. (Ce marché est négocié tous les ans).

**Les ventes aux domaines** ont représenté une recette de 96 340 € pour 58 635 € en 2013, soit une progression de 64,30 %.

## 4.4 – COMPTES 2014

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent celui-ci revient à la Cub. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par la Cub, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.

### 4.4.1 – CONSIDERATIONS GENERALES POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2014

Pour rappel, jusqu'au 30 octobre 2012, le service de la fourrière a été géré en s'appuyant sur le site Quai du Maroc, date à laquelle la gestion de ce service a été opérée en utilisant pour partie la capacité de 3 parkings (Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux). L'année 2013 fût donc le 1<sup>er</sup> exercice complet d'exploitation de la fourrière en se basant sur ces nouveaux sites si bien que le rapprochement des comptes 2014 par rapport à 2013 est pertinent. Pour autant, les 2 exercices mentionnés se distinguent par le fait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la capacité du parking 8 mai 45 consacrée aux besoins de la fourrière a été accrue, l'intégralité du niveau -1 de ce parking étant désormais réservé aux besoins de la fourrière.

### 4.4.2 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	2 431 551	2 607 374	+ 175 823 €	+ 7.2%
Produits exceptionnels	0	2 053	+2 053 €	+ 100.00%
Total des recettes de la section d'exploitation	2 431 551	2 609 201	+177 650 €	+ 7.3%
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 979 778	1 871 923	-107 855 €	- 5.5%
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	196 399	216 981	+ 20 582 €	+ 10.5%
Total des dépenses de gestion de service	2 176 854	2 090 599	- 86 255 €	-4%
Charges financières	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	114 768	155 771	41 003	+ 35.7%
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	36 407	47 871	+ 11 464 €	+31.5 %
<b>Résultat courant non financier</b>	<b>218 098</b>	<b>470 373</b>	<b>+ 252 275 €</b>	<b>+115.7%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)</b>	<b>218 098</b>	<b>470 373</b>	<b>+ 252 275 €</b>	<b>+115.7%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 114 604</b>	<b>- 153 718</b>	<b>- 39 114€</b>	<b>- 34.1 %</b>
<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>103 494</b>	<b>315 185</b>	<b>+ 211 691</b>	<b>+ 204.5%</b>

- **Un résultat de service largement excédentaire en 2014 qui conduit à augmenter significativement les excédents cumulés depuis la reprise du service**

D'un montant de 315 185 €, le résultat 2014 confirme et amplifie fortement le résultat de l'exercice passé. Cette évolution favorable, alors que le volume d'activité s'explique :

- en premier lieu, par la progression des recettes de la section d'exploitation (voir détail ci-après),
- en seconde lieu, par la réduction des charges à caractère général de 107 855 € sachant que le chapitre 12 a progressé de 20 582 €. Aussi, le total des dépenses de gestion du service qui correspond à l'addition des chapitres 11, 12 et 65 (autres charges de gestion courante d'un montant de 1 695 €) diminue de 86 255 €,
- en troisième lieu, il convient de souligner que le résultat exceptionnel négatif de 153 718 € est plus défavorable que l'an passé, le retrait étant de 39 114 €.

Cet excédent s'inscrit dans un contexte de progression de l'activité et du niveau des produits des services : 14 858 véhicules sont entrés à la fourrière en 2014 (+ 2.52 %) et les produits des services de 2 609 201 € progressent de 7.31 %.

Fin 2014, le cumul des excédents d'exploitation s'élève à la somme de 545 416,65 €.

Il est à noter que 2011 à fin 2014, les investissements réalisés par PARCUB pour les besoins de la fourrière se sont élevés à la somme de 1 870 988,31 €. Les excédents de la section d'exploitation sur tous ces exercices ont représenté une somme cumulée de 1 033 590,47 €, somme qui est équivalente à 55,2 % des investissements cumulés.

## **Résultats d'exploitation courant, résultats financiers et résultats exceptionnels**

### **○ Le résultat d'exploitation courant**

D'un montant de 518 244 € en 2014, il correspond aux produits de service déduction faite des charges à caractère général et des charges de personnel, chapitre 12.

Les dotations aux amortissements alors que tous investissements nécessaires ont dû être réalisés pour permettre la gestion en configuration définitive, c'est-à-dire en équipant 3 parkings et un site extérieur de tous matériels nécessaires et en tenant compte de tous investissements en logiciels, se sont élevées à la somme de 47 871 € si bien que le résultat courant s'élève à la somme de 470 373 €.

### **○ Le résultat financier**

Il est nul tout comme en 2013. Aucune charge financière n'est constatée en l'absence de dette et aucun produit financier n'est également constaté puisque la trésorerie disponible en cours d'exercice ne peut être placée.

### **○ Le résultat exceptionnel**

Il est négatif à hauteur de 153 718 €. Il s'explique uniquement par des charges exceptionnelles constituées pour l'essentiel de charges exceptionnelles sur opérations de gestion d'un montant de 148 867 €. Cette dépense correspond à la régularisation des charges sociales de 2013 concernant la CNRACL, ainsi qu'à un acompte du versement de l'excédent 2013 à Bordeaux métropole pour un montant de 68 637 €. Les charges exceptionnelles tiennent compte par ailleurs du montant des titres annulés sur l'exercice antérieur pour un montant de 6 904 €.

## **Les produits de la section d'exploitation**

La progression du chapitre 70, produits de service, s'explique partiellement par la progression du niveau d'activité (laquelle si elle est analysée au travers de la progression du nombre de véhicules entrés évolue favorablement de 2,52 %). L'essentiel de la progression de 175 597 € du chapitre 70 s'explique :

- pour 70 286 € par l'évolution des titres émis au titre de la destruction des véhicules,
- en second lieu, par les recettes payées par les contrevenants au titre de la récupération de leurs véhicules qui évoluent certes que de 2 %, soit un niveau proche de celui des entrées du nombre de véhicules mais qui représente une recette significative de 2 800 169,50 € pour un montant l'an passé de 1 968 741,82 €, soit une progression en valeur de 39 427,68 €,
- en troisième lieu, par la progression des ventes aux domaines en valeur de 37 705 €. (Le nombre de véhicules vendus a été sensiblement équivalent à celui de l'an passé, aussi, c'est le prix moyen plus élevé qui explique cette progression),
- les ferrailles et casses d'un montant de 294 753 € progressent de 11 578 €

Compte tenu de la spécificité de ce service, la trésorerie disponible ne fait pas l'objet de placements et donc aucun produit financier n'est constaté.

Les produits exceptionnels d'un montant de 2 053 € correspondent à des honoraires sur exercice antérieur pour 1 200 € et des charges exceptionnelles pour 853 € suite à une demande de la Recette des Finances.

### **○ Les charges de la section d'exploitation**

Elles s'élèvent à la somme de 2 294 242 € en 2014 pour 2 328 030 € en 2013. Elles sont constituées pour l'essentiel du chapitre 11, charges à caractère général pour un montant de 1 871 923 €, soit 81,6 % du total des charges de la section d'exploitation. Par rapport à l'exercice antérieur, le chapitre 11 est en retrait de 107 855 €, soit – 5,45 %.

Les principales variations du chapitre 11 correspondent à :

- la diminution de 163 404 € des prestations de services transport,
- la progression de la refacturation des charges du budget principal au budget annexe du service public de la fourrière pour un montant de 81 072 €. Cette progression s'explique par :
  - la progression des espaces exploitables d'accueil des véhicules (totalité du niveau - 1 du parking 8 mai 45 affecté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au service de la fourrière),
  - la progression des frais d'affranchissement du fait essentiellement du doublement des courriers pour recouvrir les frais de destruction auprès des usagers du service public,
  - la régularisation de la refacturation du montant des charges liées à la contribution du service industriel et commercial au service de la fourrière.

Les principaux postes du chapitre 11 sont :

- les prestations de service de transport pour un montant de 1 337 155 €. Cette somme est équivalente à 71.43 % des charges à caractère général et à 51.29 % du total des produits des services,
- la refacturation des charges du budget principal pour 426 251 €,
- les dépenses d'expertise pour un montant de 59 936 €,
- les frais de catalogues et imprimés, qui représentent le stock de carnets à quadruple exemplaires (reconnaissance de dette, fiches descriptives des véhicules) se sont élevés à la somme de 10 851 €.

Tous les autres articles du chapitre 11 sont inférieurs à la somme de 10 000 €.

#### o **Les dépenses de personnel, chapitre 12**

Elles s'élèvent à 216 981 € intégrant le versement de toutes charges de retraite complémentaire dues pour un chapitre 12 arrêté l'an passé à la somme de 196 399 €.

Le service n'ayant aucune dette, aucune charge financière n'est constatée.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, s'élève à la somme de 155 771 € constitué de 6 904 € d'annulation de titres sur les exercices antérieurs tel que demandé par la recette des finances et pour le reste d'autres charges exceptionnelles de gestion qui correspondent pour 68 637 € du versement d'une partie des excédents à la Cub, pour 34 686 € de régularisation des charges sur les parcs de l'année 2012 et pour 25 450 € de régularisation de la CNRACL.

### **4.4.3 - Section d'investissement**

Sont comptabilisés à la section d'investissement 99 882 € de titres émis pour 75 563 € de mandats émis, ce qui donne un excédent de 24 319€. Il est à noter que les investissements réalisés en 2014 se sont élevés à la somme de 75 563 € qui ont été intégralement financés en mobilisant la trésorerie du service.

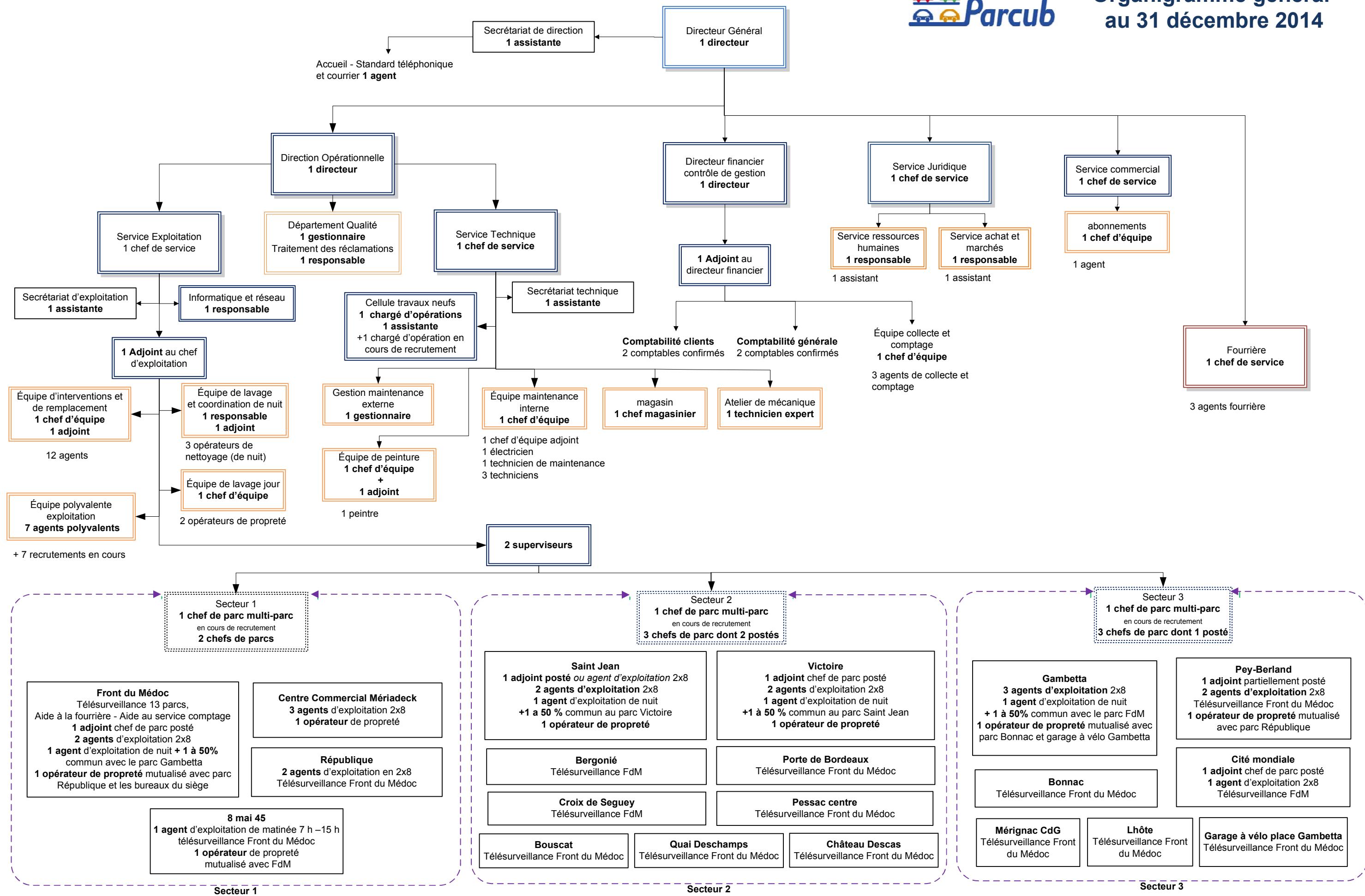
#### ➤ **Recettes de la section d'investissement**

Une reprise de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 52 011 € a été titrée afin de faire face budgétairement au programme d'investissement.

Les opérations d'ordre et de transfert pour un montant de 47 871 € concernent exclusivement les amortissements 2014.

#### ➤ **Dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement d'un montant de 75 563 € en 2014 correspondent uniquement à des immobilisations acquises. Plus précisément, il s'agit pour l'essentiel de cette somme du renouvellement du chariot élévateur nécessaire à l'exploitation du site de Mérignac pour un montant de 69 600 € TTC et à l'acquisition de mobilier de bureau pour un montant de 2 727 € et de l'achat de matériel informatique pour 3 236 €.



**LISTE DES PARKINGS AU 31 DECEMBRE 2014**  
**dont 2 parkings de surface Quai Deschamps mis en service début juillet 2014**  
**et Château Descas mis en service le 11 décembre 2014 ont été ajoutés**

<b>NOMS DES PARKINGS</b>	<b>PLACES PARCUB</b>	<b>PLACES PRIVEES</b>
Gambetta	480	
Bonnac	171	
Centre Commercial Mériadeck	1290	
République	398	
Pey-Berland	630	405
Lhôte	113	
Huit Mai 1945 (hors places fourrière)	438	
Porte de Bordeaux (hors places fourrière)	493	
Victoire	449	
Saint Jean	514	
Croix de Seguey	38	11
Front du Médoc (hors places fourrière)	784	
Cité Mondiale	642	146
Bergonié	66	
Mérignac	276	
Pessac	334	
Bouscat	132	
Deschamps	200	
Château Descas	220	
<b>TOTAL</b>	<b>7668</b>	<b>562</b>

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de PARCUB – Séance du 19 novembre 2013 (convocation du 4 novembre 2013)**

Aujourd'hui Dix Neuf Novembre Deux Mille Treize à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel DUCHENE, président de PARCUB.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Michel DUCHENE, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Martine DIEZ, M. Christophe DUPRAT

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Patrick GUILLEMOTEAU à M. Patrick BOBET, M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE, M. Clément ROSSIGNOL à Mme Martine DIEZ

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2013/05/03P**

**Tarifs 2014**

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le PDU a été définie et réaffirmée à de nombreuses reprises par le conseil d'administration. Pour rappel, elle est présentée de façon synthétique en annexe de la présente délibération. Celle-ci, au regard du contexte général, doit pouvoir aller de pair avec une approche pragmatique tout en gardant sa cohérence d'ensemble en fonction de l'analyse de la situation la plus récente et des perspectives. En conséquence, la présente délibération présentera dans un premier temps les éléments de contexte et la stratégie tarifaire pour l'année 2014 avant de procéder à une présentation détaillée des tarifs en abordant dans un premier temps les abonnements puis les autres tarifs.

**I - ELEMENTS DE CONTEXTE ET GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2014**

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le plan des déplacements urbains a été définie et confirmée d'année en année par le conseil d'administration de PARCUB.

Cette stratégie tarifaire constante doit être éclairée dans le cadre de la fixation des tarifs 2014 par les points essentiels suivants :

- Le contexte économique des dernières années a été particulièrement défavorable. Si une perspective de reprise de l'activité correspond au consensus général, les principaux organismes de prévision allant tous dans ce sens, pour autant, la reprise devrait être particulièrement contenue et progressive. La consommation et les investissements devraient continuer à être emprunts de prudence et d'attentisme. Le FMI prévoit en particulier pour la France une croissance de 1 % pour 2014. En ce qui concerne l'inflation, celle-ci est particulièrement contenue, elle devrait se situer, selon les prévisions les plus récentes, aux alentours de 1 % en 2013. Selon la loi de Finances 2014, hors tabac, l'inflation devrait être d'environ 0,8 % en 2013 et de 1,3 % en 2014.

- L'évolution de l'activité de PARCUB devrait être défavorable, dans un contexte économique difficile et alors que l'activité des transports en commun poursuit sa progression (+ 5,4 % sur les 8 premiers mois de l'année 2013) et que la mise en service des extensions des 3 lignes du tramway est prévue en 2014. Une analyse sur les dernières années permet de constater une érosion de la fréquentation horaire. Sur les 9 premiers mois de l'année 2013, l'activité s'est inscrite en recul de 2,3 %, évolution défavorable certes largement due au recul de la fréquentation du parking Victoire du fait de travaux particulièrement perturbants. Les abonnements, comme précisé dans le rapport annuel 2012, s'ils ont pu globalement être maintenus en nombre depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, ont enregistré, lorsqu'on procède à une analyse plus détaillée, une baisse notamment des abonnements permanents, baisse qui a pu être compensée par la très importante progression des abonnements résidents. Or, les abonnements résidents, bien qu'ayant significativement progressé en 2012, + 9,15 %, sont en recul important sur les 9 premiers mois de l'année 2013 (- 8 %).
- Les tarifs de PARCUB restent globalement compétitifs par rapport à ceux des autres gestionnaires de parkings publics. Cela est tout particulièrement le cas des tarifs abonnements et en particulier des tarifs résidents.
- PARCUB, qui ne peut se permettre de solliciter la Communauté urbaine de Bordeaux pour équilibrer ses comptes, a redressé sa situation : aucune subvention n'a été nécessaire depuis 2010. Ce redressement, qui est allé de pair avec la remise à niveau des parkings, a été obtenu grâce à la réalisation incontournable de gains de productivité mais également, alors que les tarifs de PARCUB étaient au départ particulièrement bas, par ajustements tarifaires. Il est à noter que sur les dernières années, les hausses horaires ont été contenues : à quelques ajustements mineurs près, une absence d'augmentation des tarifs en 2011, 2012 et 2013.

**Au regard de l'ensemble des points qui précédent, il apparaît approprié de retenir une hypothèse de modération globale des tarifs pour l'année 2014, laquelle dans ses grandes lignes se décline comme il suit :**

- **Tarifs horaires : stabilité des tarifs TTC, ce qui correspond de fait à l'absorption de la hausse de la TVA qui passe de 19,6 à 20 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et donc à une baisse des recettes horaires HT de 0,4 % pour PARCUB, toutes choses égales par ailleurs,**
- **Abonnements résidents : maintien des tarifs H.T avec progression des quotas réservés aux résidents sur les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland disposant d'une liste d'attente à laquelle il est opportun de répondre, PARCUB ayant toujours eu une politique volontariste et attractive pour répondre aux besoins de stationnement résident,**
- **Abonnements permanents hors parking St Jean : hausse des tarifs H.T de 2 %, soit un niveau légèrement supérieur à l'inflation prévisionnelle. En ce qui concerne le parking St Jean, au regard de ses caractéristiques, il apparaît approprié de poursuivre une politique de réajustement.**
- **Autres tarifs : pas de changement.**

Cette synthèse est la traduction de la présentation détaillée qui suit, laquelle aborde en premier lieu, les tarifs abonnements puis les tarifs horaires et autres tarifs.

## II - LES TARIFS ABONNEMENTS 2014

### 2.1- *Abonnements résidents*

#### - *Les tarifs abonnements résidents hors option « petit rouleur »*

Il est proposé de maintenir pour tous les parkings le montant H.T de l'abonnement résident. Aussi, et alors que le taux de TVA applicable aux abonnements actuellement de 18,6 % doit être porté au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 20 %, il en résultera une hausse de 0,4 % du tarif des abonnements résidents TTC.

#### - *L'option « petit rouleur »*

Par délibération n° 2011/05/03P, une option « petit rouleur » a été créée, laquelle pour mémoire correspond pour un abonnement résident, par sortie par mois inférieure à 15 à une réduction tarifaire de 0,75 €, la réduction étant plafonnée à 7,50 € TTC. Cette réduction maximum correspond donc à l'hypothèse au minimum de 10 sorties en dessous du seuil de 15 sorties par mois.

Il est proposé que la réduction de 0,75 € TTC par sortie en dessous de 15 sorties par mois demeure inchangée malgré la hausse de la TVA prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### - *Les quotas résidents*

Au jour de rédaction de la présente délibération, hors les parkings exclusivement résidents, 2 parkings présentent une liste d'attente significative. Il s'agit des parkings Pey-Berland et Cité Mondiale dont il a été vérifié que la quasi-totalité des personnes inscrites sur liste d'attente n'ont pas souscrit d'abonnement permanent. Aussi, et alors que PARCUB a toujours mené une politique volontariste en direction des résidents, il est proposé de revoir à la hausse le quota résident de ces 2 parkings en les faisant passer pour le parking Pey-Berland de 45 % à 50 % et pour Cité Mondiale de 40 % à 50 %.

### 2.2 – *Les tarifs permanents avec la déclinaison abonnement hebdomadaire et abonnement 2 roues motorisés*

#### - *Tous parkings hors parking St Jean*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est proposé de pratiquer une hausse de 2 % H.T des tarifs permanents, des tarifs hebdomadaires et des tarifs 2 roues motorisés.

#### - *Parking St Jean*

Le parking ST Jean est un parking de gare sur lequel aucun abonnement résident n'est pratiqué. En effet, cet ouvrage a pour vocation de répondre prioritairement à un besoin horaire et de courte durée de telle sorte que ce parking puisse accueillir le plus grand nombre possible d'usagers de la SNCF. Dans cette logique, il faut rappeler que 2 déposes minutes ont été créées et que ce parking par une tarification adaptée n'encourage pas le stationnement de longue durée.

Le tarif permanent 2013 de 130 € TTC pour les anciens abonnés demeure significativement inférieur au parking de Bourse Jean-Jaurès (tarif permanent mensuel 2013 152 € TTC, soit 127,09 € HT) alors que celui-ci n'a pas pour vocation à répondre aux besoins de stationnement des usagers de la gare. Il est proposé de porter le tarif permanent de 100,33 € H.T à 108,33 € H.T.

En ce qui concerne les nouveaux abonnés, il est proposé de revaloriser le tarif de 3,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en le faisant passer de 117,06 € H.T à 120,83 € H.T.

### **2.3 - Autres tarifs**

#### **Tarifs hebdomadaires**

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue. Aussi, compte tenu de ce qui précède et alors que le tarif hebdomadaire s'adresse à une clientèle de permanent, le tarif hebdomadaire H.T est revalorisé de 2 %.

#### **Tarifs abonnement nuit :**

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel est calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1<sup>er</sup> abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2014 et compte tenu de ce qui précède, les tarifs abonnements nuits H.T sont revalorisés de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **Vélos**

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Sur le principe, il a été prévu de procéder en temps opportun à une facturation de l'abonnement vélo. Compte tenu de l'intérêt de poursuivre la politique d'encouragement à l'usage du vélo, il est proposé de maintenir la gratuité de l'abonnement en 2014, seuls les frais de souscription, inchangés, en valeur TTC, étant facturés.

#### **Tarif spécifique multicartes**

Pour rappel, les abonnements multicartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB tout en retenant pour autant des tarifs qui restent encore modérés en valeur étant précisé que les tarifs multicartes étaient en 2013 encore très inférieurs à ceux des tarifs permanents des parcs concernés, ce qui correspond à un avantage tarifaire tout à fait substantiel, lequel doit être progressivement réduit.

Aussi, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 de revaloriser les tarifs multicartes TTC de 3,7 % pour poursuivre la réduction entre abonnements permanents et multicartes.

Taux de réduction des tarifs multicartes par rapport aux abonnements permanents de référence sur les seuls parkings concernés :

Parkings	Réduction 2013	Réduction 2014	Variation 2014/2013
République	-47,41%	-46,56%	0,85%
Front Médoc	-40,55%	-39,58%	0,96%
Victoire	-45,92%	-45,04%	0,88%
Huit Mai 45	-49,02%	-48,19%	0,83%

#### Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2013 demeure inchangé en 2014, ce qui correspond, alors que PARCUB subira la hausse de la TVA, à une baisse du tarif H.T.

#### Tarifs divers

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5,00 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2013.

En conséquence, au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, les tarifs 2014 sont les suivants :

Hyper Centre	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	96,99 €	98,93 €	1,94 €	2,0%	19,79 €	118,72 €
Résident	59,78 €	59,78 €	0,00 €	0,0%	11,96 €	71,74 €
Résident C,C,Mériadeck	41,81 €	41,81 €	0,00 €	0,0%	8,36 €	50,17 €
Hebdomadaire	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2,0%	9,89 €	59,36 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,20 €	0,00 €	0,0%	7,04 €	42,24 €
Multicarte	51,00 €	52,87 €	1,86 €	3,7%	10,57 €	63,44 €
Nuit Individuel	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2,0%	9,89 €	59,36 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	33,95 €	34,63 €	0,68 €	2,0%	6,93 €	41,55 €

Cité Mondiale et Front du Médoc	Mensuel	Mensuel	Variation	%	Montant	Tarif TTC
	2013 HT	2014 HT	2014/2013	Variation 2014/2013		
Permanent	85,79 €	87,50 €	1,72 €	2,0%	17,50 €	105,00 €
Résident	48,49 €	48,49 €	0,00 €	0,0%	9,70 €	58,19 €
Hebdomadaire	42,89 €	43,75 €	0,86 €	2,0%	8,75 €	52,50 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,90 €	0,70 €	2,0%	7,18 €	43,09 €
Multicarte	51,00 €	52,87 €	1,86 €	3,7%	10,57 €	63,44 €
Nuit Individuel	42,89 €	43,75 €	0,86 €	2,0%	8,75 €	52,50 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	30,02 €	30,63 €	0,61 €	2,0%	6,13 €	36,75 €

Victoire	Mensuel	Mensuel	Variation	%	Montant	Tarif TTC
	2013 HT	2014 HT	2014/2013	Variation 2014/2013		
Permanent	81,94 €	83,58 €	1,64 €	2,0%	16,72 €	100,29 €
Résident	51,00 €	51,00 €	0,00 €	0,0%	10,20 €	61,20 €
Hebdomadaire	40,97 €	41,79 €	0,82 €	2,0%	8,36 €	50,15 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,90 €	0,70 €	2,0%	7,18 €	43,09 €
Multicarte	44,31 €	45,93 €	1,62 €	3,7%	9,19 €	55,12 €
Nuit Individuel	40,97 €	41,79 €	0,82 €	2,0%	8,36 €	50,15 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	28,68 €	29,25 €	0,57 €	2,0%	5,85 €	35,10 €

Centre Ville	Mensuel	Mensuel	Variation	%	Montant	Tarif TTC
	2013 HT	2014 HT	2014/2013	Variation 2014/2013		
Permanent	76,92 €	78,46 €	1,54 €	2,0%	15,69 €	94,15 €
Résident	46,40 €	46,40 €	0,00 €	0,0%	9,28 €	55,69 €
Hebdomadaire	38,46 €	39,23 €	0,77 €	2,0%	7,85 €	47,08 €
2 Roues Motorisé	26,59 €	27,12 €	0,53 €	2,0%	5,42 €	32,54 €
Multicarte	39,21 €	40,65 €	1,43 €	3,7%	8,13 €	48,78 €
Nuit Individuel	38,46 €	39,23 €	0,77 €	2,0%	7,85 €	47,08 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	26,92 €	27,46 €	0,54 €	2,0%	5,49 €	32,95 €

Saint Jean	Mensuel	Mensuel	Variation	%	Montant	Tarif TTC
	2013 HT	2014 HT	2014/2013	Variation 2014/2013		
Permanent	100,33 €	108,33 €	8,00 €	8,0%	21,67 €	130,00 €
Nouveau Permanent	117,06 €	120,83 €	3,78 €	3,2%	24,17 €	145,00 €
2 Roues Motorisé	46,82 €	47,76 €	0,94 €	2,0%	9,55 €	57,31 €

Périmétrie	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2,0%	9,89 €	59,36 €
Résident	32,36 €	32,36 €	0,00 €	0,0%	6,47 €	38,83 €
Hebdomadaire	24,25 €	24,73 €	0,48 €	2,0%	4,95 €	29,68 €
2 Roues Motorisé	20,57 €	20,98 €	0,41 €	2,0%	4,20 €	25,18 €
Nuit Individuel	24,25 €	24,73 €	0,48 €	2,0%	4,95 €	29,68 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	16,97 €	17,31 €	0,34 €	2,0%	3,46 €	20,78 €

### III - LES TARIFS HORAIRES

Il est proposé en 2014 de maintenir sur l'ensemble des parkings les mêmes tarifs TTC que ceux appliqués en 2013 d'où les tarifs qui suivent.

#### 3.1 - Zone Hyper centre hors Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

**Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire.**

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille.

Hyper centre	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1 H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

### 3.2 - Hyper centre - parc Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

C.C.M	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En Valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
3h00	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
4h00	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
5h00	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
7h00	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
8h00	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
9h00	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
10h00	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
11h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
12h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
14H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
15H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre. Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

***Nota : la gratuité d'une heure trente en période d'ouverture de la galerie marchande demeure conditionnée au renouvellement de la convention spécifique qui prend fin le 31 décembre 2013.***

### 3.3 – Zone centre - Tarifs inchangés en 2014.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'usager, c'est-à-dire à partir de la 1<sup>ère</sup> tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

### 3.4 - Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

#### TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2014	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi/ 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRES POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 'ARRETS' MINUTES**  
**APPLICABLE AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE**  
**11 € PAR TRANCHE DE 24 HEURES**

		<b>Tarif par tranche</b>	<b>Cumul</b>
<b>Jusqu'à 7 minutes</b>		0 €	0 €
<b>Plus de 7 minutes à 30 minutes</b>		2 €	2 €
<b>Plus de 30 minutes à 60 minutes</b>		1 €	3 €
<b>Plus de 1 heure à 2 heures</b>		2 €	5 €
<b>Plus de 2 heures à 3 heures</b>		2 €	7 €
<b>Plus de 3 heures à 4 heures</b>		2 €	9 €
<b>Plus de 4 heures à 5 heures</b>		2 €	11 €
<b>Plus de 5 heures à 6 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 6 heures à 7 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 7 heures à 8 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 8 heures à 9 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 9 heures à 10 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 10 heures à 11 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 11 heures à 12 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 12 heures à 13 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 13 heures à 14 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 14 heures à 15 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 15 heures à 16 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 16 heures à 17 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 17 heures à 18 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 18 heures à 19 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 19 heures à 20 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 20 heures à 21 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 21 heures à 22 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 22 heures à 23 heures</b>		0 €	11 €
<b>Plus de 23 heures à 24 heures</b>		0 €	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures, reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

**GRILLE TARIFAIRES 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN**

<b>Durées de stationnement</b>	<b>Tarif par tranche</b>	<b>Cumul</b>
<b>Jusqu'à 7 minutes</b>	0 €	0 €
<b>Plus de 7 minutes à 1 H</b>	2 €	2,00 €
<b>Plus de 1 H à 2 H</b>	2 €	4,00 €
<b>Plus de 2 H à 3H</b>	1 €	5,00 €
<b>Plus de 3 H à 4H</b>	1 €	6,00 €
<b>Plus de 4 H à 5H</b>	1 €	7,00 €
<b>Plus de 5 H à 6H</b>	1 €	8,00 €
<b>Plus de 6 H à 7 H</b>	1 €	9,00 €
<b>Plus de 7 H à 24 H</b>	1 €	10,00 €
<b>maxi par journée sup au plus</b>		<b>5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus</b>

### 3.5 - Zone Périphérie :

#### Parkings de Mérignac et Le Bouscat

Les tarifs 2014 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste au tarif 2013, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15,00 € TTC.

#### Pessac Centre

Les tarifs du parking Pessac Centre sont bloqués à compter de la 8<sup>ème</sup> à la 24<sup>ème</sup> heure afin de favoriser l'usage de l'ouvrage par les usagers de la gare SNCF. Le prix maximum par tranche de 24 heures est donc ramené de 15 € TTC à 8 € TTC en 2014. Ce qui représente une baisse de près de 47 % du prix pour 24 H de stationnement.

Périphérie	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-1,00 €	-11,11%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-2,00 €	-20,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-3,00 €	-27,27%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-4,00 €	-33,33%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	8,00 €	0,00 €	-7,00 €	-46,67%

Le tarif de la soirée tranquille reste inchangé, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 22 H du matin.

### 3.6- Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnent en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2013 reste inchangé en 2014.

### 3.7 - Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2013, le chèque parking 1 H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC. Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2014.

Chèques Parkings 2014	Hyper centre ville	Centre ville	Périmphérie
1H00	1,92 €	1,60 €	0,80 €
2H00	2,88 €	2,40 €	1,20 €

### 1.8 - Cartes mixtes abonnements/horaires :

La fonction carte privilège permet aux clients abonnés (hors contrats multicartes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de 15 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Le coût du stationnement est calculé en fonction de la grille tarifaire en vigueur sur le parking de référence.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multicartes, sociétés et institutions) sera créditez gracieusement en 2014 par PARCUB d'un montant de 5,00 € TTC pour promouvoir ce produit.

### 1.9 - Tarifs spécifiques pour les 2 roues motorisés

Les parkings disposant des installations nécessaires à la détection des 2 roues motorisés pour un stationnement horaire à tarif préférentiel sont :

- Pey-Berland,
- Centre Commercial Mériadeck,
- Victoire,
- Gambetta,
- République.

Le tarif applicable est équivalent à la moitié du tarif horaire voiture étant précisé que, pour des questions de rendu de monnaie, l'arrondi se fait à la dizaine de centime supérieur. Il en résulte les tarifs suivants :

Tarifs horaires 2 RM en € TTC	Parkings Pey-Berland, Gambetta / République/ Victoire	
	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
De 0 à 1H	2,40 €	1,20 €
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €
De 2 H à 3 H	7,20 €	3,60 €
De 3 H à 4 H	8,60 €	4,30 €
De 4 H à 5 H	11,00 €	5,50 €
De 5 H à 6 H	13,40 €	6,70 €
De 6 H à 7 H	15,80 €	7,90 €
De 7 H à 8 H	18,20 €	9,10 €
De 8 H à 9 H	19,00 €	9,50 €
De 9 H à 10 H	19,00 €	9,50 €
De 10 H à 11 H	19,00 €	9,50 €
De 11 H à 12 H	19,00 €	9,50 €
De 12 H à 24 H	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC

Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC

#### **Tarif 2 RM Parking Mériadeck :**

Tarifs applicables dans les heures d'ouvertures de la galerie marchande. Lorsque la galerie marchande est fermée, le tarif appliqué est celui de la zone hypercentre mentionné ci-dessus.

C.C.Mériadeck	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
Moins de 1H30*	Gratuit	Gratuit
2H00	2,40 €	1,20 €
3h00	4,80 €	2,40 €
4h00	7,20 €	3,60 €
5h00	8,60 €	4,30 €
6h00	11,00 €	5,50 €
7h00	13,40 €	6,70 €
8h00	15,80 €	7,90 €
9h00	18,20 €	9,10 €
10h00	19,00 €	9,50 €
11h00	19,00 €	9,50 €
12h00	19,00 €	9,50 €
13H00	19,00 €	9,50 €
14H00	19,00 €	9,50 €
15H00	19,00 €	9,50 €
24H00	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC - Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC selon conditions identiques à la tarification VL.

#### **Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client**

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2014.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée. Donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2014 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés en annexe;
- décider de porter le quota des abonnements résidents sur le parking Cité Mondiale et Pey-Berland, pour le premier de 40 % à 50 % et pour le 2<sup>ème</sup> de 45 % à 50 %,
- acter que pour les tarifs adoptés H.T, si la TVA devait être revue à la hausse courant de l'année 2014 et au-delà de la revalorisation du taux de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 que ces tarifs seraient alors automatiquement ajustés en conséquence.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité**

**Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 19 novembre 2013**

**Pour expédition conforme**

Le Président

Michel DUCHENE

## Annexe

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que le plan à moyen terme affirme la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents avec à terme un taux de réduction du prix de l'abonnement de 33,33 % par rapport au prix de l'abonnement « Permanent » du parc de référence.

Rappel des objectifs à moyen terme en matière de politique tarifaire :

En ce qui concerne les tarifs permanents, l'écart à terme par rapport à l'hypercentre doit être :

- Pour les parcs du centre-ville : - 20 %
- Pour la périphérie : - 50 %

L'écart entre les tarifs résidents et permanents quel que soit le secteur doit être à terme inférieur d'un tiers, soit 33,33 %. Ceci étant, hors parcs de périphérie, il est encore difficile d'atteindre cet objectif qui impliquerait des augmentations tarifaires difficilement acceptables.

Les multicartes qui correspondent à des tarifs applicables pour des abonnements en nombre selon les conditions définies par délibération doivent être inférieures de 20 % par rapport aux tarifs permanents.

## Tous Parcs de Stationnement

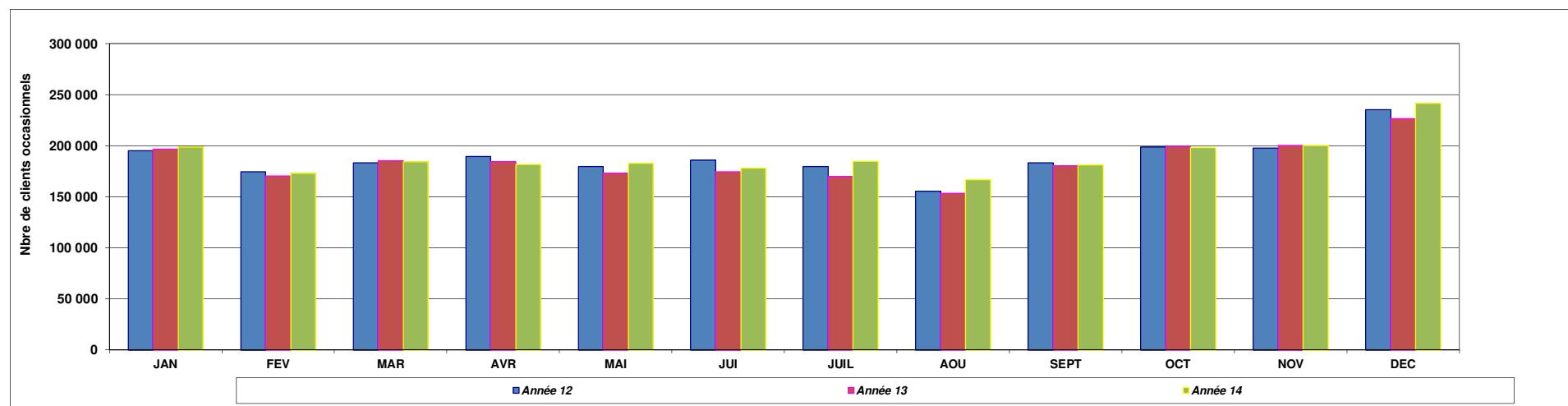
Capacité générale des parcs accueillant des horaires	7 990
--	-------

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	194 974	196 641	198 689	3 715	1,91	2 048	1,04
FEV	174 477	170 618	173 188	-1 289	-0,74	2 571	1,51
MAR	183 464	185 073	184 376	912	0,50	-697	-0,38
AVR	189 389	184 375	181 613	-7 776	-4,11	-2 762	-1,50
MAI	179 494	173 109	182 742	3 248	1,81	9 634	5,57
JUI	186 075	174 533	178 039	-8 036	-4,32	3 507	2,01
JUIL	179 794	169 832	184 562	4 768	2,65	14 730	8,67
AOU	155 345	153 662	166 930	11 585	7,46	13 268	8,63
SEPT	183 054	180 313	181 147	-1 907	-1,04	835	0,46
OCT	198 762	199 138	197 984	-778	-0,39	-1 154	-0,58
NOV	197 571	200 490	200 187	2 616	1,32	-303	-0,15
DEC	235 478	226 641	241 688	6 210	2,64	15 047	6,64
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
194 974	196 641	198 689	3 715	1,91	2 048	1,04
369 451	367 259	371 877	2 426	0,66	4 619	1,26
552 915	552 332	556 253	3 338	0,60	3 922	0,71
742 304	736 707	737 866	-4 438	-0,60	1 160	0,16
921 798	909 815	920 608	-1 190	-0,13	10 793	1,19
1 107 873	1 084 348	1 098 647	-9 226	-0,83	14 300	1,32
1 287 667	1 254 180	1 283 209	-4 458	-0,35	29 030	2,31
1 443 012	1 407 842	1 450 139	7 127	0,49	42 298	3,00
1 626 066	1 588 154	1 631 286	5 220	0,32	43 132	2,72
1 824 828	1 787 292	1 829 270	4 442	0,24	41 978	2,35
2 022 399	1 987 782	2 029 457	7 058	0,35	41 675	2,10
2 257 877	2 214 423	2 271 145	13 268	0,59	56 722	2,56
<b>2 257 877</b>	<b>2 214 423</b>	<b>2 271 145</b>	<b>13 268</b>	<b>0,59</b>	<b>56 722</b>	<b>2,56</b>



## Fréquentation horaire Gambetta

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 6,1%

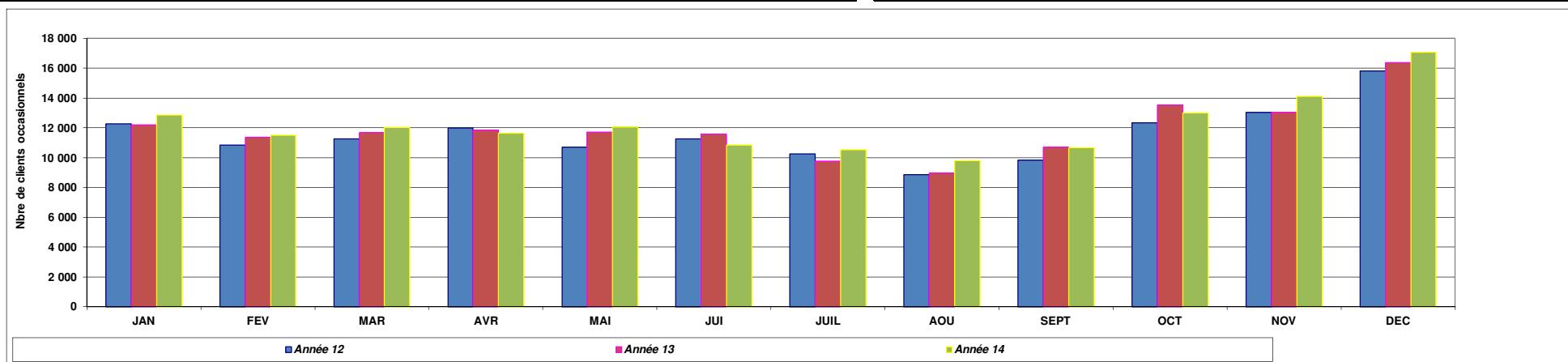
Capacité générale du parc 489 soit 6,1%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	12 260	12 218	12 872	612	4,99	654	5,35
FEV	10 838	11 378	11 516	678	6,26	138	1,21
MAR	11 255	11 699	12 035	780	6,93	336	2,87
AVR	11 983	11 845	11 647	-336	-2,80	-198	-1,67
MAI	10 705	11 735	12 062	1 357	12,68	327	2,79
JUI	11 265	11 575	10 847	-418	-3,71	-728	-6,29
JUIL	10 265	9 774	10 518	253	2,46	744	7,61
AOU	8 865	8 971	9 812	947	10,68	841	9,37
SEPT	9 852	10 725	10 662	810	8,22	-63	-0,59
OCT	12 344	13 536	13 011	667	5,40	-525	-3,88
NOV	13 050	13 025	14 121	1 071	8,21	1 096	8,41
DEC	15 812	16 398	17 092	1 280	8,10	694	4,23
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
12 260	12 218	12 872	612	4,99	654	5,35
23 098	23 596	24 388	1 290	5,58	792	3,36
34 353	35 295	36 423	2 070	6,03	1 128	3,20
46 336	47 140	48 070	1 734	3,74	930	1,97
57 041	58 875	60 132	3 091	5,42	1 257	2,14
68 306	70 450	70 979	2 673	3,91	529	0,75
78 571	80 224	81 497	2 926	3,72	1 273	1,59
87 436	89 195	91 309	3 873	4,43	2 114	2,37
97 288	99 920	101 971	4 683	4,81	2 051	2,05
109 632	113 456	114 982	5 350	4,88	1 526	1,35
122 682	126 481	129 103	6 421	5,23	2 622	2,07
138 494	142 879	146 195	7 701	5,56	3 316	2,32
<b>138 494</b>	<b>142 879</b>	<b>146 195</b>	<b>7 701</b>	<b>5,56</b>	<b>3 316</b>	<b>2,32</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Front du Médoc

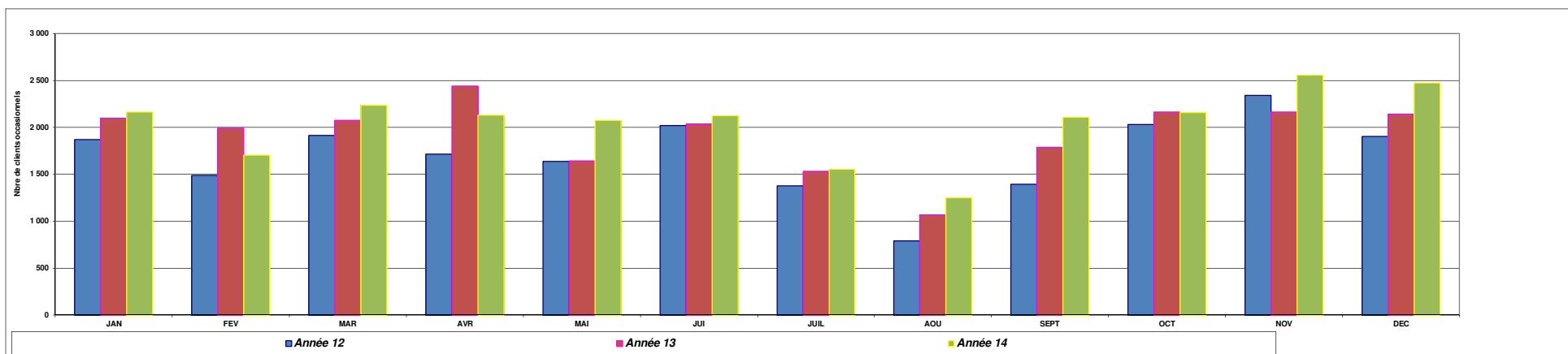
Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale :	0,9%
Capacité générale du parc	1103 soit 13,80%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	1 872	2 098	2 163	291	15,54	65	3,10
FEV	1 491	1 994	1 702	211	14,15	-292	-14,64
MAR	1 914	2 074	2 238	324	16,93	164	7,91
AVR	1 714	2 442	2 130	416	24,27	-312	-12,78
MAI	1 640	1 645	2 077	437	26,65	433	26,30
JUI	2 022	2 039	2 128	106	5,24	89	4,36
JUIL	1 376	1 533	1 552	176	12,79	19	1,24
AOU	792	1 066	1 251	459	57,95	185	17,35
SEPT	1 393	1 787	2 107	714	51,26	320	17,91
OCT	2 030	2 164	2 161	131	6,45	-3	-0,14
NOV	2 342	2 162	2 557	215	9,18	395	18,27
DEC	1 902	2 142	2 472	570	29,97	330	15,41
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
1 872	2 098	2 163	291	15,54	65	3,10
3 363	4 092	3 865	502	14,93	-227	-5,55
5 277	6 166	6 103	826	15,65	-63	-1,02
6 991	8 608	8 233	1 242	17,77	-375	-4,36
8 631	10 253	10 310	1 679	19,45	58	0,56
10 653	12 292	12 438	1 785	16,76	147	1,19
12 029	13 825	13 990	1 961	16,30	166	1,20
12 821	14 891	15 241	2 420	18,88	351	2,35
14 214	16 678	17 348	3 134	22,05	671	4,02
16 244	18 842	19 509	3 265	20,10	668	3,54
18 586	21 004	22 066	3 480	18,72	1 063	5,06
20 488	23 146	24 538	4 050	19,77	1 393	6,02
<b>20 488</b>	<b>23 146</b>	<b>24 538</b>	<b>4 050</b>	<b>19,77</b>	<b>1 393</b>	<b>6,02</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire République

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 2,5%

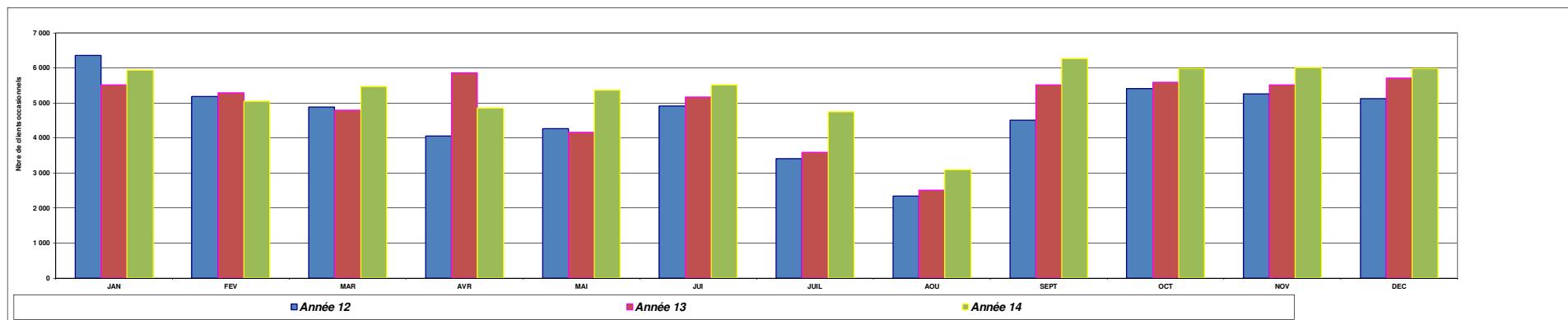
Capacité générale du parc 412 soit 5,16%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	6 359	5 506	5 929	-430	-6,76	423	7,68
FEV	5 180	5 288	5 053	-127	-2,45	-235	-4,44
MAR	4 879	4 787	5 470	591	12,11	683	14,27
AVR	4 060	5 858	4 845	785	19,33	-1 013	-17,29
MAI	4 268	4 160	5 362	1 094	25,63	1 203	28,91
JUI	4 918	5 171	5 510	592	12,04	339	6,56
JUIL	3 413	3 588	4 743	1 330	38,97	1 155	32,19
AOU	2 344	2 509	3 089	745	31,78	580	23,12
SEPT	4 509	5 519	6 261	1 752	38,86	742	13,44
OCT	5 413	5 594	5 974	561	10,36	380	6,79
NOV	5 255	5 511	6 010	755	14,37	499	9,05
DEC	5 120	5 708	5 986	866	16,91	279	4,88
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
6 359	5 506	5 929	-430	-6,76	423	7,68
11 539	10 794	10 982	-557	-4,83	188	1,74
16 418	15 581	16 452	34	0,21	871	5,59
20 478	21 439	21 297	819	4,00	-142	-0,66
24 746	25 599	26 659	1 913	7,73	1 061	4,14
29 664	30 770	32 169	2 505	8,44	1 400	4,55
33 077	34 358	36 912	3 835	11,59	2 555	7,44
35 421	36 867	40 001	4 580	12,93	3 135	8,50
39 930	42 386	46 262	6 332	15,86	3 877	9,15
45 343	47 980	52 236	6 893	15,20	4 257	8,87
50 598	53 491	58 246	7 648	15,12	4 756	8,89
55 718	59 198	64 232	8 514	15,28	5 034	8,50
<b>55 718</b>	<b>59 198</b>	<b>64 232</b>	<b>8 514</b>	<b>15,28</b>	<b>5 034</b>	<b>8,50</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Charles de Gaulle

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 1,3%

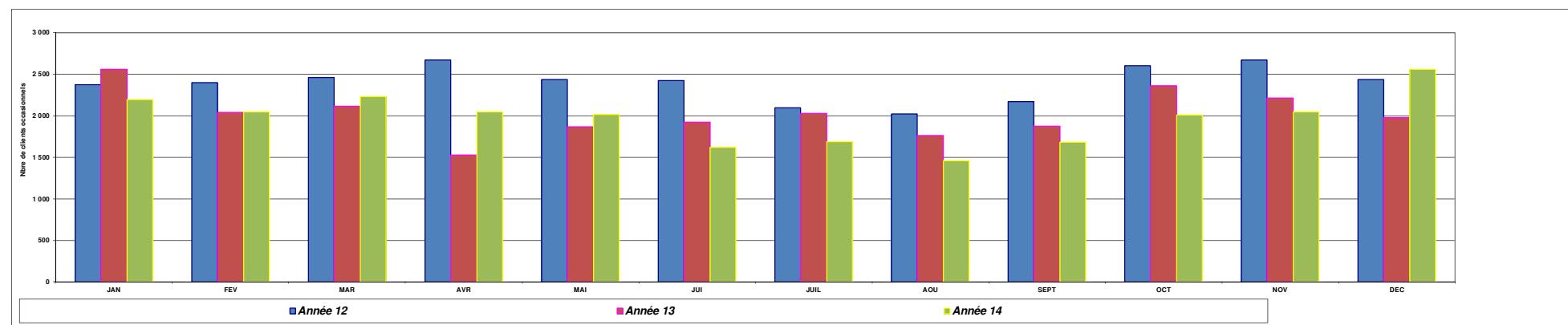
Capacité générale du parc 282 soit 3,53%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	2 373	2 561	2 196	-177	-7,46	-365	-14,25
FEV	2 400	2 041	2 048	-352	-14,67	7	0,34
MAR	2 462	2 113	2 229	-233	-9,46	116	5,49
AVR	2 668	1 524	2 046	-622	-23,31	522	34,25
MAI	2 436	1 866	2 017	-419	-17,20	152	8,12
JUI	2 422	1 921	1 617	-805	-33,24	-304	-15,80
JUIL	2 093	2 028	1 686	-407	-19,45	-342	-16,86
AOU	2 022	1 762	1 458	-564	-27,89	-304	-17,25
SEPT	2 167	1 875	1 684	-483	-22,29	-191	-10,16
OCT	2 600	2 362	2 006	-594	-22,85	-356	-15,07
NOV	2 673	2 211	2 048	-625	-23,38	-163	-7,37
DEC	2 437	1 978	2 557	120	4,92	580	29,30
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
2 373	2 561	2 196	-177	-7,46	-365	-14,25
4 773	4 602	4 244	-529	-11,08	-358	-7,78
7 235	6 715	6 473	-762	-10,53	-242	-3,60
9 903	8 239	8 519	-1 384	-13,98	280	3,40
12 339	10 105	10 536	-1 803	-14,61	432	4,27
14 761	12 025	12 153	-2 608	-17,67	128	1,06
16 854	14 053	13 839	-3 015	-17,89	-214	-1,52
18 876	15 815	15 297	-3 579	-18,96	-518	-3,28
21 043	17 690	16 981	-4 062	-19,30	-709	-4,01
23 643	20 052	18 987	-4 656	-19,69	-1 065	-5,31
26 316	22 263	21 035	-5 281	-20,07	-1 228	-5,51
28 753	24 240	23 592	-5 161	-17,95	-648	-2,67
<b>28 753</b>	<b>24 240</b>	<b>23 592</b>	<b>-5 161</b>	<b>-17,95</b>	<b>-648</b>	<b>-2,67</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire 8 Mai 45

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 1,8%

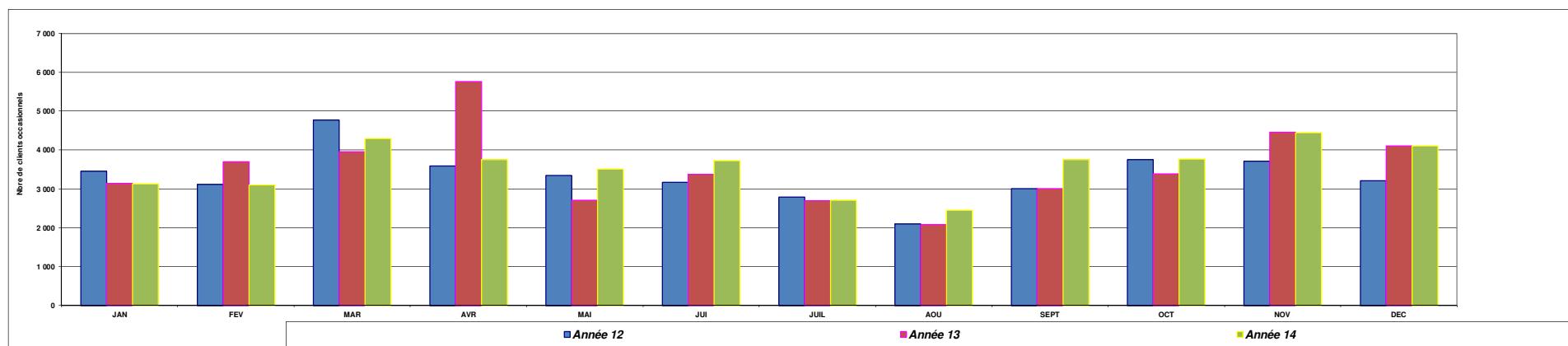
Capacité générale du parc 726 soit 9,09%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	3 453	3 145	3 133	-320	-9,27	-12	-0,38
FEV	3 119	3 697	3 094	-25	-0,80	-603	-16,31
MAR	4 765	3 960	4 287	-478	-10,03	327	8,26
AVR	3 592	5 757	3 747	155	4,32	-2 010	-34,91
MAI	3 338	2 705	3 509	171	5,12	804	29,72
JUI	3 174	3 372	3 721	547	17,23	350	10,37
JUIL	2 794	2 691	2 706	-88	-3,15	15	0,56
AOU	2 098	2 076	2 449	351	16,73	373	17,97
SEPT	3 011	3 008	3 748	737	24,48	740	24,60
OCT	3 746	3 379	3 764	18	0,48	385	11,39
NOV	3 711	4 450	4 438	727	19,59	-12	-0,27
DEC	3 209	4 103	4 102	893	27,83	-1	-0,01
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
3 453	3 145	3 133	-320	-9,27	-12	-0,38
6 572	6 842	6 227	-345	-5,25	-615	-8,99
11 337	10 802	10 514	-823	-7,26	-288	-2,67
14 929	16 559	14 261	-668	-4,47	-2 298	-13,88
18 267	19 264	17 770	-497	-2,72	-1 494	-7,75
21 441	22 635	21 491	50	0,23	-1 144	-5,05
24 235	25 326	24 197	-38	-0,16	-1 129	-4,46
26 333	27 402	26 646	313	1,19	-756	-2,76
29 344	30 410	30 394	1 050	3,58	-16	-0,05
33 090	33 789	34 158	1 068	3,23	369	1,09
36 801	38 239	38 596	1 795	4,88	357	0,93
40 010	42 342	42 698	2 688	6,72	357	0,84
<b>40 010</b>	<b>42 342</b>	<b>42 698</b>	<b>2 688</b>	<b>6,72</b>	<b>357</b>	<b>0,84</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Victoire

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 6,0%

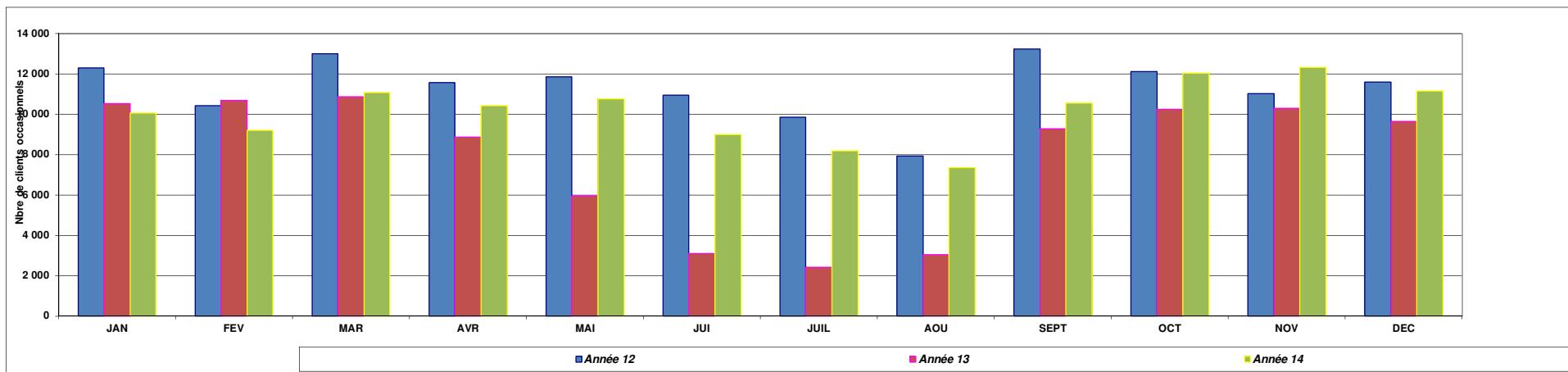
Capacité générale du parc 486 soit 6,08%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	12 312	10 530	10 067	-2 245	-18,23	-463	-4,40
FEV	10 442	10 702	9 217	-1 225	-11,73	-1 485	-13,88
MAR	13 019	10 881	11 077	-1 942	-14,92	196	1,80
AVR	11 589	8 866	10 429	-1 160	-10,01	1 564	17,64
MAI	11 864	5 957	10 772	-1 092	-9,20	4 815	80,83
JUI	10 944	3 092	9 011	-1 933	-17,66	5 920	191,48
JUIL	9 866	2 413	8 196	-1 670	-16,93	5 783	239,66
AOU	7 932	3 052	7 359	-573	-7,22	4 307	141,12
SEPT	13 248	9 296	10 550	-2 698	-20,37	1 255	13,50
OCT	12 121	10 242	12 039	-82	-0,68	1 797	17,55
NOV	11 035	10 291	12 336	1 301	11,79	2 045	19,87
DEC	11 606	9 651	11 166	-440	-3,79	1 516	15,70
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
12 312	10 530	10 067	-2 245	-18,23	-463	-4,40
22 754	21 232	19 284	-3 470	-15,25	-1 948	-9,17
35 773	32 113	30 361	-5 412	-15,13	-1 752	-5,46
47 362	40 979	40 790	-6 572	-13,88	-189	-0,46
59 226	46 936	51 562	-7 664	-12,94	4 627	9,86
70 170	50 027	60 573	-9 597	-13,68	10 546	21,08
80 036	52 440	68 769	-11 267	-14,08	16 329	31,14
87 968	55 492	76 128	-11 840	-13,46	20 636	37,19
101 216	64 788	86 678	-14 538	-14,36	21 891	33,79
113 337	75 030	98 717	-14 620	-12,90	23 688	31,57
124 372	85 321	111 053	-13 319	-10,71	25 733	30,16
135 978	94 971	122 219	-13 759	-10,12	27 248	28,69
135 978	94 971	122 219	-13 759	-10,12	27 248	28,69



## Fréquentation horaire Pey Berland

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 11,2%

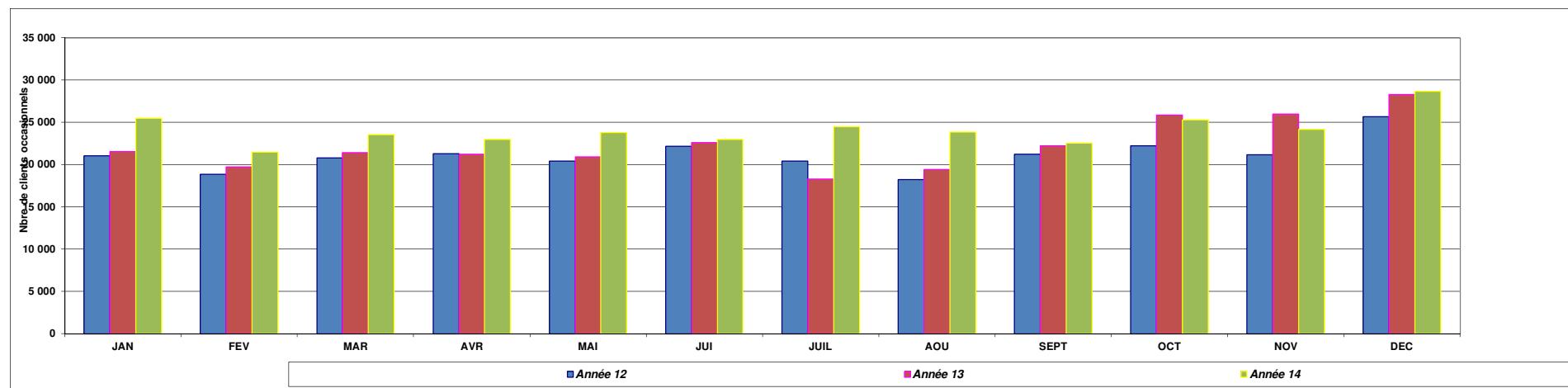
Capacité générale du parc 668 soit 8,36%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	21 048	21 591	25 477	4 429	21,04	3 886	18,00
FEV	18 859	19 772	21 506	2 647	14,04	1 734	8,77
MAR	20 790	21 415	23 576	2 786	13,40	2 161	10,09
AVR	21 326	21 244	22 996	1 670	7,83	1 752	8,25
MAI	20 444	20 959	23 801	3 357	16,42	2 842	13,56
JUI	22 197	22 639	22 990	793	3,57	351	1,55
JUIL	20 434	18 322	24 521	4 087	20,00	6 199	33,83
AOU	18 259	19 458	23 856	5 597	30,65	4 398	22,60
SEPT	21 220	22 265	22 588	1 368	6,45	324	1,45
OCT	22 266	25 871	25 309	3 043	13,67	-562	-2,17
NOV	21 189	26 001	24 174	2 985	14,09	-1 827	-7,03
DEC	25 708	28 285	28 663	2 955	11,49	379	1,34
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
21 048	21 591	25 477	4 429	21,04	3 886	18,00
39 907	41 363	46 983	7 076	17,73	5 620	13,59
60 697	62 778	70 559	9 862	16,25	7 781	12,39
82 023	84 022	93 555	11 532	14,06	9 533	11,35
102 467	104 981	117 356	14 889	14,53	12 375	11,79
124 664	127 620	140 346	15 682	12,58	12 726	9,97
145 098	145 942	164 867	19 769	13,62	18 925	12,97
163 357	165 400	188 723	25 366	15,53	23 323	14,10
184 577	187 665	211 311	26 734	14,48	23 647	12,60
206 843	213 536	236 620	29 777	14,40	23 085	10,81
228 032	239 537	260 794	32 762	14,37	21 258	8,87
253 740	267 821	289 457	35 717	14,08	21 636	8,08
<b>253 740</b>	<b>267 821</b>	<b>289 457</b>	<b>35 717</b>	<b>14,08</b>	<b>21 636</b>	<b>8,08</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Saint Jean

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 11,3%

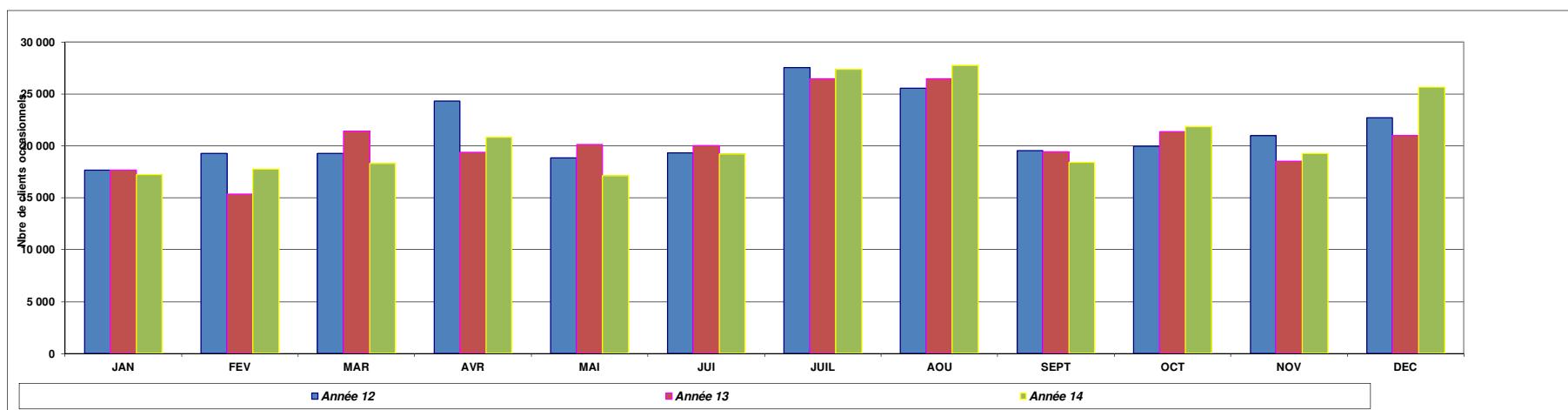
Capacité générale du parc 544 soit 6,81%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	% 14/13
JAN	17 686	17 687	17 243	-443	-2,50	-444	-2,51
FEV	19 277	15 343	17 777	-1 500	-7,78	2 435	15,87
MAR	19 311	21 421	18 330	-981	-5,08	-3 091	-14,43
AVR	24 305	19 377	20 838	-3 467	-14,26	1 461	7,54
MAI	18 879	20 131	17 139	-1 740	-9,22	-2 992	-14,86
JUI	19 318	20 060	19 205	-113	-0,58	-855	-4,26
JUIL	27 531	26 472	27 366	-165	-0,60	894	3,38
AOU	25 551	26 455	27 756	2 205	8,63	1 301	4,92
SEPT	19 573	19 454	18 450	-1 123	-5,74	-1 004	-5,16
OCT	19 983	21 382	21 870	1 887	9,44	488	2,28
NOV	20 997	18 542	19 301	-1 696	-8,08	759	4,09
DEC	22 730	20 980	25 647	2 917	12,83	4 667	22,24
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
17 686	17 687	17 243	-443	-2,50	-444	-2,51
36 963	33 030	35 020	-1 943	-5,26	1 991	6,03
56 274	54 451	53 350	-2 924	-5,20	-1 101	-2,02
80 579	73 828	74 188	-6 391	-7,93	361	0,49
99 458	93 959	91 327	-8 131	-8,18	-2 632	-2,80
118 776	114 019	110 532	-8 244	-6,94	-3 487	-3,06
146 307	140 491	137 898	-8 409	-5,75	-2 593	-1,85
171 858	166 946	165 654	-6 204	-3,61	-1 292	-0,77
191 431	186 400	184 104	-7 327	-3,83	-2 296	-1,23
211 414	207 782	205 974	-5 440	-2,57	-1 808	-0,87
232 411	226 324	225 275	-7 136	-3,07	-1 049	-0,46
255 141	247 304	250 922	-4 219	-1,65	3 619	1,46
<b>255 141</b>	<b>247 304</b>	<b>250 922</b>	<b>-4 219</b>	<b>-1,65</b>	<b>3 619</b>	<b>1,46</b>



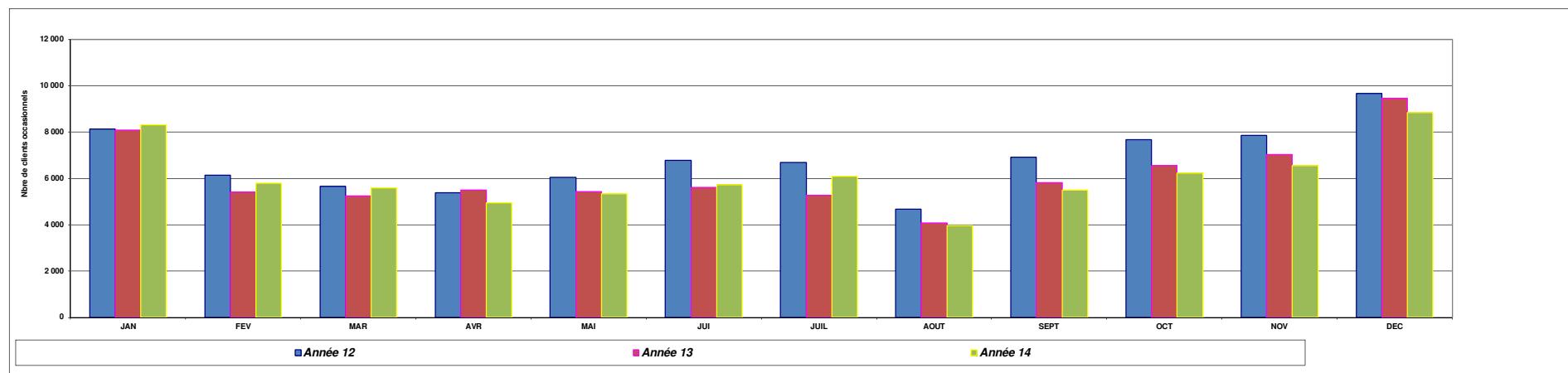
ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Barrière du Médoc

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale :	3,6%
Capacité générale du parc	142 soit 1,78%

Fréquentation Mensuelle						
MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13
JAN	8 135	8 095	8 320	185	2,27	225
FEV	6 148	5 418	5 801	-347	-5,64	383
MAR	5 662	5 238	5 590	-72	-1,27	352
AVR	5 394	5 495	4 945	-449	-8,32	-550
MAI	6 052	5 439	5 347	-705	-11,65	-92
JUI	6 787	5 614	5 740	-1 047	-15,43	127
JUIL	6 695	5 278	6 088	-607	-9,07	810
AOUT	4 683	4 084	3 967	-716	-15,29	-117
SEPT	6 908	5 816	5 495	-1 413	-20,45	-321
OCT	7 664	6 549	6 233	-1 431	-18,67	-316
NOV	7 859	7 044	6 563	-1 296	-16,49	-481
DEC	9 668	9 462	8 833	-835	-8,64	-629
<b>TOTAL</b>						

Fréquentation cumulée						
Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
8 135	8 095	8 320	185	2,27	225	2,78
14 283	13 513	14 121	-162	-1,13	608	4,50
19 945	18 751	19 711	-234	-1,17	960	5,12
25 339	24 246	24 656	-683	-2,70	410	1,69
31 391	29 685	30 003	-1 388	-4,42	318	1,07
38 178	35 299	35 743	-2 435	-6,38	445	1,26
44 873	40 577	41 831	-3 042	-6,78	1 255	3,09
49 556	44 661	45 798	-3 758	-7,58	1 138	2,55
56 464	50 476	51 293	-5 171	-9,16	817	1,62
64 128	57 025	57 526	-6 602	-10,30	501	0,88
71 987	64 069	64 089	-7 898	-10,97	20	0,03
81 655	73 531	72 922	-8 733	-10,69	-609	-0,83
<b>81 655</b>	<b>73 531</b>	<b>72 922</b>	<b>-8 733</b>	<b>-10,69</b>	<b>-609</b>	<b>-0,83</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Centre Commercial Mériadeck

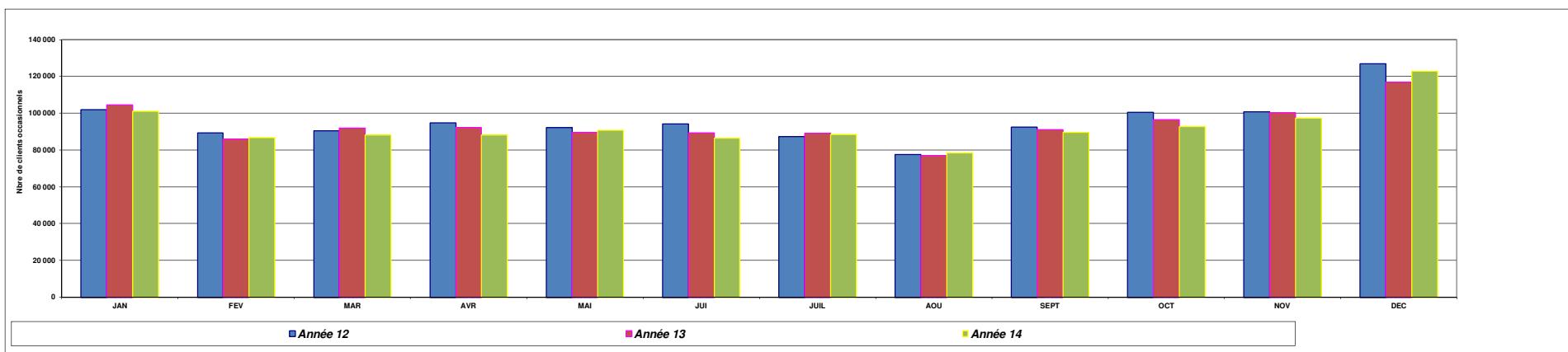
Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale :	50,8%
Capacité générale du parc	1377 soit 17,23%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	101 891	104 585	101 018	-873	-0,86	-3 567	-3,41
FEV	89 156	85 905	86 746	-2 410	-2,70	841	0,98
MAR	90 413	91 812	88 266	-2 147	-2,37	-3 546	-3,86
AVR	94 791	92 033	88 022	-6 769	-7,14	-4 011	-4,36
MAI	92 205	89 671	90 728	-1 477	-1,60	1 058	1,18
JUI	94 082	89 266	86 513	-7 569	-8,05	-2 753	-3,08
JUIL	87 332	89 089	88 413	1 081	1,24	-676	-0,76
AOU	77 602	77 041	78 492	890	1,15	1 451	1,88
SEPT	92 367	90 951	89 626	-2 741	-2,97	-1 325	-1,46
OCT	100 545	96 395	92 789	-7 756	-7,71	-3 606	-3,74
NOV	100 603	100 220	97 209	-3 394	-3,37	-3 011	-3,00
DEC	126 848	116 663	122 868	-3 980	-3,14	6 205	5,32
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
101 891	104 585	101 018	-873	-0,86	-3 567	-3,41
191 047	190 490	187 764	-3 283	-1,72	-2 726	-1,43
281 460	282 302	276 030	-5 430	-1,93	-6 272	-2,22
376 251	374 335	364 052	-12 199	-3,24	-10 283	-2,75
468 456	464 005	454 780	-13 676	-2,92	-9 225	-1,99
562 538	553 271	541 293	-21 245	-3,78	-11 978	-2,16
649 870	642 360	629 706	-20 164	-3,10	-12 654	-1,97
727 472	719 401	708 198	-19 274	-2,65	-11 203	-1,56
819 839	810 351	797 824	-22 015	-2,69	-12 527	-1,55
920 384	906 746	890 613	-29 771	-3,23	-16 133	-1,78
1 020 987	1 006 966	987 822	-33 165	-3,25	-19 144	-1,90
1 147 835	1 123 629	1 110 690	-37 145	-3,24	-12 939	-1,15
<b>1 147 835</b>	<b>1 123 629</b>	<b>1 110 690</b>	<b>-37 145</b>	<b>-3,24</b>	<b>-12 939</b>	<b>-1,15</b>



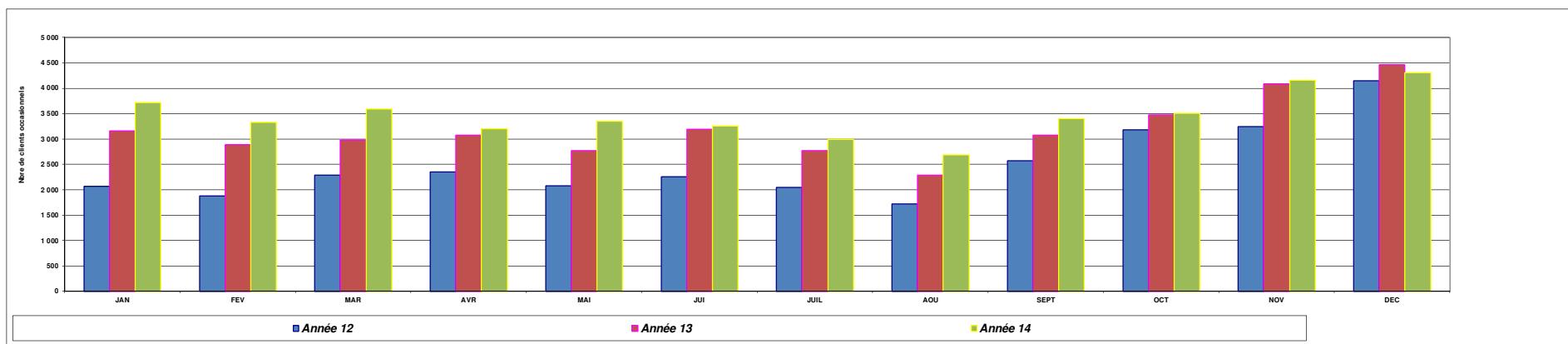
## Fréquentation horaire Pessac Centre

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale :	1,3%
Capacité générale du parc	345

Fréquentation Mensuelle							
MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	2 073	3 158	3 718	1 645	79,35	560	17,73
FEV	1 884	2 885	3 329	1 445	76,70	444	15,39
MAR	2 291	2 981	3 596	1 305	56,96	615	20,63
AVR	2 352	3 072	3 204	852	36,22	132	4,30
MAI	2 078	2 772	3 345	1 267	60,97	574	20,69
JUI	2 258	3 194	3 251	993	43,98	58	1,80
JUIL	2 048	2 772	2 996	948	46,29	224	8,08
AOU	1 722	2 286	2 687	965	56,04	401	17,54
SEPT	2 575	3 076	3 406	831	32,27	331	10,75
OCT	3 183	3 473	3 507	324	10,18	34	0,98
NOV	3 244	4 085	4 157	913	28,14	72	1,76
DEC	4 153	4 460	4 306	153	3,68	-154	
<b>TOTAL</b>							

Fréquentation cumulée						
Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
2 073	3 158	3 718	1 645	79,35	560	17,73
3 957	6 043	7 047	3 090	78,09	1 004	16,61
6 248	9 024	10 643	4 395	70,34	1 619	17,94
8 600	12 096	13 847	5 247	61,01	1 751	14,48
10 678	14 868	17 192	6 514	61,00	2 325	15,63
12 936	18 061	20 443	7 507	58,03	2 382	13,19
14 984	20 833	23 439	8 455	56,43	2 606	12,51
16 706	23 119	26 126	9 420	56,39	3 007	13,01
19 281	26 195	29 532	10 251	53,17	3 338	12,74
22 464	29 668	33 039	10 575	47,08	3 372	11,36
25 708	33 753	37 196	11 488	44,69	3 444	10,20
29 861	38 213	41 502	11 641	38,98	3 290	8,61
<b>29 861</b>	<b>38 213</b>	<b>41 502</b>	<b>11 641</b>	<b>38,98</b>	<b>3 290</b>	<b>8,61</b>

Récupération des données 2009



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Porte de Bordeaux

Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale : 0,8%

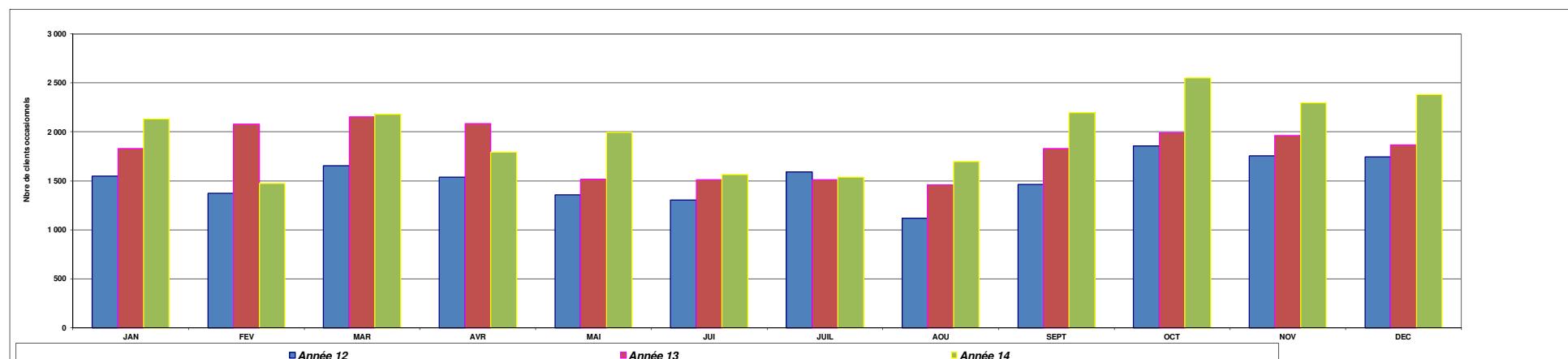
Capacité générale du parc 717 soit 8,97%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	1 548	1 829	2 130	582	37,60	301	16,46
FEV	1 375	2 077	1 477	102	7,42	-600	-28,89
MAR	1 653	2 153	2 181	528	31,94	28	1,30
AVR	1 538	2 086	1 792	254	16,51	-294	-14,07
MAI	1 355	1 518	1 992	637	47,01	475	31,27
JUI	1 306	1 511	1 563	257	19,68	53	3,48
JUIL	1 590	1 514	1 537	-53	-3,33	23	1,52
AOU	1 120	1 457	1 699	579	51,70	242	16,61
SEPT	1 464	1 830	2 194	730	49,86	364	19,89
OCT	1 858	1 990	2 553	695	37,41	563	28,29
NOV	1 757	1 965	2 295	538	30,62	330	16,79
DEC	1 744	1 869	2 382	638	36,58	514	27,48
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
1 548	1 829	2 130	582	37,60	301	16,46
2 923	3 906	3 607	684	23,40	-299	-7,65
4 576	6 059	5 788	1 212	26,49	-271	-4,47
6 114	8 145	7 580	1 466	23,98	-565	-6,93
7 469	9 662	9 572	2 103	28,16	-90	-0,93
8 775	11 173	11 135	2 360	26,89	-38	-0,34
10 365	12 687	12 672	2 307	22,26	-15	-0,11
11 485	14 144	14 371	2 886	25,13	228	1,61
12 949	15 974	16 565	3 616	27,92	592	3,70
14 807	17 964	19 118	4 311	29,11	1 155	6,43
16 564	19 929	21 413	4 849	29,27	1 485	7,45
18 308	21 797	23 795	5 487	29,97	1 998	9,17
<b>18 308</b>	<b>21 797</b>	<b>23 795</b>	<b>5 487</b>	<b>29,97</b>	<b>1 998</b>	<b>9,17</b>



ANNEE 2014

## Fréquentation horaire Cité Mondiale

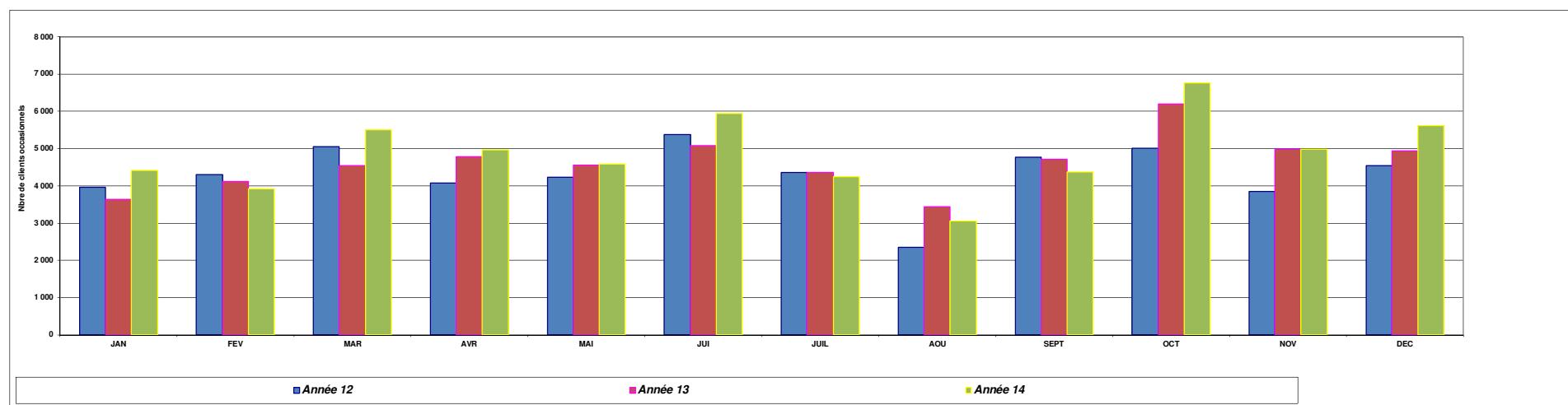
Représentativité du parc en 2013 par rapport à la fréquentation générale :	2,3%
Capacité générale du parc	699 soit 8,75%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 13/11	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
JAN	3 964	3 638	4 423	459	11,58	785	21,58
FEV	4 308	4 118	3 922	-386	-8,96	-196	-4,76
MAR	5 050	4 539	5 501	451	8,93	962	21,19
AVR	4 077	4 778	4 972	895	21,95	194	4,06
MAI	4 230	4 554	4 591	361	8,53	38	0,82
JUI	5 382	5 082	5 943	561	10,42	861	16,94
JUIL	4 357	4 358	4 240	-117	-2,69	-118	-2,71
AOU	2 355	3 445	3 055	700	29,72	-390	-11,32
SEPT	4 767	4 714	4 376	-391	-8,20	-338	-7,16
OCT	5 009	6 201	6 768	1 759	35,12	567	9,14
NOV	3 856	4 983	4 978	1 122	29,10	-5	-0,10
DEC	4 541	4 946	5 614	1 073	23,63	669	13,52
<b>TOTAL</b>							

### Fréquentation cumulée

Année 12	Année 13	Année 14	Ecart 14/12	%14/12	Ecart 14/13	%14/13
3 964	3 638	4 423	459	11,58	785	21,58
8 272	7 756	8 345	73	0,88	589	7,59
13 322	12 295	13 846	524	3,93	1 551	12,61
17 399	17 073	18 818	1 419	8,16	1 745	10,22
21 629	21 627	23 409	1 780	8,23	1 783	8,24
27 011	26 709	29 352	2 341	8,67	2 644	9,90
31 368	31 067	33 592	2 224	7,09	2 526	8,13
33 723	34 512	36 647	2 924	8,67	2 136	6,19
38 490	39 225	41 023	2 533	6,58	1 798	4,58
43 499	45 426	47 791	4 292	9,87	2 365	5,21
47 355	50 409	52 769	5 414	11,43	2 360	4,68
51 896	55 355	58 383	6 487	12,50	3 029	5,47
<b>51 896</b>	<b>55 355</b>	<b>58 383</b>	<b>6 487</b>	<b>12,50</b>	<b>3 029</b>	<b>5,47</b>





Les comparatifs mensuels sont établis chaque 1er du mois par rapport au 1er du mois précédent  
ainsi que par rapport à la situation constatée le 1er janvier de l'année de référence.

Hors divers (hebdomadaires)	janvier 2014					Février 2014					Mars 2014					Avril 2014					Mai 2014					juin-14				
	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking					
<b>Catégories</b>																														
Gambetta	163		410		573	165		412		577	166		412		578	166		408		574	167		410		577	167		407		574
F. Médoc	196	58	659		913	195	58	634		887	192	58	638		888	194	58	648		900	195	58	630		883	194	58	628		880
République	134	132	215	88	569	134	132	218	88	572	131	132	217	88	568	133	132	214	88	567	133	132	214	88	567	131	132	215	88	566
Mérignac	21		58		79	20		59		79	20		58		78	21		57		78	21		56		77	19		55		74
08-mai	127	156	454		737	124	156	452		732	123	156	454		733	121	156	447		724	123	156	449		728	124	156	448		728
Mériadeck	66		189		255	70		193		263	74		193		267	77		195		272	77		201		278	76		200		276
Saint-Jean			85		85			86		86			85		85		147		147			146		146			86		86	
Victoire	179	49	203		431	182	49	206		437	187	49	206		442	189	49	208		446	187	49	211		447	186	49	209		444
Pey-Berland	307		239		546	308		243		551	309		247		556	316		246		562	316		241		557	314		239		553
Pessac	67		291		358	67		291		358	65		289		354	65		290		355	64		290		354	64		289		353
Bouscat	58		88		146	57		85		142	57		85		142	57		84		141	57		84		141	56		83		139
C.Mondiale	293		409		702	294		411		705	293		413		706	297		414		711	299		434		733	298		425		723
P.de Bx	44		301		345	45		301		346	45		301		346	44		283		327	45		284		329	46		284		330
Bergonié	56		5		61	56		5		61	56		4		60	55		4		59	57		4		61	57		4		61
Lhôte	129				129	129				129	129				129	129				129	128				128	127				127
Croix de Seguey	57				57	57				57	57				57	46				46	45				45	44				44
Bonnac	28		153		181	27		153		180	27		153		180	25		153		178	24		151		175	24		151		175
<b>Total</b>	<b>1 925</b>	<b>395</b>	<b>3 759</b>	<b>88</b>		<b>1 930</b>	<b>395</b>	<b>3 749</b>	<b>88</b>		<b>1 931</b>	<b>395</b>	<b>3 755</b>	<b>88</b>		<b>1 935</b>	<b>395</b>	<b>3 798</b>	<b>88</b>		<b>1 938</b>	<b>395</b>	<b>3 805</b>	<b>88</b>		<b>1 927</b>	<b>395</b>	<b>3 723</b>	<b>88</b>	
<b>Total par catégories</b>	<b>1 925</b>	<b>4 242</b>				<b>1 930</b>	<b>4 232</b>				<b>1 931</b>	<b>4 238</b>				<b>1 935</b>	<b>4 281</b>				<b>1 938</b>	<b>4 288</b>				<b>1 927</b>	<b>4 206</b>			
<b>global mois</b>	<b>6 167</b>					<b>6 162</b>					<b>6 169</b>					<b>6 216</b>					<b>6 226</b>					<b>6 133</b>				
Ecart Global M-1						-5	-0,1%				7	0,1%				47	0,8%				10	0,2%				-93	-1,5%			
Ecart Global Mois réf. / janvier 2013						-5	-0,1%				2	0,0%				49	0,8%				59	1,0%				-34	-0,6%			
Ecart Global M-1 Résidents	10	0,5%				5	0,3%				1	0,1%				4	0,2%				3	0,2%				-11	-0,6%			
Ecart Résidents / Janvier 2013						5	0,3%				6	0,3%				10	0,5%				13	0,7%				2	0,1%			
Ecart M-1 Autres abonnements	-25	-0,59%				-10	-0,2%				6	0,1%				43	1,0%				7	0,2%				-82	-1,9%			
Ecart Autres abo. / janv.13						-10	-0,2%				-4	-0,1%				39	0,9%				46	1,1%				-36	-0,8%			

Hors divers (hebdomadaires)		Juillet 2014					Août 2014					Septembre 2014					Octobre 2014					Novembre 2014					Décembre 2014				
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	
Gambetta	167		407		574	165		404		569	159		401		560	162		399		561	161		397		558	161		396		557	
F. Médoc	192	58	628		878	194	58	627		879	193	58	632		883	193	58	632		883	193	58	631		882	193	58	633		884	
République	134	132	219	88	573	139	132	215	88	574	137	132	217	88	574	142	132	220	88	582	144	132	222	88	586	141	132	222	88	583	
Mérignac	19		55		74	24		50		74	20		50		70	20		51		71	19		56		75	19		57		76	
08-mai	124	156	449		729	123	156	444		723	125	156	447		728	125	123	419		667	123	114	415		652	118	114	410		642	
Mériadeck	77		197		274	76		191		267	74		189		263	88		188		276	94		189		283	93		192		285	
Saint-Jean			86		86			85		85			72		72		71		71		72			72		72		72		72	
Victoire	188	49	210		447	180	49	208		437	176	49	203		428	171	49	215		435	171	49	216		436	172	49	218		439	
Pey-Berland	327		245		572	320		249		569	317		238		555	321		240		561	326		235		561	325		238		563	
Pessac	64		290		354	63		289		352	64		288		352	64		290		354	67		292		359	68		295		363	
Bouscat	56		83		139	56		82		138	56		82		138	55		82		137	55		82		137	55		82		137	
C.Mondiale	297		406		703	298		419		717	294		413		707	300		414		714	294		416		710	293		406		699	
P.de Bx	45		285		330	46		285		331	46		285		331	44		285		329	44		285		329	45		285		330	
Bergonié	57		4		61	55		4		59	55		5		60	54		5		59	54		4		58	54		4		58	
Lhôte	127				127	127				127	127				127	126				126	124				124	123				123	
Croix de Seguey	43				43	43				43	43				43	43				43	43				43	43				43	
Bonnac	23		151		174	23		151		174	23		151		174	23		151		174	23		151		174	23		151		174	
<b>Total</b>	<b>1 940</b>	<b>395</b>	<b>3 715</b>	<b>88</b>		<b>1 932</b>	<b>395</b>	<b>3 703</b>	<b>88</b>		<b>1 909</b>	<b>395</b>	<b>3 673</b>	<b>88</b>		<b>1 931</b>	<b>362</b>	<b>3 662</b>	<b>88</b>		<b>1 935</b>	<b>353</b>	<b>3 663</b>	<b>88</b>		<b>1 926</b>	<b>353</b>	<b>3 661</b>	<b>88</b>		
<b>Total par catégories</b>	<b>1 940</b>	<b>4 198</b>				<b>1 932</b>	<b>4 186</b>				<b>1 909</b>	<b>4 156</b>				<b>1 931</b>	<b>4 112</b>				<b>1 935</b>	<b>4 104</b>				<b>1 926</b>	<b>4 102</b>				
<b>global mois</b>	<b>6 138</b>					<b>6 118</b>					<b>6 065</b>					<b>6 043</b>					<b>6 039</b>					<b>6 028</b>					
Ecart Global M-1	5	0,1%				-20	-0,3%				-53	-0,9%				-22	-0,4%				-4	-0,1%				-11	-0,2%				
Ecart Global Mois réf. / janvier 2013	-29	-0,5%				-49	-0,8%				-102	-1,7%				-124	-2,0%				-128	-2,1%				-139	-2,3%				
Ecart Global M-1 Résidents	13	0,7%				-8	-0,4%				-23	-1,2%				22	1,2%				4	0,2%				-9	-0,5%				
Ecart Résidents / Janvier 2013	15	0,8%				7	0,4%				-16	-0,8%				6	0,3%				10	0,5%				1	0,1%				
Ecart M-1 Autres abonnements	-8	-0,2%				-12	-0,3%				-30	-0,7%				-44	-1,1%				-8	-0,2%				-2	0,0%				
Ecart Autres abo. / janv.13	-44	-1,0%				-56	-1,3%				-86	-2,0%				-130	-3,1%				-138	-3,3%				-140	-3,3%				

**CAPACITE DES ESPACES 2 ROUES VELOS ET MOTOS**

PARKINGS	Espaces 2 roues vélos	Espaces 2 roues motos
<b>HYPERCENTRE</b>		
Centre Commercial Mériadeck	32	33
Front du Médoc	69	57
Place Gambetta	98	
Parking Gambetta		27
Lhôte	48	4
Pey-Berland	12	26
<b>CENTRE</b>		
8 Mai 45	19	25
Victoire	60	10
Porte de Bordeaux	56	5
<b>PERIPHERIE</b>		
Pessac	28	10
Mérignac	41	14
<b>TOTAL</b>	<b>463</b>	<b>211</b>

# PARCUB - SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

## REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2013

### INSATISFACTIONS

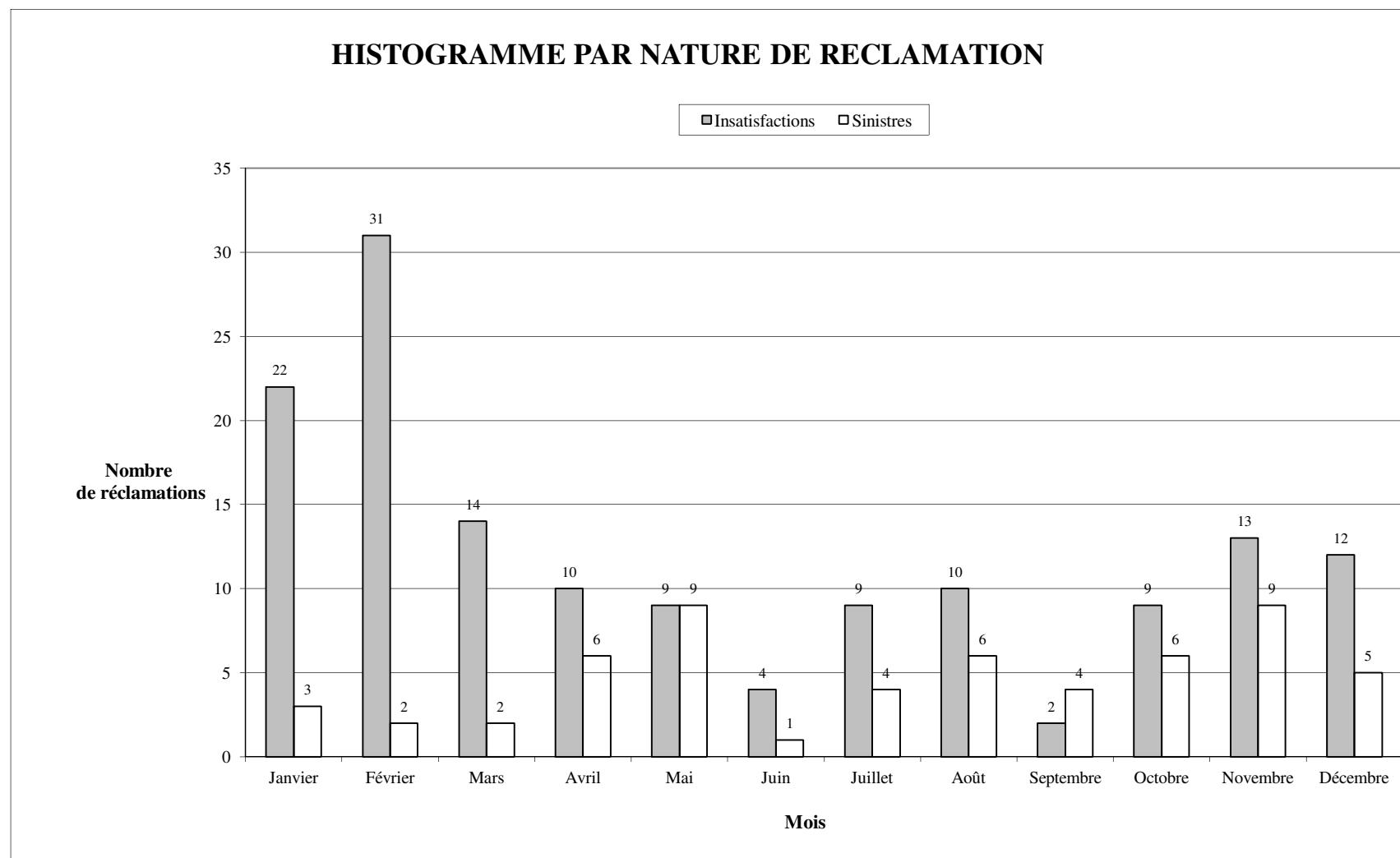
### SINISTRES

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier						11	11	22	1		1			2	1	3	25
Février	1				16	14	31									2	33
Mars			3		11	11	14		1		1					2	16
Avril			1		9	9	10		3		1					6	16
Mai			2		7	9	9		3		4		1	1		9	18
Juin					4	4	4								1		5
Juillet			5		4	4	9						3	1	4		13
Août			1		9	10			2		1			1	2	6	16
Septembre		1			2	2	2		3		1					4	6
Octobre				2		6	9		4		1				1	6	15
Novembre					13	13	13		4		3			1	1	9	22
Décembre				3	9	12			2		1			2		5	17
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>99</b>	<b>145</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>57</b>	<b>202</b>

### LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équits
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons ( huile, peinture glissante)
7	Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE  
PARCUB

POSTE COMPTABLE DE :

Service public local

Parcub

M4

COMpte ADMINISTRATIF

ANNEE 2014

## SOMMAIRE

<b>P. 2</b>  <b>P. 3-8</b> <b>P. 9</b> <b>P. 10</b>  <b>P. 11</b> <b>P. 12</b>  <b>P. 13-16</b> <b>P. 17-18</b>  <b>P. 19-21</b> <b>P. 22-24</b>	<b>I. Informations générales</b>	
	Modalité de vote du mouvement	
	<b>II. Présentation générale du compte administratif</b>	
	A1 - Vue d'ensemble - Sections	
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
	B1 - Balance générale du mouvement - Dépenses	
	B2 - Balance générale du mouvement - Recettes	
	<b>III. Vote du compte administratif</b>	
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles	
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
<b>IV. Annexes</b>		
<b>A - Éléments du bilan</b>		<b>Jointes</b> <b>Sans objet</b>
<b>P.25</b> <b>P.26</b> <b>P.27</b> <b>P.28-29</b> <b>P.30-31</b>  <b>P.32</b> <b>P.33</b>	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition des prêteurs	
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux	
	A1.3 - Autres dettes	
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X
	A3.1 - Etat des provisions	X
	A3.2 - Etalement des provisions	X
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1 - Etat des ventilations des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		
A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif		
A6 - Etat des charges transférées		
A7 - Détail des opérations pour le compte de Tiers		
A8.1 - Variations du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A8.2 - Variations du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A9.1 - Variations du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées		
A9.2 - Variations du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties		
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
<b>P.34</b>	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	
	B1.3 - Etat des contrats crédits-bail	
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privée	
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	
	B1.6 - Etat des engagements reçus	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N	X
C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N		
C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes		
<b>D - Arrêté et signatures</b>		
<b>P. 35</b>	Arrêté et signatures	X

<b>I. INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>MODALITE DE VOTE DU MOUVEMENT</b>		

**I - L'assemblée a voté le budget de l'exercice :**

- au niveau (1) CHAPITRE pour la section d'exploitation.
- au niveau (1) CHAPITRE pour la section d'investissement ;
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipements" de l'état III B 3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

**II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement"**

**III - Les provisions sont :**

- ~~semi-budgétaires~~ (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération N° 2007/06/04 du 11/12/2007)

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"  
(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	<sup>A</sup> 15 601 794,24 €	<sup>G</sup> 16 937 239,77 €	<sup>G-A</sup> 1 335 445,53 €
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	<sup>B</sup> 2 110 431,50 €	<sup>H</sup> 3 436 789,66 €	<sup>H-B</sup> 1 326 358,16 €

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	<sup>C</sup> 0,00	<sup>I</sup> 2 771 301,08
	Report en section d'investissement (001)	<sup>D</sup> 0,00	<sup>J</sup> 11 343 489,89

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<sup>P=A+B+C+D</sup> 17 712 225,74	<sup>Q=G+H+I+J</sup> 34 488 820,40	<sup>Q-P</sup> 16 776 594,66

RESTES A REALISERA REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	<sup>E</sup> 0,00	<sup>K</sup> 0,00
	Section d'investissement	<sup>F</sup> 0,00	<sup>L</sup> 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<sup>E+F</sup> 0,00	<sup>K+L</sup> 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	<sup>A+C+E</sup> 15 601 794,24	<sup>G+I+K</sup> 19 708 540,85	<b>4 106 746,61</b>
	Section d'investissement	<sup>B+D+F</sup> 2 110 431,50	<sup>H+J+L</sup> 14 780 279,55	<b>12 669 848,05</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<sup>A+B+C+D+E+F</sup> 17 712 225,74	<sup>G+H+I+J+K+L</sup> 34 488 820,40	<b>16 776 594,66</b>

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## VUE D'ENSEMBLE

II

A1

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
011	CH. A CAR. GENERAL	0,00	0,00
60221	Combustibles	0,00	0,00
603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	0,00	0,00
604	Achats d'études et prestations de services	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00
60611	Eau	0,00	0,00
60612	Électricité	0,00	0,00
60613	Fuel et huiles	0,00	0,00
60614	Gaz	0,00	0,00
606301	Fourniture entretien et petit équipement	0,00	0,00
606302	Pièces détachées accessoires auto et cycles	0,00	0,00
606303	Petit équipement et mobilier de bureau	0,00	0,00
606304	Petit équipement quincaillerie	0,00	0,00
606305	Petit équipement électrique et électronique	0,00	0,00
606306	Tickets Entrées/Sorties	0,00	0,00
606307	Produits de Nettoyage	0,00	0,00
606308	Vêtements de travail	0,00	0,00
606309	Matériau de construction	0,00	0,00
606310	Peinture	0,00	0,00
606313	Petit équipement autolaveuse	0,00	0,00
60641	Fournitures de bureau	0,00	0,00
60642	Enveloppes	0,00	0,00
60643	Listings et papiers	0,00	0,00
60645	Consommables informatiques	0,00	0,00
60646	Petit équipement informatique	0,00	0,00
60661	Carburants	0,00	0,00
60662	Carburant autolaveuse	0,00	0,00
60681	Produits pharmaceutiques	0,00	0,00
60682	Produits pharmaceutiques animaliers	0,00	0,00
60683	Alimentation canine	0,00	0,00
60684	Autres produits de jardinage	0,00	0,00
6110	Sous-traitance générale	0,00	0,00
6113	Sous-traitance service canin	0,00	0,00
6114	Sous-traitance sté transport	0,00	0,00
6116	Sous-traitance Informatique	0,00	0,00
61351	locations véhicules	0,00	0,00
61352	Location matériel	0,00	0,00
61353	Locations diverses	0,00	0,00
6142	Charges locatives	0,00	0,00
615200	Entretien Reparation sur biens immobiliers	0,00	0,00
615210	Entretien Electrique	0,00	0,00
61522	Maintenance menuiserie	0,00	0,00
615511	Entretien Matériel de transport	0,00	0,00
615581	Entretien Matériel industriel	0,00	0,00
615582	Entretien Matériel Informatique et automatisme	0,00	0,00
615583	Matériel électronique	0,00	0,00
61561	Maintenance générale	0,00	0,00
61562	Maintenance Photocopieur	0,00	0,00
61563	Maintenance Ascenseur et Escalier	0,00	0,00
61564	Maintenance automatismes et informatiques	0,00	0,00
61565	Maintenance matériel industriel	0,00	0,00
61566	Maintenance logiciel	0,00	0,00
61686	Assurances diverses	0,00	0,00
6181	Documentation	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00
62380	Divers pub.	0,00	0,00
62381	Projets et conceptions publicitaires	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00
6262	Frais de Télécommunication	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00
62833	Assainissement et nettoyage canalisations	0,00	0,00
63511	Taxe professionnelle	0,00	0,00
63512	Taxe foncière	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00
012	CH. DE PERSONNEL	0,00	0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## VUE D'ENSEMBLE

II

A1

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
6211	Personnel intérimaire	0,00	0,00
631200	Effort construction	0,00	0,00
631210	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00
631300	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (arts. L 93)	0,00	0,00
64110	Salaires, appointements	0,00	0,00
6412	Congés payés du personnel	0,00	0,00
6413	Primes Panier	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites et de pensions civiles	0,00	0,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00
6471	Autres charges sociales	0,00	0,00
6472	Versement Comité d'Entreprise	0,00	0,00
6475	Medecine du travail, pharmacie	0,00	0,00
64781	Médailles du travail	0,00	0,00
64782	Interessement	0,00	0,00
648	Tickets Restaurant	0,00	0,00
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	0,00	0,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et val	0,00	0,00
6540	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
6541	Créances admises en non valeur	0,00	0,00
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	0,00	0,00
6615	Intérêts compte courant et dépôt de crédit	0,00	0,00
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
673	titres annulés ex .antérieur	0,00	0,00
6743	Subvention Exceptionnelle de Fonctionnement	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (charges sur opérations en capital)	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
022	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00
70	<b>VALEURS DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	0,00	0,00
7061	clients abonnés	0,00	0,00
7064	clients Cb	0,00	0,00
7065	Espèces Caisse automatiques	0,00	0,00
7066	encassemens manuels	0,00	0,00
70870	remboursement de frais	0,00	0,00
70871	Remboursement Charges Trentenaires	0,00	0,00
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	0,00	0,00
7580	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00
7581	redevances locations	0,00	0,00
7582	Redevance Centre Commercial Meriadeck	0,00	0,00
7583	Titres Restaurant	0,00	0,00
7584	Redevance Car Clean	0,00	0,00
013	<b>ATTENUATION CHARGES</b>	0,00	0,00
6032	Variation de stock des autres approvisionnements (peut-être subdivisé suivant le	0,00	0,00
6419	Remboursement, rémunération personnel	0,00	0,00
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	0,00	0,00
768.	Autres produits financiers	0,00	0,00
7681	Fonds de soutien	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	0,00	0,00
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0,00	0,00
7714	Rentrées sur créances amorties	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
773	Mandats annulés / exercices antérieurs	0,00	0,00
774	Subventions Exceptionnelles	0,00	0,00
7751	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
7752	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
7756	Immobilisations financières	0,00	0,00
7758	Autres éléments d'actif	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
042	OP. ORDRE TRANSFERT	0,00	0,00
603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	0,00	0,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (autres que val	0,00	0,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
0695-9695	Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
6950	Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
013	ATTENUATION CHARGES	0,00	0,00
119	ATTENUATION CHARGES	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits e	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00
2131	Bâtiments	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (même venti	0,00	0,00
21536	Installations à caractère spécifique affectées ou remises en dotation	0,00	0,00
21537	Installations à caractère spécifique acquises	0,00	0,00
21538	Autres installations à caractère spécifique	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00
2155	Outilage industriel	0,00	0,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des construction	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00
2186	Emballages récupérables	0,00	0,00
2188	Matériaux divers	0,00	0,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00
2211	Terrains nus mis en affectation	0,00	0,00
2215	Terrains bâties mis en affectation	0,00	0,00
2231	Bâtiments mis en affectation	0,00	0,00
2235	Intalation Aménagement Constructions mis en Affectation	0,00	0,00
2254	Matériel industriel mis à Affectation	0,00	0,00
2282	Matériel de Transport mis en Affectation	0,00	0,00
2283	Matériel de bureau et informatique mis en Affectation	0,00	0,00
2284	Mobilier mis en Affectation	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (amortissement réel budgétaire)	0,00	0,00
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles	0,00	0,00
282		0,00	0,00
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	0,00	0,00
001		0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créiteur)	0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créiteur)	0,00	0,00
4545821	Recettes parc Beaujon	0,00	0,00
45821	Recettes Parc Beaujon	0,00	0,00
4545822	Recettes parc Denis	0,00	0,00
45822	Recettes Parc Denis	0,00	0,00
45811458	Dépenses Parc Beaujon	0,00	0,00
45811	Dépenses Parc Beaujon	0,00	0,00
45812458	Dépenses Parc Denis	0,00	0,00
45812	Dépenses Parc Denis	0,00	0,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Ch. a car. general	5 707 587,00	4 108 405,68	310 434,90	0,00	1 288 746,42
012	Ch. de personnel	7 224 410,00	6 527 686,37	522 602,18	0,00	174 121,45
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 931 997,00</b>	<b>10 636 092,05</b>	<b>833 037,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 462 867,87</b>
022	Depenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Op. ordre transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0695-9695	Impôts sur les bénéfices	718 000,00	674 503,00	0,00	0,00	43 497,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	45 000,00	21 372,45	0,00	0,00	23 627,55
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>13 696 497,00</b>	<b>11 331 967,50</b>	<b>833 037,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 531 492,42</b>
042	Op. ordre transfert	3 445 740,00	3 436 789,66			8 950,34
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 445 740,00</b>	<b>3 436 789,66</b>			<b>8 950,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 142 237,00</b>	<b>14 768 757,16</b>	<b>833 037,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 540 442,76</b>
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation charges	540 000,00	677 512,44	0,00	0,00	-137 512,44
70	Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandise	13 357 038,00	13 342 555,06	467 223,32	0,00	-452 740,38
75	Autres produits de gestion courante	1 256 805,00	1 235 554,95	0,00	0,00	21 250,05
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>15 153 843,00</b>	<b>15 255 622,45</b>	<b>467 223,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-569 002,77</b>
76	Produits financiers	4 500,00	11 307,12	0,00	0,00	-6 807,12
77	Produits exceptionnels	101 676,00	762 403,36	0,00	0,00	-660 727,36
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>15 260 019,00</b>	<b>16 029 332,93</b>	<b>467 223,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 236 537,25</b>
042	Op. ordre transfert	1 882 218,00	440 683,52			1 441 534,48
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 882 218,00</b>	<b>440 683,52</b>			<b>1 441 534,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 142 237,00</b>	<b>16 470 016,45</b>	<b>467 223,32</b>	<b>0,00</b>	<b>204 997,23</b>
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 771 301,08				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (I)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
20	Immobilisations incorporelles	163 564,00	58 290,06		0,00	105 273,94
21	Immobilisations corporelles	4 541 202,00	531 621,79		0,00	4 009 580,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	480 000,00	308 293,52		0,00	171 706,48
Total des dépenses d'équipement		5 184 766,00	898 205,37		0,00	4 286 560,63
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses financière		0,00	0,00		0,00	0,00
4581145811	Dépenses parc beaujon	200 000,00	181 424,61		0,00	18 575,39
4581245811	Dépenses parc denis	22 800,00	22 800,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 407 566,00	1 102 429,98		0,00	4 305 136,02
040	Op. ordre transfert	567 318,00	1 008 001,52			-440 683,52
042	Op. ordre transfert	1 314 900,00	0,00			1 314 900,00
4013915	Subvention d'équipement	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 882 218,00	1 008 001,52			874 216,48
TOTAL		7 289 784,00	2 110 431,50		0,00	5 179 352,50

Pour information

R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

0,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (I)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00		0,00	50 000,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00		0,00	50 000,00
001	Excedent investissement	0,00	0,00		0,00	0,00
013	Atténuation charges	0,00	0,00		0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créiteur)	0,00	0,00		0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (amortissement récl budgét)	0,00	0,00		0,00	0,00
4545821	Recettes parc beaujon	200 000,00	0,00		0,00	200 000,00
4545822	Recettes parc denis	22 800,00	0,00		0,00	22 800,00
Total des recettes réelles d'investissement		272 800,00	0,00		0,00	272 800,00
042	Op. ordre transfert	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			0,00
Total des recettes		0,00	0,00			0,00
040	Op. ordre transfert	3 447 984,00	3 436 789,66			11 194,34
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 447 984,00	3 436 789,66			11 194,34
TOTAL		3 720 784,00	3 436 789,66		0,00	283 994,34

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

11 343 489,89

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
011	CH. A CAR. GENERAL	4 418 840,58		4 418 840,58
012	CH. DE PERSONNEL	7 050 288,55		7 050 288,55
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00
0695-9695	Impôts sur les bénéfices	674 503,00		674 503,00
60	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	0,00		0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00		0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00		0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 372,45		21 372,45
68	Dotations amortissement et provision	0,00	3 436 789,66	3 436 789,66
78	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00		0,00
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>12 165 004,58</b>	<b>3 436 789,66</b>	<b>15 601 794,24</b>

+

<b>D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTÉ DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>15 601 794,24</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
13	Amende de police Transf. Cpte Résultat installations 6		567 318,00	567 318,00
15	Provisions pour grosses réparations		440 683,52	440 683,52
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 290,06		58 290,06
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	531 621,79		531 621,79
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00		0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	308 293,52		308 293,52
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
28	Amort. matériel reçu en affectation		0,00	0,00
4013915	Subvention d'équipement		0,00	0,00
4581145811	Dépenses Parc Beaujon	181 424,61		181 424,61
4581245812	Dépenses Parc Denis	22 800,00		22 800,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 102 429,98</b>	<b>1 008 001,52</b>	<b>2 110 431,50</b>

+

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 110 431,50</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

B2

## 2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
013	ATTENUATION CHARGES	677 512,44		677 512,44
60	Variation de stock des autres approvisionnements (peut-être subdivisé suivant le		0,00	0,00
70	VALEURS DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	13 809 778,38		13 809 778,38
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 235 554,95		1 235 554,95
76	PRODUITS FINANCIERS	11 307,12		11 307,12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	762 403,36	0,00	762 403,36
78	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		440 683,52	440 683,52
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>16 496 556,25</b>	<b>440 683,52</b>	<b>16 937 239,77</b>

+

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 771 301,08
---	--------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>19 708 540,85</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	0,00		0,00
013	ATTENUATION CHARGES	0,00		0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00		0,00
13	Participation non réalisation aire stationnement Lhote		0,00	0,00
15	Provisions pour grosses réparations		136 000,00	136 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00		0,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (amortissement réel budgétaire)	0,00	3 300 789,66	3 300 789,66
4545821	Recettes parc Beaujon	0,00		0,00
4545822	Recettes parc Denis	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>3 436 789,66</b>	<b>3 436 789,66</b>

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	11 343 489,89
---	---------------

+

Affectation aux comptes 106	0,00
-----------------------------	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 780 279,55</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CH. A CAR. GENERAL	5 707 587,00	4 108 405,68	310 434,90	0,00	1 288 746,42
60221	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	132 575,00	132 574,08	0,00	0,00	0,92
604	Achats d'études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau	79 000,00	71 116,38	4 420,60	0,00	3 463,02
60612	Electricité	690 000,00	588 547,05	51 776,80	0,00	49 676,15
60613	Fuel et huiles	5 000,00	4 129,34	0,00	0,00	870,66
60614	Gaz	33,00	33,00	0,00	0,00	0,00
606301	Fourniture entretien et petit équipement	28 500,00	21 036,88	622,95	0,00	6 840,17
606302	Pièces détachées accessoires auto et cycles	2 500,00	70,75	0,00	0,00	2 429,25
606303	Petit équipement et mobilier de bureau	6 000,00	3 315,54	0,00	0,00	2 684,46
606304	Petit équipement quincaillerie	46 000,00	43 078,32	45,96	0,00	2 875,72
606305	Petit équipement électrique et électronique	58 000,00	55 702,59	1 624,29	0,00	673,12
606306	Tickets Entrées/Sorties	28 500,00	23 272,00	0,00	0,00	5 228,00
606307	Produits de Nettoyage	54 000,00	43 947,39	0,00	0,00	10 052,61
606308	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606309	Matériau de construction	12 000,00	5 141,42	526,42	0,00	6 332,16
606310	Peinture	100 000,00	84 016,94	91,75	0,00	15 891,31
606313	Petit équipement autolaveuse	15 000,00	6 649,65	0,00	0,00	8 350,35
60641	Fournitures de bureau	6 950,00	5 812,44	690,94	0,00	446,62
60642	Enveloppes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60643	Listings et papiers	5 000,00	2 617,62	0,00	0,00	2 382,38
60645	Consommables informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60646	Petit équipement informatique	15 000,00	10 350,64	293,76	0,00	4 355,60
60661	Carburants	13 000,00	12 249,24	0,00	0,00	750,76
60662	Carburant autolaveuse	8 500,00	7 972,83	0,00	0,00	527,17
60681	Produits pharmaceutiques	1 250,00	715,50	0,00	0,00	534,50
60682	Produits pharmaceutiques animaliers	800,00	531,42	0,00	0,00	268,58
60683	Alimentation canine	2 800,00	1 728,78	0,00	0,00	1 071,22
60684	Autres produits de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6110	Sous-traitance générale	139 200,00	128 782,58	0,00	0,00	10 417,42
6113	Sous-traitance service canin	5 600,00	4 743,39	0,00	0,00	856,61
6114	Sous-traitance sté transport	800,00	637,50	0,00	0,00	162,50
6116	Sous-traitance Informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Locations véhicules	22 000,00	19 494,00	0,00	0,00	2 506,00
61352	Location matériel	15 000,00	13 032,56	0,00	0,00	1 967,44
61353	Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6142	Charges locatives	359 805,00	195 322,84	84 876,24	0,00	79 605,92
615200	Entretien Réparation sur biens immobiliers	1 209 900,00	346 193,22	10 381,61	0,00	853 325,17
615210	Entretien Electrique	1 000,00	742,10	0,00	0,00	257,90
61522	Maintenance menuiserie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615511	Entretien Matériel de transport	12 000,00	11 610,40	382,00	0,00	7,60
615581	Entretien Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615582	Entretien Matériel Informatique et automatisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615583	Matériel électronique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61561	Maintenance générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61562	Maintenance Photocopieur	12 000,00	8 399,25	2 051,64	0,00	1 549,11
61563	Maintenance Ascenseur et Escalier	30 000,00	25 900,85	4 075,00	0,00	24,15
61564	Maintenance automatismes et informatiques	346 720,00	294 241,41	52 372,89	0,00	105,70
61565	Maintenance matériel industriel	334 290,00	271 935,86	51 057,77	0,00	11 296,37
61566	Maintenance logiciel	27 550,00	25 955,04	0,00	0,00	1 594,96
61686	Assurances diverses	90 000,00	86 306,39	0,00	0,00	3 693,61
6181	Documentation	11 000,00	9 615,49	0,00	0,00	1 384,51

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 500,00	0,00	1 600,00	0,00	900,00
6226	Honoraires	110 000,00	104 993,69	3 120,00	0,00	1 886,31
6231	Annonces et insertions	28 514,00	9 518,00	0,00	0,00	18 996,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	4 403,32	444,80	0,00	1 151,88
62380	Divers pub.	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
62381	Projets et conceptions publicitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	200,00	92,00	0,00	0,00	108,00
6251	Voyages et déplacements	11 000,00	10 368,44	0,00	0,00	631,56
6257	Réceptions	6 600,00	5 264,94	0,00	0,00	1 335,06
6261	Frais d'affranchissement	57 000,00	52 761,16	4 136,64	0,00	102,20
6262	Frais de Télécommunication	102 000,00	82 069,02	191,84	0,00	19 739,14
627	Services bancaires et assimilés	90 000,00	78 437,75	0,00	0,00	11 562,25
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000,00	2 350,00	0,00	0,00	650,00
62833	Assainissement et nettoyage canalisations	28 000,00	24 435,00	0,00	0,00	3 565,00
63511	Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxe foncière	820 000,00	801 884,00	0,00	0,00	18 116,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organi	513 000,00	364 305,68	35 651,00	0,00	113 043,32
012	CH. DE PERSONNEL	7 224 410,00	6 527 686,37	522 602,18	0,00	174 121,45
6211	Personnel intérimaire	517 000,00	512 650,56	0,00	0,00	4 349,44
631200	Effort construction	19 232,00	-575,00	17 542,00	0,00	2 265,00
631210	Taxe d'apprentissage	28 900,00	-867,69	26 508,00	0,00	3 259,69
631300	Participation des employeurs à la formation professionnell	117 357,00	70 609,04	890,00	0,00	45 857,96
64110	Salaires, appointements	4 218 841,00	4 218 036,50	0,00	0,00	804,50
6412	Congés payés du personnel	65 000,00	-418 495,00	471 760,00	0,00	11 735,00
6413	Primes Panier	57 362,00	45 782,20	0,00	0,00	11 579,80
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 290 000,00	1 243 203,00	0,00	0,00	46 797,00
6452	Cotisations aux mutuelles	276 226,00	264 280,62	0,00	0,00	11 945,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites et de pensions civiles	279 234,00	263 149,51	0,00	0,00	16 084,49
6454	Cotisations aux ASSEDIC	165 739,00	165 124,00	0,00	0,00	615,00
6471	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Versement Comité d'Entreprise	40 000,00	31 017,11	5 902,18	0,00	3 080,71
6475	Medecine du travail, pharmacie	12 000,00	9 945,00	0,00	0,00	2 055,00
64781	Médailles du travail	1 575,00	43,20	0,00	0,00	1 531,80
64782	Interessement	13 000,00	5 644,97	0,00	0,00	7 355,03
648	Tickets Restaurant	122 944,00	118 138,35	0,00	0,00	4 805,65
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6540	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE		12 931 997,00	10 636 092,05	833 037,08	0,00	1 462 867,87

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMpte ADMINISTRATIF**

**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES**

**III****A1**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6615	Interêts compte courant et depot de credit	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000,00	21 372,45	0,00	0,00	23 627,55
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40 000,00	21 372,45	0,00	0,00	18 627,55
673	titres annulés ex .antérieur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6743	Subvention Exceptionnelle de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (charges sur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OP. ORDRE TRANSFERT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorpor	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0695-9695	Impôts sur les bénéfices	718 000,00	674 503,00	0,00	0,00	43 497,00
6950	Impot sur les bénéfices	718 000,00	674 503,00	0,00	0,00	43 497,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		13 696 497,00	11 331 967,50	833 037,08	0,00	1 531 492,42

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES					A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	OP. ORDRE TRANSFERT	3 445 740,00	3 436 789,66			8 950,34
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorp.	3 309 740,00	3 300 789,66			8 950,34
6815	Dotations aux provisions grosses réparations	136 000,00	136 000,00			0,00
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels sur immobilis.	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRÉLÉVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 445 740,00	3 436 789,66			8 950,34
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 445 740,00</b>	<b>3 436 789,66</b>			<b>8 950,34</b>

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	17 142 237,00	14 768 757,16	833 037,08	0,00	1 540 442,76
--	---------------	---------------	------------	------	--------------

<b>Pour information</b> <b>D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	0,00				
--	------	--	--	--	--

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION CHARGES	540 000,00	677 512,44	0,00	0,00	-137 512,44
6032	Variation de stock des autres approvisionnements (peut-être)	180 000,00	185 836,71	0,00	0,00	-5 836,71
6419	Remboursement, rémunération personnel	360 000,00	491 675,73	0,00	0,00	-131 675,73
70	VALEURS DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	13 357 038,00	13 342 555,06	467 223,32	0,00	-452 740,38
7061	clients abonnés	5 734 902,00	5 254 576,12	467 223,32	0,00	13 102,56
7064	clients Cb	5 280 739,00	6 396 942,12	0,00	0,00	-1 116 203,12
7065	Especes Caisse automatiques	1 816 123,00	1 058 619,19	0,00	0,00	757 503,81
7066	encaissements manuels	50 957,00	7 363,48	0,00	0,00	43 593,52
70870	remboursement de frais	360 167,00	519 423,89	0,00	0,00	-159 256,89
70871	Remboursement Charges Trentenaires	114 150,00	105 630,26	0,00	0,00	8 519,74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 256 805,00	1 235 554,95	0,00	0,00	21 250,05
7580	Produits divers de gestion courante	1 000,00	8 742,78	0,00	0,00	-7 742,78
7581	redevances locations	220 000,00	208 330,48	0,00	0,00	11 669,52
7582	Redevance Centre Commercial Meriadeck	969 805,00	973 234,59	0,00	0,00	-3 429,59
7583	Titres Restaurant	60 000,00	45 247,10	0,00	0,00	14 752,90
7584	Redevance Car Clean	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE</b>		<b>15 153 843,00</b>	<b>15 255 622,45</b>	<b>467 223,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-569 002,77</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	4 500,00	11 307,12	0,00	0,00	-6 807,12
768.	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7681	Fonds de soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	4 500,00	11 307,12	0,00	0,00	-6 807,12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 676,00	762 403,36	0,00	0,00	-660 727,36
7714	Rentrees sur créances amorties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	81 676,00	195 043,03	0,00	0,00	-113 367,03
773	Mandats annulés / exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
774	Subventions Exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7752	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7756	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7758	Autres éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	0,00	567 318,00	0,00	0,00	-567 318,00
778	Autres produits exceptionnels	15 000,00	42,33	0,00	0,00	14 957,67
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>15 260 019,00</b>	<b>16 029 332,93</b>	<b>467 223,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 236 537,25</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	<i>OP. ORDRE TRANSFERT</i>	1 882 218,00	440 683,52			1 441 534,48
6032	Variation de stock des autres approvisionnements (peut-être)	0,00	0,00			0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	567 318,00	0,00			567 318,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporées	0,00	0,00			0,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	1 314 900,00	440 683,52			874 216,48
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		1 882 218,00	440 683,52			1 441 534,48

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	17 142 237,00	16 470 016,45	467 223,32	0,00	204 997,23
--	---------------	---------------	------------	------	------------

<b>Pour information</b> <b>R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>	2 771 301,08				
---	--------------	--	--	--	--

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Cf. I - Modalités de vote.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	163 564,00	58 290,06		0,00	105 273,94
2033	Frais d'insertion	17 000,00	16 830,00		0,00	170,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	146 564,00	41 460,06		0,00	105 103,94
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 541 202,00	531 621,79		0,00	4 009 580,21
211	Terrains	0,00	0,00		0,00	0,00
2131	Bâtiments	150 000,00	0,00		0,00	150 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des locaux	3 403 100,00	314 162,81		0,00	3 088 937,19
21536	Installations à caractère spécifique affectées ou remises en service	0,00	0,00		0,00	0,00
21537	Installations à caractère spécifique acquises	0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres installations à caractère spécifique	0,00	0,00		0,00	0,00
2154	Matériel industriel	573 700,00	150 770,24		0,00	422 929,76
2155	Outilage industriel	0,00	0,00		0,00	0,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	0,00	0,00		0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00		0,00	0,00
2182	Matériel de transport	29 724,00	0,00		0,00	29 724,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	384 678,00	66 688,74		0,00	317 989,26
2184	Mobilier	0,00	0,00		0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00		0,00	0,00
2186	Emballages récupérables	0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Matériels divers	0,00	0,00		0,00	0,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00		0,00	0,00
2211	Terrains nus mis en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2215	Terrains bâties mis en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2231	Bâtiments mis en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2235	Intalation Aménagement Constructions mis en Affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2254	Matériel industriel mis à Affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2282	Matériel de Transport mis en Affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2283	Matériel de bureau et informatique mis en Affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
2284	Mobilier mis en Affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	480 000,00	308 293,52		0,00	171 706,48
2313	Constructions	290 000,00	175 411,05		0,00	114 588,95
2318	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	34 406,58		0,00	5 593,42
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	150 000,00	98 475,89		0,00	51 524,11
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>5 184 766,00</b>	<b>898 205,37</b>		<b>0,00</b>	<b>4 286 560,63</b>
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458114581	Dépenses Parc Beaujon	200 000,00	181 424,61		0,00	18 575,39
45811	Dépenses Parc Beaujon	200 000,00	181 424,61		0,00	18 575,39
458124581	Dépenses Parc Denis	22 800,00	22 800,00		0,00	0,00
45812	Dépenses Parc Denis	22 800,00	22 800,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 407 566,00</b>	<b>1 102 429,98</b>		<b>0,00</b>	<b>4 305 136,02</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
040	<i>OP. ORDRE TRANSFERT</i>	567 318,00	1 008 001,52			-440 683,52
131509	Subvention transférée pey berland	0,00	0,00			0,00
1391500	Group.collect. Subv.équip sur CR	0,00	0,00			0,00
1391501	subvention transférée du Compte de résultat pl.bergonié	0,00	0,00			0,00
1391502	subvention transférée du Compte de résultat renouv.matéri	0,00	0,00			0,00
1391503	subvention transférée du Compte de résultat installations	0,00	0,00			0,00
1391504	subvention transférée du Compte de résultat inst.technique	0,00	0,00			0,00
1391505	subvention transférée du Compte de résultat anénagement	0,00	0,00			0,00
1391506	subvention transférée du Compte de résultat acquisition ci	0,00	0,00			0,00
1391507	subvention transférée du Compte de résultat pl. Front med	0,00	0,00			0,00
1391508	subvention transférée du Compte de résultat places parc be	0,00	0,00			0,00
1391509	Subvention conseil régional transférée au Compte de résul	28 403,00	28 403,00			0,00
1391510	Subvention conseil général transférée au Compte de résul	29 889,00	29 889,00			0,00
1391511	Subvention FEDER transférée au Compte de résultat	11 270,00	11 270,00			0,00
1391512	Subvention SNCF transférée au Compte de résultat	15 785,00	15 785,00			0,00
1391800	Subvention transférée Travaux	0,00	0,00			0,00
1393200	Fonds affecté équipement amende de police	71 695,00	71 695,00			0,00
1393201	Amende police transfere Cpte Résultat LHOTE	9 676,00	9 676,00			0,00
1393202	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Aménagement 1	37 412,00	37 412,00			0,00
1393203	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Aménagement 2	0,00	0,00			0,00
1393204	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Aménagement 3	0,00	0,00			0,00
1393205	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Aménagement 4	0,00	0,00			0,00
1393206	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Aménagement 5	0,00	0,00			0,00
1393207	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 1	12 399,00	12 399,00			0,00
1393208	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 2	0,00	0,00			0,00
1393209	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 3	0,00	0,00			0,00
1393210	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 4	0,00	0,00			0,00
1393211	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 5	0,00	0,00			0,00
1393212	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 6	14 979,00	14 979,00			0,00
1393213	Participation pour non réalisation de place de stationneme	37 318,00	37 318,00			0,00
139500	Grp. collectivités subv. équipement sur compte de résultat	58 320,00	58 320,00			0,00
139501	Subv transférée sur compte de résultat	8 997,00	8 997,00			0,00
139502	Subvention transférée Renouv mat.	0,00	0,00			0,00
139503	Subvention transférée Installation	0,00	0,00			0,00
139504	Subvention transférée Instal. techniques	0,00	0,00			0,00
139505	Subvention transférée aménagement	0,00	0,00			0,00
139506	Subvention transférée Acquisitions	0,00	0,00			0,00
139507	Subvention transférée Places fr	221 632,00	221 632,00			0,00
139508	Subvention transférée places be	9 543,00	9 543,00			0,00
15722	Provisions pour grosses réparations	0,00	440 683,52			-440 683,52
28231	Amort. batiments reçus en affectation	0,00	0,00			0,00
28235	Amortissement agencements et installations	0,00	0,00			0,00
28254	Amort. matériel reçu en affectation	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRÉLÉVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		567 318,00	1 008 001,52			-440 683,52
042	<i>OP. ORDRE TRANSFERT</i>	1 314 900,00	0,00			1 314 900,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00	0,00			0,00
15722	Provisions pour grosses réparations	1 314 900,00	0,00			1 314 900,00
4013915	<i>Subvention d'équipement</i>	0,00	0,00			0,00
13915	Subvention d'équipement	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		1 882 218,00	1 008 001,52			874 216,48

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	7 289 784,00	2 110 431,50	0,00	0,00	5 179 352,50
--	--------------	--------------	------	------	--------------

<b>Pour information</b> <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	0,00				
---	------	--	--	--	--

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES						B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	0,00		0,00	50 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisat	50 000,00	0,00		0,00	50 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
013	ATTENUATION CHARGES	0,00	0,00		0,00	0,00
119	ATTENUATION CHARGES	0,00	0,00		0,00	0,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (amortis)	0,00	0,00		0,00	0,00
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
282		0,00	0,00		0,00	0,00
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	0,00	0,00		0,00	0,00
001		0,00	0,00		0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créiteur)	0,00	0,00		0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créiteur)	0,00	0,00		0,00	0,00
4545821	Recettes parc Beaujon	200 000,00	0,00		0,00	200 000,00
45821	Recettes Parc Beaujon	200 000,00	0,00		0,00	200 000,00
4545822	Recettes parc Denis	22 800,00	0,00		0,00	22 800,00
45822	Recettes Parc Denis	22 800,00	0,00		0,00	22 800,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>272 800,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>272 800,00</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
040	OP. ORDRE TRANSFERT	3 447 984,00	3 436 789,66			11 194,34
131501	Subvention acquisition places parc Bergonié	0,00	0,00			0,00
131502	subvention acquisition matériel péage St Jean	0,00	0,00			0,00
131503	subvention s/ installations, agencements et construction	0,00	0,00			0,00
131504	subvention installations techniques divers parcs	0,00	0,00			0,00
131505	subvention aménagement parking 2 roues 8 mai 45	0,00	0,00			0,00
131506	subvention aquisition places cité mondiale	0,00	0,00			0,00
131507	subvention acquisition places Front Medoc	0,00	0,00			0,00
131508	subvention acquisition places bergonié	0,00	0,00			0,00
131509	Subvention transférée Conseil Régional	0,00	0,00			0,00
131510	Subvention transférée Conseil General	0,00	0,00			0,00
131511	Subvention transférée FEDER	0,00	0,00			0,00
131512	Subvention transférée SNCF	0,00	0,00			0,00
131800	subvention travaux aménagement Pey Berland	0,00	0,00			0,00
133201	Amende de police rue Lhote	0,00	0,00			0,00
133202	Amende de police aménagements divers parcs 1	0,00	0,00			0,00
133203	Amende de police aménagements divers parcs 2	0,00	0,00			0,00
133204	Amende de police aménagements divers parcs 3	0,00	0,00			0,00
133205	Amende de police aménagements divers parcs 4	0,00	0,00			0,00
133206	Amende de police aménagements divers parcs 5	0,00	0,00			0,00
133207	Amende de police aménagements divers parcs 6	0,00	0,00			0,00
133208	Amende de police aménagements divers parcs 7	0,00	0,00			0,00
133209	Amende de police aménagements divers parcs 8	0,00	0,00			0,00
133210	Amende de police aménagements divers parcs 9	0,00	0,00			0,00
133211	Amende de police aménagements divers parcs 10	0,00	0,00			0,00
133213	Participation non réalisation aire stationnement St Jean	0,00	0,00			0,00
133500	Participation non réalisation aire stationnement Lhote	0,00	0,00			0,00
15722	Provisions pour grosses réparations	136 000,00	136 000,00			0,00
2231	Batiments reçus en affectation	0,00	0,00			0,00
2254	Matériel reçu en affectation	0,00	0,00			0,00
28033	Amortissement des frais d'insertion	4 000,00	6 870,72			-2 870,72
2805	Amortissement Concessions et droits similaires, brevets, li	50 000,00	50 079,75			-79,75
28131	Amortissement batiments	60 000,00	58 507,68			1 492,32
28135	Amortissement Instalations, amenag. des constructions	109 740,00	106 690,51			3 049,49
28154	Amortissment Materiel industriel	430 000,00	417 350,97			12 649,03
28182	Amortissement Materiel de transport	30 000,00	28 708,33			1 291,67
28183	Amort. Materiel de bureau informatique	25 000,00	24 538,98			461,02
28184	Amortissement du Mobilier de bureau	1 000,00	388,98			611,02
28185	Amort. Cheptel	172,00	171,46			0,54
28211	Amortissements Terrains Nus	0,00	0,00			0,00
28215	Amortissements Terrains Bâties	0,00	0,00			0,00
28231	Amortissement Batiments reçus en affectation	2 412 200,00	2 421 401,62			-9 201,62
28235	Amortissement Inst amenag. recus en affectation	153 372,00	150 078,27			3 293,73
28254	Amortissement Mat. indus recus en affectation	36 500,00	36 002,39			497,61
28282	Amortissement Matériel de transport reçu en affectation	0,00	0,00			0,00
28283	Amortissement Matériel de Bureau reçu en affectation	0,00	0,00			0,00
28284	Mobilier reçu en affectation	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRÉLÉVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 447 984,00	3 436 789,66			11 194,34
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00			0,00
2293	Droit de l'Affectant (EPCI)	0,00	0,00			0,00
042	OP. ORDRE TRANSFERT	0,00	0,00			0,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00	0,00			0,00
2254	Matériel reçu en affectation	0,00	0,00			0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	3 447 984,00	3 436 789,66			11 194,34

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	3 720 784,00	3 436 789,66	0,00	0,00	283 994,34
--	--------------	--------------	------	------	------------

<b>Pour information</b> <b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	11 343 489,89				
---	---------------	--	--	--	--

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

IV – ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN					A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS					
<b>A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES</b> CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE					Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en déca duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €					01/04/2008
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Article	Catégories de biens amortis	Durée (en années)		
L	2131	Amortissement des bâtiments	50 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement agencements et installations générales	12 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement aménagement intérieur	15 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement câblage technique	15 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement climatisation	15 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement installation électrique	25 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement étanchéité	20 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement second œuvre	50 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement menuiseries extérieures	25 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement plomberie canalisation	25 ans		01/04/2008
L	2135	Amortissement revêtement des sols	10 ans		01/04/2008
L	2154	Amortissement installations techniques matériel et outillage	15 ans		01/04/2008
L	2154	Amortissement installations techniques petit matériel et outillage	10 ans		01/04/2008
L	2154	Amortissement matériel de péage	12 ans		01/04/2008
L	2182	Amortissement matériel roulant	8 ans		01/04/2008
L	2183	Amortissement matériel de bureau et informatique	10 ans		01/04/2008
L	2183	Amortissement micro –ordinateurs	5 ans		01/04/2008
L	2184	Amortissement du mobilier- sièges	7 ans		01/04/2008
L	2184	Amortissement du mobilier- bureau armoire	10 ans		01/04/2008
L	2184	Amortissement du mobilier- pupitre	20 ans		01/04/2008
L	205	Amortissement logiciel informatique	1 an		01/04/2008
L	2185	Amortissement auxiliaire canin	6 ans		01/04/2008

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS						
<b>A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>						
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et aménagements dérogatoires						
[...]						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provision pour grosses réparations	136 000		1 109 435	1 245 435	440 684	804 751
Dépréciations (2)						
[...]						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Dépréciations (2)						
[...]						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN ÉTALEMENT DES PROVISIONS					A3.2
A3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS					
Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice
[...]					Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étagement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSE

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>	<b>1 882 218,00</b>	<b>1 008 001,52 €</b>	<b>0,00</b>	<b>874 216,48</b>
	<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>	<b>1 882 218,00</b>	<b>1 008 001,52 €</b>	<b>0,00</b>	<b>874 216,48</b>
	<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00 €	0,00	0,00
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2235	Intalation Aménagement Constructions mis en Affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2254	Matériel industriel mis à Affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2282	Matériel de Transport mis en Affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2283	Matériel de bureau et informatique mis en Affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2284	Mobilier mis en Affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2211	Terrains nus mis en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2215	Terrains bâti mis en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2231	Bâtiments mis en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45811458	Dépenses Parc Beaujon	0,00	0,00 €	0,00	0,00
45812458	Dépenses Parc Denis	0,00	0,00 €	0,00	0,00
	<b>Transfert entre sections = C + D</b>	<b>1 882 218,00</b>	<b>1 008 001,52 €</b>	<b>0,00</b>	<b>874 216,48</b>
	<b>Reprises / autofinancement antérieur (C)</b>	<b>1 882 218,00</b>	<b>1 008 001,52 €</b>	<b>0,00</b>	<b>874 216,48</b>
1391510	Subvention conseil général transférée au Compte de résultat	29 889,00	29 889,00 €	0,00	0,00
1391511	Subvention FEDER transférée au Compte de résultat	11 270,00	11 270,00 €	0,00	0,00
1391512	Subvention SNCF transférée au Compte de résultat	15 785,00	15 785,00 €	0,00	0,00
1393213	Participation pour non réalisation de place de stationnement	37 318,00	37 318,00 €	0,00	0,00
28235	Amortissement agencements et installations	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28231	Amort. batiments reçus en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28254	Amort. matériel reçu en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131509	Subvention transférée pey berland	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391509	Subvention conseil régional transférée au Compte de résultat	28 403,00	28 403,00 €	0,00	0,00
1391500	Group.collect. Subv.équip sur CR	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391501	subvention transférée du Compte de résultat pl.bergonié	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391502	subvention transférée du Compte de résultat renouv.matériel	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391503	subvention transférée du Compte de résultat installations	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391504	subvention transférée du Compte de résultat inst.techniques	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391505	subvention transférée du Compte de résultat anénagement	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391506	subvention transférée du Compte de résultat acquisition cité	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391507	subvention transférée du Compte de résultat pl. Front medoc	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1391508	subvention transférée du Compte de résultat places parc bergonié	0,00	0,00 €	0,00	0,00
139500	Grp. collectivités subv. équipement sur compte de résultat	58 320,00	58 320,00 €	0,00	0,00
139501	Subv transferée sur compte de résultat	8 997,00	8 997,00 €	0,00	0,00
139502	Subvention transférée Renouv mat.	0,00	0,00 €	0,00	0,00
139503	Subvention transférée Installation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
139504	Subvention transférée Instal. techniques	0,00	0,00 €	0,00	0,00
139505	Subvention transférée aménagement	0,00	0,00 €	0,00	0,00
139506	Subvention transférée Acquisitions	0,00	0,00 €	0,00	0,00
139507	Subvention transférée Places fr	221 632,00	221 632,00 €	0,00	0,00
139508	Subvention transférée places be	9 543,00	9 543,00 €	0,00	0,00
1391800	Subvention transférée Travaux	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393200	Fonds affecté équipement amende de police	71 695,00	71 695,00 €	0,00	0,00
1393201	Amende police transfere Cpte Résultat LHOTE	9 676,00	9 676,00 €	0,00	0,00
1393203	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Amenagement 2	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393204	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Amenagement 3	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393205	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Amenagement 4	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393202	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Amenagement 1	37 412,00	37 412,00 €	0,00	0,00
1393206	Amende de Police Transf. Cpte Résultat Amenagement 5	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393207	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 1	12 399,00	12 399,00 €	0,00	0,00
1393208	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 2	0,00	0,00 €	0,00	0,00

1393209	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 3	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393210	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 4	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393211	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 5	0,00	0,00 €	0,00	0,00
1393212	Amende de police Transf. Cpte Résultat Installations 6	14 979,00	14 979,00 €	0,00	0,00
15722	Provisions pour grosses réparations	0,00	440 683,52 €	0,00	-440 683,52
15722	Provisions pour grosses réparations	1 314 900,00	0,00 €	0,00	1 314 900,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00	0,00 €	0,00	0,00
13915	Subvention d'équipement	0,00	0,00 €	0,00	0,00

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

## A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTE

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = H+J+K</b>	<b>3 497 984,00</b>	<b>III 3 436 789,66 €</b>	<b>0,00</b>	<b>61 194,34</b>
001		0,00	0,00 €	0,00	0,00
119	ATTENUATION CHARGES	0,00	0,00 €	0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créiteur)	0,00	0,00 €	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000,00	0,00 €	0,00	50 000,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles	0,00	0,00 €	0,00	0,00
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00 €	0,00	0,00
282		0,00	0,00 €	0,00	0,00
	<b>Transferts entre sections (K)</b>	<b>3 447 984,00</b>	<b>3 436 789,66 €</b>	<b>0,00</b>	<b>11 194,34</b>
28184	Amortissement du Mobilier de bureau	1 000,00	388,98 €	0,00	611,02
131509	Subvention transférée Conseil Régional	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131510	Subvention transférée Conseil General	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131511	Subvention transférée FEDER	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131512	Subvention transférée SNCF	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133213	Participation non réalisation aire stationnement St Jean	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28185	Amort. Cheptel	172,00	171,46 €	0,00	0,54
2254	Matériel reçu en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
15722	Provisions pour grosses réparations	136 000,00	136 000,00 €	0,00	0,00
28033	Amortissement des frais d'insertion	4 000,00	6 870,72 €	0,00	-2 870,72
2805	Amortissement Concessions et droits similaires, brevets, licences.	50 000,00	50 079,75 €	0,00	-79,75
28131	Amortissement batiments	60 000,00	58 507,68 €	0,00	1 492,32
28135	Amortissement Instalations, amenag. des constructions	109 740,00	106 690,51 €	0,00	3 049,49
28154	Amortissement Materiel industriel	430 000,00	417 350,97 €	0,00	12 649,03
28182	Amortissement Materiel de transport	30 000,00	28 708,33 €	0,00	1 291,67
28183	Amort. Materiel de bureau informatique	25 000,00	24 538,98 €	0,00	461,02
28231	Amortissement Batiments reçus en affectation	2 412 200,00	2 421 401,62 €	0,00	-9 201,62
28235	Amortissement Inst amenag. recus en affectation	153 372,00	150 078,27 €	0,00	3 293,73
28254	Amortissement Mat. indus recus en affectation	36 500,00	36 002,39 €	0,00	497,61
28284	Mobilier reçu en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2231	Batiments reçus en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28211	Amortissements Terrains Nus	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28215	Amortissements Terrains Bâties	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28282	Amortissement Matériel de transport reçu en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
28283	Amortissement Matériel de Bureau reçu en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131501	Subvention acquisition places parc Bergonié	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131502	subvention acquisition matériel péage St Jean	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131503	subvention s/ installations, agencements et construction	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131504	subvention installations techniques divers parcs	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131505	subvention aménagement parking 2 roues 8 mai 45	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131506	subvention aquisition places cité mondiale	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131507	subvention acquisition places Front Medoc	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131508	subvention acquisition places bergonié	0,00	0,00 €	0,00	0,00
131800	subvention travaux aménagement Pey Berland	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133201	Amende de police rue Lhote	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133202	Amende de police aménagements divers parcs 1	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133203	Amende de police aménagements divers parcs 2	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133204	Amende de police aménagements divers parcs 3	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133205	Amende de police aménagements divers parcs 4	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133206	Amende de police aménagements divers parcs 5	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133207	Amende de police aménagements divers parcs 6	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133208	Amende de police aménagements divers parcs 7	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133209	Amende de police aménagements divers parcs 8	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133210	Amende de police aménagements divers parcs 9	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133211	Amende de police aménagements divers parcs 10	0,00	0,00 €	0,00	0,00
133500	Participation non réalisation aire stationnement Lhote	0,00	0,00 €	0,00	0,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2254	Matériel reçu en affectation	0,00	0,00 €	0,00	0,00
2293	Droit de l'Affectant (EPCI)	0,00	0,00 €	0,00	0,00

(1) - Détailer les articles conformément au plan de comptes utilisé.

## RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	0,00
R001	Excédent d'investissement reporté	11 343 489,89
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

	Montant
Dépenses financières (I) + D 001	1 008 001,52
Recettes financières (III) + R 001 + R 1064 + R 1068	14 780 279,55
Solde (recettes - dépenses)	(1) 13 772 278,03
Solde net hors charges transférées (D) (2)	(1) 13 772 278,03

(1) . Indiquer le signe algébrique

(2) . Ces charges pouvant être financées par emprunt

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES				A8.1
A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS				
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux	Diagnostique Ascenseur FDM	6 720,00	0,00	0
	Akis - Norme SEPA	8 932,00	8 099,98	1
	Site Internet "Maison du Stationnement"	11 166,40	6 210,35	1
	Log. Progesys - IJ Prevoyance	850,00	426,16	1
	UGAP - Logiciel OLFE0	14 761,66	6 066,44	1
	Logiciel SIS Marchés - Actualisation	2 980,00	1 020,55	1
	Logiciel GFI NEMAUSIC	2 770,00	538,82	1
	JOURNAUX OFFICIELS	16 830,00	2 259,37	1
	Armoire Distribution et consuel Chateau Descas	3 223,25	203,11	3
	Travaux VRD Chateau Descas	11 900,00	184,75	3
	Caisse Auto Chateau Descas	14 665,24	214,29	3
	MalinBlack Antispam	5 417,03	899,38	5
	Sauvegarde ARCserve Backup	22 933,40	3 807,57	5
	Ecrans LED 24"	576,00	93,42	5
	Disques Durs 300 et 500Go	2 491,10	399,94	5
	Ordinateurs Dell OPTI3020	2 263,00	348,44	5
	Open Office 2013 / Open Gov	23 496,00	2 896,77	5
	Parking Quai Deschamps	77 967,63	9 142,51	5
	Matériel bureau/ 2 sièges	1 657,03	59,02	5
	Modules d'extension/Disques durs et tablette	6 473,18	81,58	5
	Compteur Billets Pronote 200	589,00	56,64	10
	Onduleur Riello 10Kva	8 805,00	815,37	10
	Onduleur Liba Pro 10Kva	4 351,00	402,91	10
	12 Transformateurs de séparation d'isolement 25 Kwa	13 896,00	1 168,79	10
	Climatiseur salle serveurs FDM	2 052,35	172,63	10
	Compteur triuseuse pièces PRC420	5 998,00	465,05	10
	Pièces remplacement ALTO ATS 53 DIESEL	2 836,30	191,16	10
	Climatiseur Poste de contrôle République	2 676,34	180,38	10
	Sprinklers Pey-Barland	21 480,40	1 206,43	10
	Coordination SSI Mérignac	540,00	3,25	10
	Onduleur SDH 1500 1.5KVA	1 350,00	8,88	10
	Onduleur 3KVA	1 382,00	9,09	10
	Nettoyeur HP Karsher HD 801 B	1 163,25	7,01	10
	Extincteurs sur roues	5 600,00	12,27	10
	Remplacement PC supervision GTC	17 409,00	63,59	12
	Ascenseur République - Compléments	3 346,34	223,09	15
	Balayeuse accompagnée Type FLR350	1 400,00	86,17	15
	Moteur + Alternateur Nettoyeuse Alto ATS 53	1 497,00	68,63	15
	Bornes électriques pour Wallbox	30 540,00	1 383,36	15
	Telealarme Triphonie Cité Mondiale	2 888,00	122,38	15
	Local technique Cité mondiale	1 697,25	63,55	15
	Station Gas Oil Multi pro 340L	1 328,40	44,89	15
	3 Coffret CTA	5 640,09	190,58	15
	2 Transformateurs de séparation d'isolement	2 316,00	78,26	15
	Suceur Humide complet	1 805,45	57,38	15
	Local VS39 CCM	4 014,14	112,91	15
	Climatiseur Poste de contrôle Pey Berland	9 928,30	279,26	15
	Enregistreur vidéo Samsung 16 voies Victoire	9 518,52	213,84	15
	Conteneur 244 Chateau descas	1 875,00	17,12	15
	Mission coordination SSI Mérignac	2 990,00	4,91	15
	Récupération/Valorisation eaux pluviales	76 116,00	75,07	25
	Cheminées ventilation Mérignac	69 961,00	1 268,88	50
	Caniveau Central St Jean	34 848,80	632,06	50
[...]				
Acquisitions à titre gratuit				
[...]				
Mise à disposition				
[...]				
Affectation				
[...]				
Mises en concession ou affermage				
[...]				
Divers				
[...]				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>589 911,85</b>	<b>52 638,24</b>	

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							A8.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES							
<b>A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS</b>							
Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (cout historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
[...]							
Cessions à titre gratuit							
[...]							
Mise à disposition							
[...]							
Affection							
[...]							
Mises en concession ou affermage							
[...]							
Mise à la réforme							
[...]							
Divers							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

IV – ANNEXES		IV	
AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS – ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1 – ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	
GRADES OU EMPLOIS		CATÉGORIES	
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES
Opérateur	Ouvrier	14	14
Opérateur confirmé	Ouvrier	1	1
Opérateur spécialiste	Ouvrier	3	3
Secrétaire confirmé	Maitrise	1	1
Adjoint au chef d'équipe	Maitrise	2	2
Adjoint au responsable d'exploitation de stationnement	Maitrise	5	5
Assistant(e) de direction	Maitrise	1	1
Chief de groupe	Maitrise	2	2
Chief de groupe administratif	Maitrise	1	1
Chief d'équipe	Maitrise	4	4
Comptable confirmé(e)	Maitrise	1	1
Gestionnaire	Maitrise	2	2
Opérateur spécialiste	Maitrise	1	1
Responsable d'exploitation de stationnement	Maitrise	11	11
Secrétaire confirmé(e)	Maitrise	3	4
Technicien expert	Maitrise	2	2
Agent d'exploitation de stationnement	Employé	25,5	25,5
Comptable confirmé(e)	Employé	1	1
Employé(e) administratif(e)	Employé	2	2
Opérateur de stationnement	Employé	24,5	24,5
Opérateurs	Employé	3	3
Secrétaire confirmé	Employé	1	1
Adjoint chef de service	Cadre	1	1
Cadre dirigeant	Cadre	3	3
Cadre expert	Cadre	1	1
Cadre technique	Cadre	5	5
Charge d'opérations	Cadre	1	1
Chief de service	Cadre	5	5
Chief d'équipe	Cadre	1	1
Comptable confirmé(e)	Cadre	1	1

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail pleine par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travail (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-mandat) correspond à 0,6 ETPT (0,6 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques »

**ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : ..../..../....

Présenté par le (1),

A , le

Le (1),

Délibéré par (2), Réuni en session

A , le

Les membres

(2)

Certifié exécutoire par le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le ..../..../....

A , le ..../..../....

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...  
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- PARCUB FOURRIERE (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 45333506900192

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : FOURRIERE (3)**

**ANNEE 2014**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## **I - Informations générales (5)**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## **II - Présentation générale du budget**

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## **III - Vote du budget**

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

## **IV - Annexes (6)**

### **A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### **B - Engagements hors bilan**

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	28
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

#### **D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	30

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	PARCUB FOURRIERE FOURRIERE	CA 2014
------------	-------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
--	--------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population 2 Produit des impositions directes/population 3 Recettes réelles de fonctionnement/population 4 Dépenses d'équipement brut/population 5 Encours de dette/population 6 DGF/population 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) 8 Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2) 8 bis Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4) 9 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) 10 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) 11 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)			

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### **POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>			<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 2 294 241,93	G 2 609 426,70	
	Section d'investissement	B 75 563,23	H 99 882,16	
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 205 912,85 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 52 010,85 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D 2 421 816,01</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>2 915 221,71</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F 0,00</b>	<b>= K+L 0,00</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 294 241,93	= G+I+K	2 815 339,55
	Section d'investissement	= B+D+F 127 574,08	= H+J+L	99 882,16
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F 2 421 816,01</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>2 915 221,71</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 0,00</b>	<b>L 0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II
					A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 899 633,00	1 871 923,29	0,00	0,00	27 709,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	241 710,00	216 981,03	0,00	0,00	24 728,97
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 695,00	0,00	0,00	305,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 143 343,00</b>	<b>2 090 599,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 743,68</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	175 000,00	155 771,30	0,00	0,00	19 228,70
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	98 523,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 416 866,00</b>	<b>2 246 370,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>170 495,38</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	108 500,00	47 871,31			60 628,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>108 500,00</b>	<b>47 871,31</b>			<b>60 628,69</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 525 366,00</b>	<b>2 294 241,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 124,07</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<sup>(3)</sup> <b>0,00</b>				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 518 866,00	2 607 373,70	0,00	0,00	-88 507,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 518 866,00</b>	<b>2 607 373,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-88 507,70</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 500,00	2 053,00	0,00	0,00	4 447,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 525 366,00</b>	<b>2 609 426,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 060,70</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 525 366,00</b>	<b>2 609 426,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 060,70</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<sup>(3)</sup> <b>205 912,85</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043$ .

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>					<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 600,00	75 563,23	0,00	57 036,77
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>132 600,00</b>	<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>57 036,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 900,00	0,00	0,00	30 900,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>30 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 900,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>163 500,00</b>	<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>87 936,77</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>163 500,00</b>	<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>87 936,77</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>(2) 52 010,85</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	52 010,85	52 010,85	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>52 010,85</b>	<b>52 010,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>52 010,85</b>	<b>52 010,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	108 500,00	47 871,31		60 628,69

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>108 500,00</b>	<b>47 871,31</b>		<b>60 628,69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>160 510,85</b>	<b>99 882,16</b>	<b>0,00</b>	<b>60 628,69</b>
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>0,00</b>			

(1)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$ .

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

## 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 871 923,29		1 871 923,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	216 981,03		216 981,03
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 695,00		1 695,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	155 771,30	0,00	155 771,30
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	47 871,31	47 871,31
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 246 370,62</b>	<b>47 871,31</b>	<b>2 294 241,93</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
19	<i>Différences sur réalisation d'immo. (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	75 563,23	0,00	75 563,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>75 563,23</b>
<b>Pour information</b>				<b>52 010,85</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 607 373,70		2 607 373,70
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 053,00	0,00	2 053,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 609 426,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 609 426,70</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>205 912,85</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	52 010,85		52 010,85
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00	0,00
19	<i>Différences sur réalisation d'immo.</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		47 871,31	47 871,31
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>52 010,85</b>	<b>47 871,31</b>	<b>99 882,16</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						III A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 899 633,00	1 871 923,29	0,00	0,00	27 709,71
605	Achats matériel, équipements et travaux	2 300,00	2 203,03	0,00	0,00	96,97
60611	Eau et assainissement	1 000,00	287,00	0,00	0,00	713,00
60612	Energie - Electricité	1 600,00	1 125,52	0,00	0,00	474,48
60631	Fournitures d'entretien	400,00	2 039,30	0,00	0,00	-1 639,30
60632	Fournitures de petit équipement	5 500,00	281,66	0,00	0,00	5 218,34
6064	Fournitures administratives	3 700,00	2 050,31	0,00	0,00	1 649,69
6068	Autres matières et fournitures	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
611	Contrats de prestations de services	1 352 500,00	1 337 155,70	0,00	0,00	15 344,30
6135	Locations mobilières	4 500,00	5 548,80	0,00	0,00	-1 048,80
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61522	Entretien bâtiments	5 000,00	4 732,80	0,00	0,00	267,20
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 500,00	4 838,29	0,00	0,00	2 661,71
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	65 216,00	59 936,02	0,00	0,00	5 279,98
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	10 850,52	0,00	0,00	149,48
6251	Voyages et déplacements	500,00	12,00	0,00	0,00	488,00
6257	Réceptions	1 200,00	639,00	0,00	0,00	561,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	5 758,56	0,00	0,00	241,44
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	3 307,47	0,00	0,00	692,53
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	575,03	0,00	0,00	24,97
62878	Remb. frais à d'autres organismes	420 167,00	426 250,67	0,00	0,00	-6 083,67
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 591,00	0,00	0,00	409,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	740,61	0,00	0,00	759,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	241 710,00	216 981,03	0,00	0,00	24 728,97
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	77 272,56	0,00	0,00	2 727,44
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	2 000,00	1 344,00	0,00	0,00	656,00
64111	Rémunération principale titulaires	84 000,00	71 293,64	0,00	0,00	12 706,36
64118	Autres indemnités titulaires	23 000,00	27 153,40	0,00	0,00	-4 153,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 500,00	11 540,22	0,00	0,00	8 959,78
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 210,00	28 377,21	0,00	0,00	3 832,79
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 695,00	0,00	0,00	305,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 695,00	0,00	0,00	305,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 143 343,00	2 090 599,32	0,00	0,00	52 743,68
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	175 000,00	155 771,30	0,00	0,00	19 228,70
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	160 000,00	148 867,30	0,00	0,00	11 132,70
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	6 904,00	0,00	0,00	8 096,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	98 523,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 416 866,00	2 246 370,62	0,00	0,00	170 495,38
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	108 500,00	47 871,31			60 628,69
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	108 500,00	47 871,31			60 628,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		108 500,00	47 871,31			60 628,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>108 500,00</b>	<b>47 871,31</b>			<b>60 628,69</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 525 366,00</b>	<b>2 294 241,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 124,07</b>
	<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 518 866,00	2 607 373,70	0,00	0,00	-88 507,70
70688	Autres prestations de services	2 518 866,00	2 607 373,70	0,00	0,00	-88 507,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 518 866,00	2 607 373,70	0,00	0,00	-88 507,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 500,00	2 053,00	0,00	0,00	4 447,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 500,00	2 053,00	0,00	0,00	4 447,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 525 366,00	2 609 426,70	0,00	0,00	-84 060,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 525 366,00	2 609 426,70	0,00	0,00	-84 060,70
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		205 912,85				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	132 600,00	75 563,23	0,00	57 036,77
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	73 600,00	69 600,00	0,00	4 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	3 235,80	0,00	36 764,20
2184	Mobilier	0,00	2 727,43	0,00	-2 727,43
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>132 600,00</b>	<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>57 036,77</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>30 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 900,00</b>
1021	Dotation	30 900,00	0,00	0,00	30 900,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>30 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 900,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>163 500,00</b>	<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>87 936,77</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
041	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>163 500,00</b>	<b>75 563,23</b>	<b>0,00</b>	<b>87 936,77</b>
<b>Pour information</b> <b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>52 010,85</b>			

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 010,85	52 010,85	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	52 010,85	52 010,85	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		52 010,85	52 010,85	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		52 010,85	52 010,85	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	108 500,00	47 871,31		60 628,69
28051	Concessions et droits similaires	12 310,00	2 738,85		9 571,15
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	6 688,39		-6 688,39
281318	Autres bâtiments publics	17 590,00	9 798,82		7 791,18
28135	Installations générales, agencements, ..	10 400,00	5 264,36		5 135,64
28158	Autres installat°, matériel et outillage	63 700,00	16 529,67		47 170,33
28183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	6 851,22		-2 351,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		108 500,00	47 871,31		60 628,69
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		108 500,00	47 871,31		60 628,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		160 510,85	99 882,16	0,00	60 628,69
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						A2.1

## A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

**PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2014**

<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	<b>Organisme prêteur ou chef de file</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Date d'émission ou date de mobilisation (1)</b>	<b>Date du premier remboursement</b>	<b>Nominal (2)</b>	<b>Type de taux d'intérêt (3)</b>	<b>Index (4)</b>	<b>Taux initial</b>		<b>Devise</b>	<b>Périodicité des remboursements (6)</b>	<b>Profil d'amortissement (7)</b>	<b>Possibilité de remboursement anticipé O/N</b>	<b>Catégorie d'emprunt (8)</b>
								<b>Niveau de taux (5)</b>	<b>Taux actuariel</b>					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €		30/10/2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	LOGICIEL	3
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	12
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	10
L	Autres Agencements et Aménagements de terrains	50

IV – ANNEXES			IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N			C1.1		

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES					IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a<sup>o</sup> : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2<sup>eme</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1<sup>o</sup> : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.3-3-2<sup>o</sup> : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.3-3-3<sup>o</sup> : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.3-3-4<sup>o</sup> : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.3-3-5<sup>o</sup> : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .